

l'éducation

5 f

numéro spécial



l'école dans la cité

nos 298-299

2 décembre 1976

pour aider vos élèves à préparer leurs examens à compléter leurs cours à choisir leur orientation

**tous les sujets d'examens
toutes les chances de leur côté :
ANNALES VUIBERT.**

54 fascicules d'Annales et d'Annales corrigées regroupant tous les sujets proposés à différents examens officiels en 1976 : Bacc., BEP, CAP, BEPC, EN Instituteurs, Écoles d'infirmières,...

**un complément indispensable
au cours du professeur :
EXERCICES VUIBERT AVEC SOLUTIONS.**

livres d'exercices avec solutions en mathématiques, sciences physiques, biologie, de la 3^e à la Terminale.

**une information scientifique à la portée de tous :
THÈMES VUIBERT.**

fascicules thématiques en physique et en biologie, abondamment illustrés, fournissant une information de base indispensable exprimée simplement.

**des études ? un métier ?
pour les aider à choisir :
ANNALES VUIBERT DE L'ORIENTATION.**

un panorama complet d'information sur les enseignements proposés, sur les diplômes et les professions auxquelles ils donnent accès :
Écoles d'ingénieurs, Écoles de Gestion, Diplômes de l'Enseignement Technique.

Tous ces ouvrages sont disponibles en librairie.

VUIBERT 63, bd. saint-germain, 75005 paris 

l'éducation

fondée en 1945
par Gustave Monod et Louis Cros



Rédaction, publicité, annonces
2, rue Chauveau-Lagarde - 75008 Paris
Tél. : 266-69-20/21/67

Abonnements
215, boulevard Macdonald - 75019 Paris
Tél. : 202-80-88

le numéro : 3 F
Abonnement annuel : France 60 F
étranger 80 F
C.C.P. 31-680-34 F (La Source)

Pour tout changement d'adresse, joindre
une bande d'expédition et 2 F en timbres.

- 9 l'école peut-elle être la maison commune à tous... ?
- 10 qu'en pensez-vous, monsieur le maire ? Alain Poher, Bernard Cornut-Gentille, Pierre Mauroy et Roland Nungesser répondent à nos questions
- 15 la cité et ses écoles, par René Guy

l'école dans la commune rurale

- 17 lentement, à petit feu, les campagnes meurent..., par Jean-Pierre Vélis
- 18 l'école et la mairie, entretien avec André Caron, secrétaire général du Syndicat des secrétaires de mairie-instituteurs
- 22 la cité sans école, par le docteur Duthil
- 24 la guerre des boutons n'aura pas lieu, par Jean-Pierre Vélis
- 27 le rayonnement de l'école

l'école dans la vie économique

- 29 la loi du 16 juillet 1971 a fait naître un espoir...
- 30 deux GRETA parmi d'autres, par René Guy et Catherine Guigon
- 32 priorité aux femmes, par Odile Cimetière.

l'école et la vie culturelle

- 35 il n'est pas interdit de rêver à une école..., par Paul Vincensini
- 36 tout peut arriver dans l'école, par Pierre Dumas, Jacques Le Roux et René Guy
- 39 école et cité : l'exemple corse, par Pascal Marchetti

l'école intégrée dans la ville

- 41 un peu d'utopie familiale... par Christian Poslaniec
- 42 équipements intégrés
- 43 le cœur des « villes nouvelles » sera-t-il en forme d'école ? par Maurice Guillot

l'école dans la société éducative

- 47 Annecy, cent mille habitants...
- 48 école, société éducative et pouvoir culturel, entretien avec Joffre Dumazedier, président de l'UER de sciences de l'éducation de l'université de Paris V

une semaine après l'autre

- 52 les jours se suivent... par Pierre-Bernard Marquet
- 52 l'assemblée générale de L'éducation ; le PS et l'Université ; déjà le bac ; congrès Léo-Lagrange

à votre service

- 55 CNDP : aire ouverte au Québec, par Michaëla Bobasch
- 56 sur votre agenda
- 58 publications officielles : vous lirez au B.O.
- 60 mots croisés - bridge
- 62 échecs

photos - couverture : F. Saint-Pierre/Rapho ; p. 11 : Keystone ; p. 19 : Léon-Claude Vénézia ; p. 27 : délégués départementaux de l'EN ; p. 47 : M. Serrailier/Rapho.

Bulletin
de liaison
des
universités
françaises

**les
universités
et leurs U.E.R.
1976-1977**

Enseignants,
Etudiants,
la nouvelle édition
de cet "annuaire"
vous est indispensable

Numéro spécial : 33 F
(+ 2 F envoi)
Abonnement annuel : 45 F

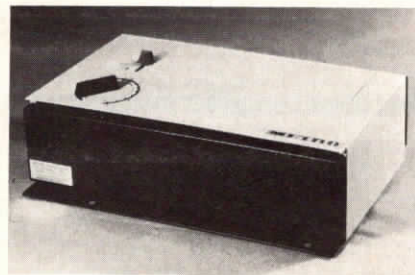
Association d'étude
pour l'expansion de
l'enseignement supérieur
**173, bd St-Germain
75272 Paris Cedex 06
Tél. : 548 88 50**

METRO DUPLICATEURS S.A.

50, RUE ÉTIENNE-MARCEL, PARIS 2^e - TÉL. 236.38.30 et 98.17

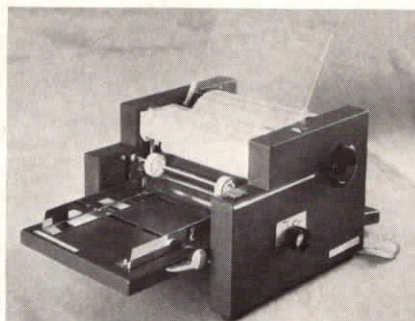
THERMOFLEX

Thermocopieur pour l'établissement en quelques secondes d'un cliché hectographique - transparent si on le désire - pour duplicateur à alcool, d'un transparent pour la projection par rétro-projecteur, d'un thermo-stencil pour duplicateur à encre. Autres fonctions : monocopie, plastification.



DELTA : 2 modèles

Duplicateurs à alcool automatiques et électrique de grand rendement : 80 copies minute, humidification 100 % automatique sans aucun feutre, tirages multicolores en un seul passage de la feuille de papier, prix de revient infime de la copie. Format 225 x 375 mm.



METRO, UN ENSEMBLE COMPLET DE REPRODUCTION

10 MODELES D'APPAREILS A PARTIR DE 472 F H.T. FRANCO F.M.
DOCUMENTATION GRATUITE E SUR SIMPLE DEMANDE

SKI

**FRANCE
SUISSE
AUTRICHE
ITALIE**

ALPES JULIENNES (Yougoslavie)

CHOIX DE STATIONS SELECTIONNEES

NOEL VACANCES
Départs : 18 et 19 décembre
TOUS FRAIS COMPRIS : Hôtels confortables
Cours de ski inclus en Autriche et en Suisse

PETITS VOYAGES d'INITIATION

VOYAGES EN : U.R.S.S. ISRAEL
EGYPTE · CANARIES · MADERE
VACANCES DE MI-FÉVRIER
Départs : 5, 12 et 19 février 1977

Tous ces voyages sont réservés à nos adhérents et leur famille

LE LIEN EUROPÉEN

Association universitaire

61, fg Montmartre, 75009 Paris - 878-51-24

(Correspondant du B.P.T. licence A 789)

Veuillez, sans engagement, m'envoyer votre programme détaillé HIVER 76 pour membres de l'enseignement.

M. Mlle Mlle _____

N° _____ Rue _____

à _____

Code postal N° _____ E.N. 6

IDA BERGER

Une sociologue retourne à l'école

**"Est-ce là l'école que nous voulons
pour nos enfants ?"**

A partir de la réalité quotidienne
de ceux qui "font l'école"
les instituteurs, les enfants,
les familles,
Ida Berger nous pose
la question essentielle.

collection "éduquer aujourd'hui"

 le Centurion

pourquoi vous abonner à l'éducation ?

**parce que
vous y trouvez chaque semaine***

- **toutes les informations qui vous concernent directement...** Rubrique « A votre service » : dans le numéro du 23 septembre, les rapports du maire et des écoles de sa commune ; dans le numéro du 30 septembre, les différentes sortes d'écoles et la prise en charge de leur budget.
- **toutes les informations qui doivent vous aider dans votre vie professionnelle...** Rubrique « Dans les publications officielles » par exemple, où vous trouverez les textes officiels du J.O. et du B.O. analysés et commentés.
- **toute l'actualité pédagogique et culturelle :** stages, journées d'étude, colloques, séminaires, expositions, présentation d'émissions de la RTS...
- **l'examen des livres et revues de pédagogie.** Numéro du 23 septembre : « l'enfant inadapté à l'école » ; « le jeune enfant et ses besoins fondamentaux » ; « l'évolution de la psychopédagogie » ; etc.
- **des études et un dossier sur les problèmes éducatifs...** Par exemple la formation des maîtres - les parents chez les enseignants - l'enseignement des langues régionales...
- **les expériences... et les opinions :** chefs d'établissement, professeurs, instituteurs, nous écrivent. Nous publions leurs lettres, qui parfois prennent l'allure de véritables dossiers.
- **la vie culturelle et scientifique :** la vie de l'esprit, l'art, la littérature, le cinéma, la télévision, les disques, le théâtre...
- **le monde comme il va :** une étude sur un grand problème social, scientifique ou culturel.
- **sans oublier de vous distraire** avec les mots croisés, les échecs et le bridge.
- **et de vous rendre service :** les petites annonces sont championnes du rendement dans les milieux enseignants.

* **du calendrier scolaire (36 numéros par an)**

toute l'actualité scolaire et universitaire



Chère lectrice,

Cher lecteur,

Pour vous abonner à « l'éducation » il vous suffit de remplir le bon ci-dessous et de l'envoyer à l'adresse indiquée au bas de cette page.

Les établissements recevront une facture en trois exemplaires : prière de remplir la partie « Envoi de la facture à ».

Pour les écoles maternelles et primaires élémentaires, vous pouvez demander l'envoi de la facture à la mairie : elle serait alors payée sur les fonds communaux.

Enfin, si vous désirez plusieurs exemplaires, n'oubliez pas de le préciser sur le bon au-dessus de « Date Signature ».

Si pour des raisons administratives vous souhaitez nous envoyer un bon de commande, nous vous serions reconnaissants d'y joindre quand même le bon ci-dessous dûment rempli.

Nous vous en remercions vivement.

Je vous prie de m'abonner pendant un an à **l'éducation**

FRANCE 60 F

ÉTRANGER 80 F

RÈGLEMENT

Chèque bancaire Mandat carte

Chèque postal Mandat lettre

Date Signature

à l'ordre de l'éducation - pour les chèques et les virements postaux : C.C.P. 31 680-34 F (La Source)

Destinataire

NOM

ADRESSE

DEPART.
RESIDENCE

Prière de nous contacter pour les expéditions par avion et en recommandé.

ZIPCODE

76

80

PAYS
(si Etranger)

Envoi de la facture à

NOM

ADRESSE

A remplir uniquement si vous ne payez pas vous-même votre abonnement

bon d'abonnement à renvoyer à "l'éducation" 2, rue Chauveau-Lagarde, 75008 Paris

A LA MAISON DES BIBLIOTHEQUES DE PARIS, VOUS TROUVEREZ

150 modèles vitrés • **100 combinaisons**
 SUPERPOSABLES - JUXTAPOSABLES
 ACCORDABLES - ÉTROITS - LARGES
d'assemblage
 PAR SIMPLE POSE ET SANS FIXATION

PRIX IMBATTABLES

— INSTALLEZ-VOUS ULTRA RAPIDEMENT —



STANDARD 5 RAYONS
 Ht 144 - Larg. 78
 Prof. 20



TOUS FORMATS
 Ht 195 - Larg. 94
 Prof. 30/20



GRANDE LARGEUR
 Ht 195 - Larg. 154
 Prof. 38/25

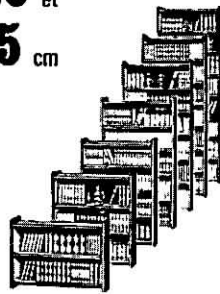


BIBLIOTHEQUE-SECRETARE
 Ht 222 - Larg. 94
 Prof. 30/20

**BIBLIOTHEQUES
 STANDARD VITRÉES**

7 HAUTEURS de 64 à 224 cm
 4 LARGEURS : 64 - 78 - 94 - 126 cm
 2 PROFONDEURS :

20 et
25 cm



Prof. utile 16,5 ou 21,5 cm
 Hauteur utile entre les rayons 25 cm

**BIBLIOTHEQUES
 GRANDE PROFONDEUR**

Spécialement conçues pour servir de base à tous nos modèles standard ou pour très gros volumes, encyclopédies, livres d'art, disques, etc

5 HAUTEURS de 83 à 222 cm
 4 LARGEURS : 64 - 78 - 94 - 126 cm
 2 PROFONDEURS :

30 et
38 cm



Prof. utile : 26,5 ou 34,5 cm - Hauteur utile entre les rayons du bas : 36 cm - autres : 33

**MODELE DE JUXTAPOSITION
 ET DE SUPERPOSITION**



Comment SUPERPOSER : Tous nos modèles de mêmes largeurs, de profondeurs et hauteurs différentes peuvent être posés l'un sur l'autre sans aucune fixation.

Comment JUXTAPOSER : Tous nos modèles de mêmes profondeurs, mais de hauteurs et largeurs différentes peuvent être juxtaposés sans aucune fixation.

MODELES STANDARD : Étagères en multipli, montants en aggloméré bois, placage acajou traité ébénisterie, vernis cellulose satiné, teinte acajou s'harmonisant avec tous les styles. Fonds contre-plaqué. Vitres coulissantes avec onglets, bords doux. Stabilité garantie. Nombreux accessoires. — Sur demande, nos modèles standard peuvent être livrés en d'autres essences de bois : Afromasia, Chêne, Sapelli, Merisier, en teintures naturelles ou foncées. En bois brut à tapisser ou à peindre. En stratifié blanc (non vitrés). Montage facile.

**SPÉCIALITÉ DE RUSTIQUES VITRÉES
 SUPERPOSABLES**

Teinte noyer. Frontons, dessus et socles débordants avec moulures de style en bois massif



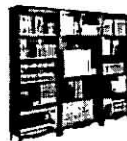
GRAND MODELE
 RUSTIQUE
 Ht 208 - Larg. 116
 Prof. 33



BIBLIOTHEQUE
 RUSTIQUE, TOUS FORMATS
 Ht 205 - Larg. 94
 Prof. 42/30



Comment juxtaposer
 tous nos modèles rustiques



JUXTAPOSITION DE MODELES RUSTIQUES
 GRANDE PROFONDEUR
 Ht 203 - Larg. de l'ensemble 242 - Prof. 42

MODÈLES CONTEMPORAINS

réalisés en PROFILE ALUMINIUM ANODISE BROSSE et en stratifié blanc ou noir assemblage très facile grâce au brevet français A.T.X.

2 Hauteurs : 200 cm et 245 cm - 2 couleurs : blanc ou noir - juxtaposables



78 cm de large
 cont. 130 vol. Club
 ou 90 gros vol.
 (modèle vitré)



94 cm de large
 cont. 150 vol. Club
 ou 105 gros vol.
 (modèle vitré)



Juxtaposition de modèles
 " Profilé Alu "

Ces modèles sont livrés non vitrés, mais peuvent néanmoins, grâce au brevet A.T.X., être équipés de portes en verre ou en plexiglas de 6 mm d'épaisseur, qui coulissent dans des traverses spéciales pour être placées à n'importe quel endroit de la bibliothèque.

Visitez nos expositions
PARIS 75014 - 61, rue Froidevaux

Magasins ouverts tous les jours, même le samedi de 9 h à 19 h
 Métro : Gaité - Raspail - Edgar Quinet - Autobus : 28-38-58-68

*AMIENS, 3, r. des Chaudronniers
 BORDEAUX, 10, rue Bouffard
 CLERMONT-FD, 22, rue Georges
 Clemenceau

*GRENOBLE, 59, r. Saint-Laurent
 *LILLE, 88, rue Esquermoise
 LYON, 9, rue de la République

*MARSEILLE, 109, rue Paradis
 **TOURS, 5, rue Henri Barbusse (près des Halles)

*MONTPELLIER, 8, rue Sérane
 *NANTES, 16, rue Gambetta
 *NICE, 8, rue de la Boucherie
 **RENNES, 18, quai Emile-Zola
 *STRASBOURG, 11, av. Général
 de Gaulle (Esplanade)

TOULOUSE, 2-3, quai
 de la Daurade

(* sauf le lundi matin ** sauf le lundi)

ATP 830

POUR UN CATALOGUE
BON GRATUIT

Veillez m'envoyer sans engagement votre CATALOGUE BIBLIOTHEQUE VITRÉES contenant tous détails, hauteur, largeur, profondeur, bois, contenance, prix, demande de devis, etc.

M _____
 à _____

ou par téléphone 633.73.33

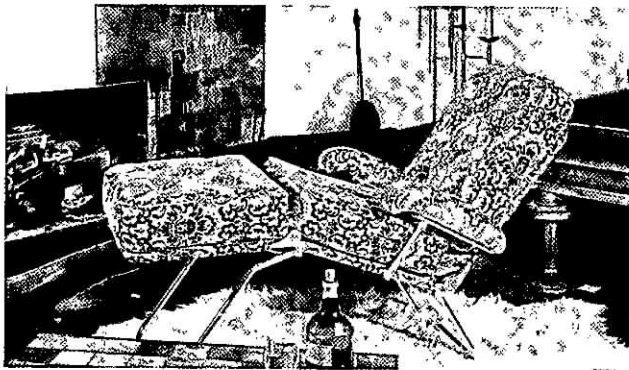
Répondeur automatique 24 h. sur 24

EN 04



"ce fauteuil est source d'énergie"

Entre deux séances de travail le fauteuil de relaxation Condor ménagera vos nerfs



Qu'il soit en velours de Gênes, en position relaxation...



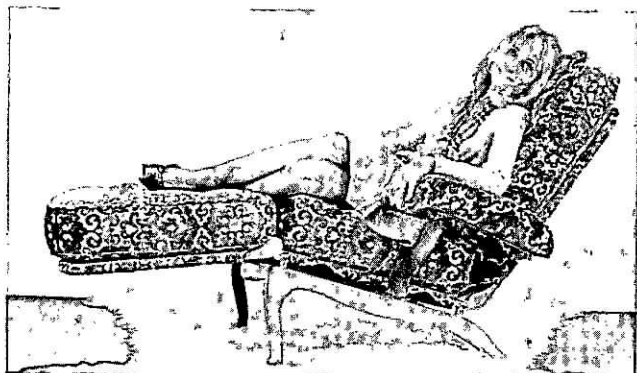
...en fauteuil bas, Condor est toujours beau.

Condor, le fauteuil de relaxation automatique, créé sous contrôle médical, est particulièrement recommandé contre les fatigues nerveuses ou musculaires, les affections cardiaques, les troubles circulatoires et la colonne vertébrale. En lit d'appoint, en fauteuil élégant, Condor s'adapte et se transforme à votre gré.

300 tissus au choix. 5 ans de garantie. Catalogue 16 pages couleur, 45 échantillons de tissus, nuancier velours de Gênes, documentation médicale, vous seront envoyés contre 10 F. Magasin ouvert toute la semaine, du lundi au samedi compris. Livraison immédiate.

CONDOR

218, rue La Fayette - 75010 Paris - Tél. 607.30.54
Métro Louis-Blanc - Parking gratuit

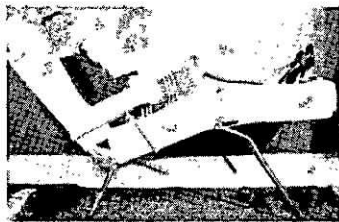


Ce modèle existe en pieds bois avec les mêmes possibilités.

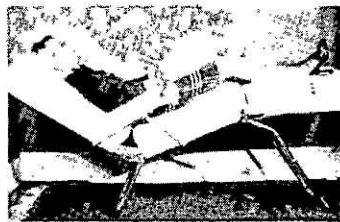
Condor : 1000 façons élégantes de vivre mieux

Les photos ci-dessous ne donnent qu'une faible idée des innombrables positions que l'on peut obtenir grâce à l'indépendance des dossiers, des repose-jambes et des 3 hauteurs; un système de charnières auto-bloquant

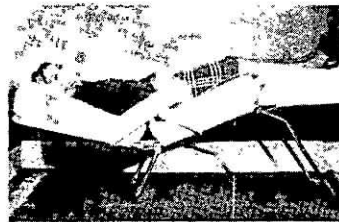
permet de trouver exactement l'inclinaison souhaitée, sans quitter le fauteuil. Ce fauteuil a été étudié pour supporter aisément des personnes, de grandes tailles et de poids importants.



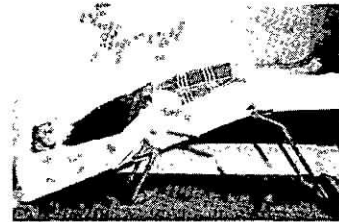
Position télé. Corps et colonne vertébrale bien maintenus. Jambes semi-flexions très légèrement surélevées. Estomac non comprimé.



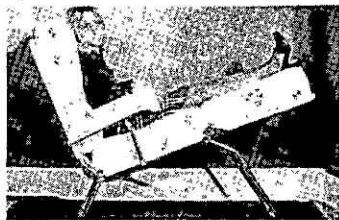
Repos.



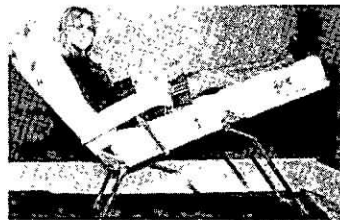
Semi-flexion, détente nerveuse insomnies. Dos plat et semi-flexion. Irrigation douce du cœur et des poumons.



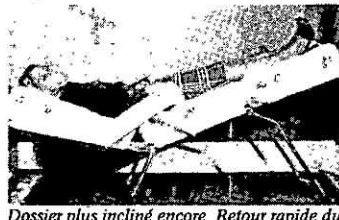
Irrigation plus forte de tous les organes. Détente du cerveau. Récupération.



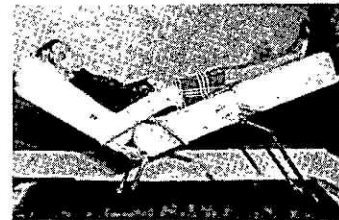
Dossier droit. Jambes surélevées. Protection contre varices et phlébites (lecture ou télé).



Dossier plus incliné. Jambes surélevées.



Dossier plus incliné encore. Retour rapide du sang vers le cœur et le cerveau. Décongestion des jambes et chevilles. Excellent contre les varices et tous troubles circulatoires.



Plus active encore. Efface la fatigue.

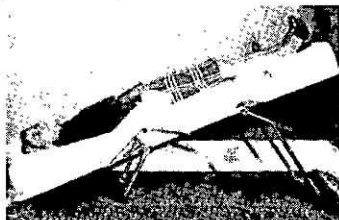
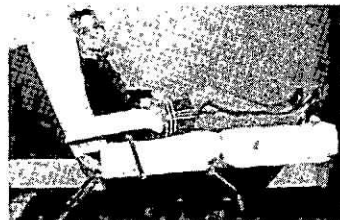


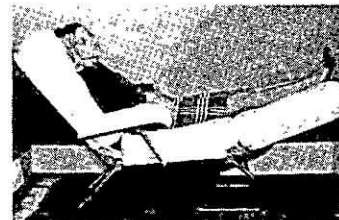
Planche de relaxation.



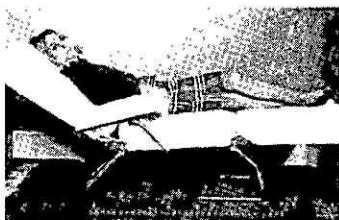
Pied avant replié. Chaise longue.



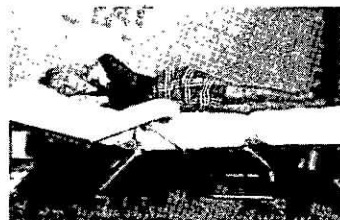
Chaise longue inclinée.



Chaise longue, pieds surélevés.



Plus inclinée encore.



Lit.

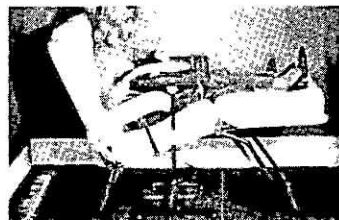
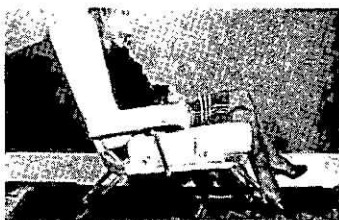


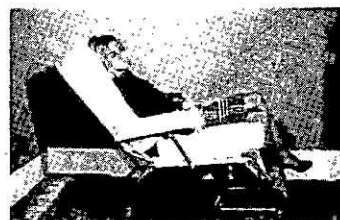
table réglable.



Fauteuil



Fauteuil plus incliné.



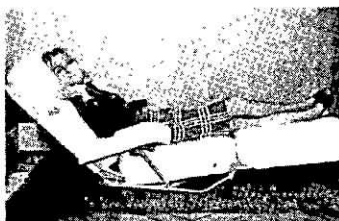
Fauteuil plus incliné encore.



Accoudoir amovible. Accès et sortie aisés.



Les coussins s'enlèvent en trois parties. Le fauteuil se plie en trois et se transporte aisément.



Chaise longue basse.



Fauteuil bas.

Condor tout en étant un fauteuil médical créé par des médecins, utilisé par des médecins, est également réservé aux personnes qui aiment le très grand confort.

Condor n'est pas un fauteuil ordinaire, d'où sort un repose-jambes trop court et laissant les jambes raides. Il est le seul fauteuil qui apporte toutes les solutions médicales et s'adapte vraiment aux désirs de chacun. Largés et confortables accoudoirs suivant les inclinaisons du dossier. Amovibles en les soulevant. Plusieurs épaisseurs de matelas. Possibilité sur mesure.

CONDOR



un nouveau moyen pédagogique pour animer la classe d'histoire ?

Les enfants sont avides
de bandes dessinées.
Elles les captivent.
Elles parlent à leur imagination.
Pourquoi ne pas utiliser
leur pouvoir d'évocation
à des fins pédagogiques
en même temps que récréatives ?

C'est ce qu'a fait Larousse en réalisant

L'HISTOIRE DE FRANCE en bandes dessinées

(parution mensuelle)

POUR LES ÉLÈVES :

- une distraction, comme toute autre bande dessinée.
- une initiation concrète à l'histoire, l'image répondant immédiatement à leur mode de perception instinctif.
- un goût durable pour l'histoire, parce que l'attrait spontané aura éveillé un désir d'approfondissement raisonné.

Chaque mois, 48 pages en couleurs
(23,3 x 28,5 cm) 9,00 F,
chez votre marchand de journaux.

**Le n° 3 "CHARLEMAGNE,
LES VIKINGS"
vient de paraître.**

**c'est une publication
LAROUSSE**

POUR LES ENSEIGNANTS :

- un bon outil d'animation de la classe, assuré de stimuler la participation des élèves et leur faculté d'enthousiasme.
- un moyen efficace pour faciliter l'acquisition des bases chronologiques.
- de larges ouvertures pédagogiques, l'image constituant une excellente base de départ pour la réflexion, la découverte critique, la recherche et la comparaison de documents, etc.

Pour faciliter l'utilisation en classe de l'"Histoire de France en bandes dessinées", Larousse publie, avec chaque livraison mensuelle, une fiche méthodique proposant toutes les possibilités d'exploitation pédagogique de l'ouvrage. Cette fiche sera envoyée gratuitement à tous les enseignants qui s'abonneront à la publication.



Une émission de Ch. Sansonetti,
inspirée de l'Histoire de France
en bandes dessinées, passe
chaque vendredi, à 18 h 45, sur FR 3.

OFFRE SPÉCIALE réservée aux enseignants

A retourner au Service Relations/Enseignement
LIBRAIRIE LAROUSSE, 17, RUE DU MONTPARNASSE
75280 PARIS CEDEX 06

NOM M., Mme, Mlle _____

prénom _____

adresse _____

ville _____ code postal: [] [] [] [] [] []

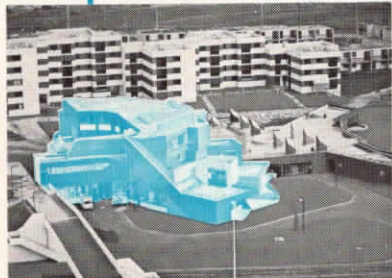
fonction _____

établissement _____

désire recevoir, gratuitement et sans engagement de sa part,
la documentation en couleurs sur l'HISTOIRE DE FRANCE
en bandes dessinées, ainsi que les conditions spéciales réservées aux enseignants.

64 6/25-11

l'école



dans la cité

JADIS, c'était assez simple.

Une école élémentaire par commune, un cours complémentaire ou un collège dans les sous-préfectures ou les gros cantons, un lycée ou un collège (de garçons ou de filles) dans le chef-lieu de département.

En instituant cette trame, le législateur entendait à la fois couvrir tout le territoire d'un réseau complet d'établissements scolaires et répondre aux exigences de la démographie.

L'accroissement des naissances, après la seconde guerre mondiale, et la volonté de promouvoir un enseignement démocratique et de masse ont bouleversé ce schéma.

Si les communes conservent en général, sauf fermeture dans les zones rurales dépeuplées, leurs écoles primaires, des établissements d'enseignement de second degré se sont implantés dans de nombreuses agglomérations, et l'enseignement supérieur lui aussi a créé des universités, des UER ou des instituts dans des villes qui n'étaient pas, avant, des villes « de faculté ».

Une conséquence bien connue de cette évolution a été de compliquer et aussi de resserrer les rapports administratifs et financiers entre les collectivités locales et leurs écoles.

Une autre a été de rapprocher de ces dernières leurs « usagers » immédiats, élèves et étudiants, et de les accueillir en plus grand nombre.

Mais on peut se demander aussi

— c'est l'objet de ce numéro spécial —

si la population de la collectivité locale peut tirer bénéfice de cette prolifération d'établissements sur son territoire.

Une première réponse est donnée, bien sûr, par le développement de la formation permanente, qu'elle soit professionnelle ou générale, dans la mesure où elle est organisée dans le cadre des établissements existants. Mais est-ce suffisant ?

L'école — et ceci quel que soit son niveau — est-elle seulement un lieu où l'on entre à tel âge pour en sortir à tel autre et où, le cas échéant, on revient plus tard pour quelque temps, mais toujours un lieu quelque peu magique et protégé, réservé essentiellement à l'enfance et à la jeunesse et où l'on va chercher une instruction, une formation, une éducation ?

Les voix les plus autorisées plaident depuis des années pour une école ouverte sur le monde extérieur.

Mais il semble bien que cette ouverture ne soit encore imaginée ou même déjà un peu réalisée que dans un seul sens.

L'idée est en effet qu'en ouvrant ses portes, elle actualise son enseignement, elle l'enrichit de la présence et de la réalité du monde où elle lancera ses élèves, elle les prépare donc mieux à le connaître et à l'affronter.

Tout cela est très connu et, semble-t-il, très admis aujourd'hui.

Mais l'école — et son enseignement — doivent-ils, peuvent-ils être les seuls à profiter de cette ouverture ? Que peut aussi donner l'école à la cité ? Peut-elle être, pour la cité, plus qu'une institution spécialisée dans des tâches très précises ?

Peut-elle être, en un mot, une maison commune, ouverte à tous, utile à tous, prestatrice de services multiples et divers ? Peut-elle être, et comment, le centre vivant, le cœur même de la cité ?

Si insolite et si inhabituelle que puisse paraître cette question, elle nous a semblé mériter d'être posée.

qu'en pensez-vous monsieur I

C'est bien évidemment le premier magistrat de la collectivité locale, le maire de la commune, qui est le plus concerné par l'intégration de l'école dans la cité. On demande de plus en plus à la commune pour l'école — nous rappelons page 15 toutes ces obligations — mais, pour savoir aussi ce qu'en retour la commune peut attendre de l'école, nous avons interrogé quatre maires. Voici ce qu'ont répondu à nos cinq questions

Alain Poher,
président du Sénat,
président de l'Association
des maires de France,
maire d'Ablon
(Val-de-Marne),

Bernard Cornut-Gentille,
ancien ministre,
député-maire de Cannes,

Pierre Mauroy,
député-maire de Lille,
président
du Conseil régional,

Roland Nungesser,
ancien ministre,
député-maire
de Nogent-sur-Marne.

On reproche souvent à l'école élémentaire, au collège, au lycée, à l'université, d'être un monde fermé à la collectivité locale qui l'entoure. Ce reproche vous paraît-il justifié et pourquoi ?

Alain Poher

En effet, le reproche dont vous faites état est souvent adressé au système scolaire. Ce jugement est-il bien fondé ? Ne conviendrait-il pas plutôt de l'affiner pour considérer d'une part, les rapports entre le système scolaire et les institutions locales et, d'autre part, les rapports entre l'école et la communauté ? La commune a de très lourdes responsabilités en matière d'enseignement primaire et secondaire. Elle participe également au conseil d'administration des CES et des CEG. Par contre, vis-à-vis de la communauté, le système scolaire paraît fermé. On est arrivé aujourd'hui à un tel degré de centralisation qu'il est presque impossible à l'enseignement de répondre aux besoins spécifiques d'une population locale donnée. L'évolution des structures est, en majeure partie, responsable de cet état de fait. Ainsi, en tant que président de l'Association des maires de France, j'ai dû saisir dernièrement le ministre de l'Éducation au sujet de l'utilisation des locaux scolaires, qui est actuellement placée sous la responsabilité des directeurs d'école et chefs d'établissement. Certes, il existe aussi des obstacles d'ordre psychologique, mais je pense que l'on a trop tendance parfois à en surestimer l'importance.

Lors de l'élaboration du VI^e Plan, la Commission « Activités sportives et socio-éducatives » avait examiné les obstacles qui s'opposaient au plein emploi des locaux scolaires ; elle s'était prononcée pour la banalisation et la polyvalence de ces équipements. De son côté, la Commission des villes avait créé un groupe de

travail sur les équipements intégrés. La plupart des maires des grandes villes étaient vivement intéressés par cette nouvelle perspective, par la suite ils ont été déçus par la modicité des fonds mis à leur disposition par le gouvernement. De plus, il s'agissait dans l'esprit des auteurs du VI^e Plan, d'une expérimentation contrôlée et continue qui devait donner tous ses effets au-delà du Plan lui-même ; or, le VII^e Plan ne semble pas avoir repris à son compte cette conception.

Bernard Cornut-Gentille

Sans doute l'important appareil que constitue l'Éducation nationale représente-t-il une entité apparemment homogène et soudée. Au plan local, l'expérience montre que les problèmes retrouvent une dimension humaine. La concertation est un fait constant et les rapports entre la municipalité et les responsables de l'enseignement s'inscrivent dans des échanges permanents au niveau de l'école élémentaire, très suivis en ce qui concerne les collèges et fréquents avec les lycées. Les activités scolaires sont une composante de la vie de la commune. Financièrement l'école élémentaire est entièrement dépendante de la ville tant en ce qui concerne la construction des bâtiments et leur entretien que le fonctionnement. L'assistance de la commune touche également l'enseignement secondaire et c'est ainsi que tous les problèmes et notamment ceux relevant de l'État contribuent à rapprocher l'école et la municipalité pour les confondre dans le monde des difficultés.

Pierre Mauroy

On peut regretter en effet que l'école soit souvent réellement fermée à la collectivité locale qui l'entoure. C'est sans doute là un des cas du refus de l'école que mani-

e maire ?

festent parfois les élèves car elle renforce l'idée — pourtant partiellement fautive — qu'il y a un cloisonnement irréductible entre l'école et la vie. Encore faudrait-il comprendre les raisons de cet état de fait. Elles tiennent d'abord, dans certains cas, à une orientation parfaitement fondée des enseignants eux-mêmes visant à protéger l'école des appétits extérieurs et des menaces d'une crise de type économique ou idéologique, menaces réelles dans notre société. Elles tiennent par ailleurs à la législation ou à la réglementation actuelles qui, d'un côté, n'autorisent que des rapports de type financier entre l'école et la commune et qui, d'un autre côté, bloquent la volonté d'initiative des pédagogues (problèmes des responsabilités en cas d'accident, par exemple). Il faut néanmoins faire mention des expériences d'écoles ouvertes où l'on supprime ce type de cloisonnement, où l'on favorise la participation de personnes extérieures à l'école.

Roland Nungesser

Ce reproche me paraît moins justifié aujourd'hui. C'est vrai, en effet, que pendant longtemps l'école a vécu un peu repliée sur elle-même et qu'il y avait un cloisonnement entre l'établissement scolaire (quel que soit le niveau d'enseignement) et le reste de la cité. Mais dans le monde moderne, ce n'est plus possible. Maintenant, il y a une ouverture de plus en plus large de l'école vers le monde extérieur. C'est ainsi, par exemple, que dans ma commune nous nous efforçons de faire pénétrer dans l'école des éléments extérieurs, d'aller vers l'école, mais aussi de faire venir l'école vers les activités proprement communales. C'est une espèce de symbiose qui s'établit dans un certain nombre de domaines. Nous cherchons à faire participer le plus grand nombre de gens à l'organisation sco-



de haut en bas : Alain Poher,
Bernard Cornut-Gentille,
Pierre Mauroy et Roland Nungesser

laire vue du côté communal : commission des affaires scolaires et culturelles du Conseil municipal, bien sûr, mais aussi commission consultative des affaires scolaires que j'ai créée et où j'ai appelé les associations de parents d'élèves, d'anciens fonctionnaires de l'Education nationale, des animateurs de la Caisse des écoles, du centre de loisirs, etc. Les liens se multiplient donc, à tous les échelons, entre l'école et la commune.

Un maire entretient naturellement de nombreux rapports avec les établissements scolaires de sa commune. Comment les concevez-vous personnellement et comment les organisez-vous ?

Alain Poher

Compte tenu de l'importance sans cesse croissante du coût de l'enseignement pour une commune — ce que vous avez du reste parfaitement bien évoqué dans les numéros précédents de votre publication — les rapports sont en premier lieu d'ordre financier.

Je voudrais souligner le fait qu'il y a d'une part la conception personnelle que l'on peut avoir en tant que représentant des intérêts d'une commune et, d'autre part, les moyens financiers dont on dispose — ce qui explique que l'intégration des établissements scolaires soit rarement pratiquée dans nos villes et nos villages. L'école doit avant tout être démocratique, ce qui implique des rencontres fréquentes avec les associations de parents d'élèves ; il est utile que la commune soit informée des besoins et souhaits de ses administrés.

Sur le plan pédagogique, je pense qu'il est souhaitable que l'école soit non pas un lieu uniquement d'éveil aux disciplines intellectuelles mais plutôt un centre d'activités. La mairie

se doit en ce sens d'encourager les expositions, les fêtes, les concours de dessins d'enfants et toute autre manifestation susceptible d'ouvrir l'école ou l'université aux autres membres de la commune.

Bernard Cornut-Gentille

Un climat d'entente et de coopération s'est instauré entre les établissements scolaires et la municipalité. Il résulte d'une prise de conscience commune des problèmes et du souci, partagé, de trouver des solutions. Comment organiser les rapports ? A vrai dire je ne vois pas la nécessité d'organiser des rapports autrement qu'en gardant un contact permanent avec le corps enseignant, les parents d'élèves et les élèves. Il s'agit de suivre la vie scolaire en osmose avec ceux qui la vivent.

Pierre Mauroy

Je conçois ces rapports bien entendu comme des rapports de collaboration. A Lille, je ne citerai que quelques exemples. Nous avons toujours essayé de développer au maximum les rapports entre commune et établissements scolaires. Tous les équipements culturels et sportifs de la ville sont mis à la disposition des élèves. Nous favorisons la visite des locaux de la mairie, qui donne un tour plus complet à la connaissance que l'enfant prend de sa commune, etc. Nous recherchons surtout un contact avec les enseignants : en début d'année scolaire, une délégation d'élus municipaux se rend dans chaque établissement pour établir des contacts de rentrée, prendre conscience des divers problèmes qui peuvent se poser. Nous organisons chaque année une journée des enseignants au cours de laquelle enseignants, responsables des établissements et élus locaux sont amenés à débattre de problèmes de toute nature (bâtiments, équipements, personnels, etc.). Une caisse des écoles finance une série d'activités para et périscolaires (centres aérés, garderies d'enfants, etc.). Nous veillons

d'une façon générale à ce que, même dans le cas d'une grande ville comme Lille, une information mutuelle puisse être faite et à ce qu'une concertation directe permette de résoudre certains problèmes. Il reste que je souhaiterais pouvoir approfondir ces rapports entre commune et écoles et cela passe par la promotion de l'autonomie locale qui n'est pas une réalité actuelle.

Roland Nungesser

L'école est destinée à former des gens qui entrent dans la vie et la communauté locale est destinée en grande partie à organiser la vie future des jeunes. Il faut donc qu'on fasse en sorte que la cité leur soit largement ouverte. Je m'efforce par exemple, dans les options que j'ai à prendre pour l'avenir de ma commune, de consulter le plus possible les jeunes. Je viens de faire ainsi une expérience très intéressante. J'ai demandé aux enfants de maternelles de dessiner la ville telle qu'ils la voient et la ville telle qu'ils voudraient qu'elle soit. Nous n'en avons pas tiré des leçons révolutionnaires car ce qu'ils nous ont indiqué était déjà dans la ligne de force que j'avais tracée. Mais cela m'a conforté, ainsi que mon Conseil municipal, dans les options que nous avons prises ; par exemple ne pas donner la priorité à l'automobile dans la ville, s'efforcer de développer les espaces verts, essayer de faire que la ville reste à l'échelle humaine : les enfants sont contre les grands immeubles, et pour les petites maisons, les petits jardins un peu partout ; ils voient aussi la Marne recouverte de bateaux. C'est là quelque chose de fondamental. Nous ne pouvons pas construire la ville de demain sans savoir ce que souhaitent déjà les petits bonshommes qui seront appelés à y vivre.

Quel apport à la vie locale la commune peut, selon vous, attendre de ses établissements scolaires dans le domaine social, dans le domaine économique et dans le domaine culturel ?

Alain Poher

L'école permet une première approche de la vie collective, elle développe chez l'enfant et chez l'adolescent le sens des responsabilités. L'école, en un mot, est un élément indispensable à la vie de la commune. Je crois qu'il n'est de meilleur exemple en ce domaine que la volonté acharnée que déploient les maires de nos petites communes rurales pour pouvoir conserver chez eux une école communale. en effet, la présence de celle-ci a des effets induits sur la vie économique du village ou du bourg. L'existence d'une école peut être un élément incitatif pour l'implantation d'une petite entreprise. L'école est un facteur d'emplois mais aussi de développement culturel et d'animation de toute une communauté. Grâce à l'action de l'Association des maires de France, M. Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur a, par une circulaire n° 74-384 en date du 17 juillet 1974, pris des mesures pour éviter la fermeture des écoles.

Bernard Cornut-Gentille

Les écoles ont un rôle de formation. Elles préparent le monde de demain. Mais le destin de Cannes sera-t-il assuré par ses propres enfants ? Faute de débouchés dans bien des domaines rien n'est moins sûr. A Cannes, comme dans bien d'autres villes, la nécessité apparaît de créer des collèges d'enseignement technique conduisant aux activités industrielles, commerciales et de l'hôtellerie. Ville touristique par excellence, Cannes est une terre d'accueil et la population y est très diversifiée.

Il y a peu d'activités culturelles relevant des traditions locales mais comme dans toute société organisée les élèves et anciens élèves viendront grossir les rangs de ceux faisant partie de différents groupements artistiques, culturels et de loisirs.

Pierre Mauroy

La commune peut attendre de ses établissements scolaires certains apports : il faudrait, par exemple, qu'ensemble les enseignants, les parents, les élèves puissent donner leur avis sur leur cadre de vie, leur quartier, sur la façon dont l'établis-

sement scolaire et la vie scolaire s'in-sèrent dans ce cadre — voilà un sens à donner au mot autogestion. Sur le plan culturel, l'école peut proposer aux habitants de la commune certaines réalisations : spectacles de type théâtral ou manifestations sportives, expositions, etc. Quand il s'agit des lycées techniques ou de l'université, l'école peut apporter aux habitants de la commune un complément de formation, c'est le rôle que jouent à Lille les universités par leurs services de formation continue (Centre universitaire économique d'éducation permanente de l'université des sciences, Formation continue et éducation permanente de l'université des lettres) qui proposent aux habitants de tout niveau un approfondissement de leurs connaissances ou de leur culture (effort que, malheureusement, le gouvernement actuel ne favorise pas).

Roland Nungesser

Dans le domaine social, je crois qu'il faut créer le sentiment de solidarité des jeunes envers les anciens. Ainsi, à l'occasion de la manifestation du « colis aux anciens », nous demandons aux jeunes s'ils veulent bien participer à la confection de ces colis ; pour le grand déjeuner des anciens, s'ils veulent venir les servir. Ce n'est pas dans un esprit d'économie, pour éviter de faire appel à un personnel rémunéré, mais pour faire comprendre aux jeunes tout de suite ce qu'ils doivent apporter à la ville qui fait beaucoup pour eux. Il faut qu'ils fassent quelque chose pour certaines catégories plus modestes. Je souhaite aussi qu'ils participent aux cérémonies commémoratives, non pas, évidemment, pour faire de la figuration inintelligente devant les monuments aux morts, car selon moi ces commémorations doivent se faire autrement. Ainsi, nous organisons des expositions sur la guerre de 1914-1918, la déportation, la Résistance... et nous invitons tous les établissements scolaires à les fréquenter. Il faut que, sur le plan social, il y ait une intégration totale des jeunes dans la communauté. Sur le plan culturel, les enfants peuvent contribuer aussi à la vie locale en participant à des manifestations, par des spectacles, des expositions, etc., ou encore à notre grande « fête du petit vin blanc » pour laquelle, par exemple, ils construisent des chars.

De son côté, la municipalité introduit la musique à l'école en organisant régulièrement des spectacles lyriques ou des concerts entièrement réservés aux jeunes.

Quel rôle attribuez-vous aux différents mouvements post et périscolaires dans une possible animation de la vie locale ? Quels liens existent ou devraient exister entre ces mouvements et les autres organisations locales ?

Alain Poher

Les mouvements post et périscolaires ont un rôle très important à jouer dans l'animation de la vie locale. Les activités offertes par ces groupements sont tout aussi nécessaire au développement des futurs adultes que le temps strictement scolaire. J'y vois également un moyen de lutte contre les inégalités sociales dans la mesure où la collectivité prend en charge une partie toujours plus large de l'éducation. Les classes de neige, les colonies de vacances permettent aux enfants issus de familles défavorisées de passer des vacances comme les autres. Les cours du soir organisés dans de nombreuses communes et qui existaient bien avant la loi sur la formation permanente, sont un moyen de promotion sociale pour les adultes. Mais je déplore que, dans ce domaine encore, l'Etat se dégage de ses responsabilités pour en laisser tout le poids aux communes. La société éducative n'est-elle pas un projet qui concerne l'ensemble du territoire ? Il doit y avoir, là aussi, une large collaboration entre la commune et les différents mouvements : bureaux d'aide sociale, maisons pour tous, maisons de la petite enfance, etc. Entre ces instances et les autres organisations locales, les contacts doivent être les plus étroits possibles et je pense que l'instauration d'une commission extra-municipale est apte à les favoriser. En ce qui concerne les jeunes enfants, je citerai, à titre d'exemple, l'expérience menée à Strasbourg. Il s'agit d'un ensemble halte-garderie, jardins d'enfants et cantines, particulièrement adapté aux conditions de vie des parents et qui permet des recouvrements entre la crèche et l'école maternelle. La maison est ouverte aux parents ; ceux-ci peuvent même participer physiquement à l'encadrement.

Bernard Cornut-Gentille

En dehors de la Ligue de l'enseignement il n'y a pas, à ma connaissance, de mouvements post et périscolaires. L'Office municipal de la jeunesse anime des activités périscolaires, centres de loisirs, école de voile, chantiers de travail. En raison même des résultats positifs obtenus, l'Office municipal de la jeunesse est appelé à développer des initiatives nouvelles, répondant ainsi à sa vocation de créer une animation dans les domaines artistiques, culturels et de loisirs.

Pierre Mauroy

Dans la société actuelle, l'animation est bien souvent cloisonnée dans un cadre rigide et codifié. Nous sommes pour l'ouverture de l'école sur la vie. Nous voulons aussi favoriser au maximum les associations post et périscolaires telles que les amicales laïques, les foyers socio-éducatifs et tous les mouvements d'éducation populaire. L'éducation ne s'arrête pas à la porte de l'école. Chaque individu doit pouvoir bénéficier durant toute sa vie d'un complément de formation. Il doit aussi trouver une réponse à ses besoins culturels dans les associations qui, tout naturellement, prolongent l'action de l'école. Le rôle d'une municipalité, c'est d'essayer de coordonner leurs activités et de les aider à réaliser leurs objectifs dans l'intérêt du plus grand nombre.

Roland Nungesser

En plus de la commission consultative dont je vous ai parlé, qui permet à tous ses membres de s'intéresser directement à l'action scolaire de la municipalité, nous nous efforçons de créer des liens extrêmement étroits entre l'école et la cité par la Maison des jeunes et de la culture et le Centre de loisirs. Celui-ci organise, par exemple, des compétitions sportives pour les élèves des écoles qui, demain, vont, pour les meilleurs d'entre eux, s'insérer dans les clubs

sportifs de la ville. De même, la MJC accueille beaucoup de jeunes élèves à l'occasion, par exemple, d'expositions. Une symbiose totale s'établit ainsi entre ces différents mouvements.

Le cas échéant, quelles réformes ou quels aménagements du système éducatif vous paraissent susceptibles de parvenir à une meilleure intégration des établissements scolaires à la vie locale ?

Alain Poher

Chacun reconnaît actuellement la nécessité d'ouvrir le système éducatif. Pour cela, il convient de réfléchir sur les modalités d'une meilleure intégration des établissements scolaires à la vie locale. Dans ce but, je suggère d'assouplir les emplois du temps et le système des congés scolaires, ce qui permettrait en partie de résoudre le problème de l'étalement des vacances. L'enseignement des langues régionales me semble aussi une excellente initiative. Une meilleure information sur les débouchés professionnels locaux devrait aussi être envisagée, en prenant les mesures nécessaires pour que toutefois la formation ne soit pas subordonnée uniquement aux besoins des entreprises de la région. Il conviendrait de même de revoir la conception architecturale de la plupart des établissements scolaires pour les décloisonner. Il y a de multiples recherches à mener sur ce sujet. En fait, l'intégration des établissements scolaires à la vie locale dépend d'une décentralisation réelle du système éducatif dans son ensemble. Certes, le rapport Guichard s'est prononcé en faveur de la décentralisation ; cependant, l'Association des maires de France conteste les moyens qu'il envisage pour la mettre en œuvre et qui consistent en un transfert pur et simple de charges de l'Etat vers les départements et les communes.

Bernard Cornut-Gentille

Les « tribulations » des systèmes

éducatifs qui se sont succédé ont montré la complexité de proposer et promouvoir des réformes. Cela nécessite une longue réflexion et la prise en considération de facteurs conjoncturels. Au plan local je pense qu'il serait souhaitable de multiplier les contacts entre enseignants, parents d'élèves et élèves, de développer les activités de tiers temps pédagogique, d'études de milieu, pour avoir une meilleure connaissance de la vie de la commune et de sa réalité. Des cours ayant trait à l'histoire locale devraient être dispensés de manière à susciter chez l'enfant le goût de la recherche du passé. Il faut qu'il soit amené à aimer sa ville, à en comprendre les mécanismes et à aiguïser sa curiosité pour en faire un citoyen en herbe.

Pierre Mauroy

Il n'est pas suffisant de parler d'aménagement : sans doute, faut-il favoriser les enquêtes, les visites de quartiers, de musées, etc., par une modification de l'organisation de la responsabilité civile et pénale des éducateurs. Il faut qu'un transfert de ressources permette à la commune d'apporter un soutien matériel plus grand à l'école en général, aux initiatives d'ouverture à la vie en particulier. Dans un autre domaine, il faut que soient modifiées certaines conditions de l'enseignement, que soit promue une instruction civique rénovée qui permette aux enfants — qui, souvent, ne connaissent pas leur commune — de s'initier à ce qu'est la cité. Il faudrait aussi que participent à la vie de l'école les associations à caractère culturel, sportif, écologique, etc.

Mais il ne faut pas méconnaître les risques d'une telle ouverture dans notre régime actuel qui laisse la part congrue aux systèmes d'éducation. Il faut éviter que cette ouverture de l'école n'entraîne une disparition de sa fonction critique. Il faut aussi qu'elle ne soit pas prétexte à une diminution du nombre des enseignants qualifiés : il s'agit de renforcer les membres de l'équipe éducative d'éléments venus de l'extérieur, non de substituer ceux-ci à ceux-là. Ces mesures ne peuvent être pleinement efficaces que dans l'optique de la transformation de notre société.

De ce point de vue, pour intégrer l'école à la cité, il faut donner plus d'autonomie aux établissements (ceux

du second degré). Il faut rechercher des formules nouvelles, réaliser des « équipements intégrés », tels que ceux que préconise le manifeste municipal du Parti socialiste. On peut aménager par exemple des maisons de l'enfance qui regrouperaient la crèche, la maternelle, le terrain d'aventure, les centres d'aide aux parents, le bureau de l'assistante sociale, etc. Il n'y aurait plus à ouvrir l'école à la ville ; elle en serait partie constitutive. Mais ces transformations nécessaires ne sont pas seulement question d'architecture ; elles concernent aussi une réglementation qu'il faut mettre en rapport avec l'organisation de la société actuelle, société qui écartèle l'individu entre des services administratifs différents, entre des lieux différents (école, travail, loisirs, habitat). Il faut que chaque citoyen puisse retrouver son unité et, par là, redonner un sens à sa vie, ce que la société de la rentabilisation maximum ne permet pas. C'est donc bien une autre condition de la société qui permettra une réelle intégration de l'école à la cité.

Roland Nungesser

Je crois que c'est surtout une question d'état d'esprit des chefs d'établissement, du corps enseignant, qui conçoivent leur tâche non pas strictement dans la formation sur le plan de l'enseignement, mais qui souhaitent ouvrir très largement l'esprit de leurs élèves vers l'extérieur. Je pense ainsi à des professeurs de CES ou de lycées qui organisent régulièrement des reportages sur l'activité de la mairie, sur la vie du Conseil municipal, voire sur la vie personnelle du maire... pour bien faire comprendre aux jeunes ce qu'est la communauté dans laquelle ils vivent. Je ne crois pas que ce soit des réformes fondamentales du système éducatif qui y feront grand-chose. C'est surtout un état d'esprit, à condition que ce soit réciproque et que ceux qui ont les responsabilités de la communauté pensent que l'intégration de l'école doit se faire sur tous ces plans.

la cité et ses écoles

Avec la famille et l'environnement social, l'école est le principal agent de l'éducation des jeunes ; son action est prolongée par l'éducation permanente des adultes en milieu professionnel. La toute première opération de qui veut connaître le système éducatif français est donc de se représenter le réseau diversifié des établissements d'enseignement, des écoles maternelles aux nombreuses ramifications de l'enseignement supérieur, en passant par les écoles élémentaires, les collèges et les lycées. Or, notre système scolaire est fortement centralisé. En dernier ressort, la création et l'organisation des écoles et établissements dépendent de l'Etat. Dans ces conditions, ne risque-t-on pas de laisser les institutions publiques d'éducation s'organiser et fonctionner hors de la communauté locale, hors de la cité ? Quelles sont les interventions respectives de l'Etat et des collectivités locales dans la création des écoles et établissements, le financement de leur construction et de leur fonctionnement ? Quelle part prennent les communes ou groupements de communes dans la vie scolaire ?

L'IMPLANTATION des établissements scolaires sur le territoire est représentée par « la carte scolaire ».

Les écoles primaires (obligatoires) et les écoles maternelles (conventionnellement obligatoires) sont implantées par les communes en fonction des besoins qu'elles expriment. Mais le souci de la qualité de l'enseignement, les problèmes des coûts et de l'environnement professionnel pour les maîtres, ont conduit à procéder à de nombreux regroupements d'écoles en milieu rural, afin de substituer aux écoles à classe unique — ou à deux classes — des écoles offrant la gamme complète des divisions et mieux adaptées (à noter que le ministère vient de réduire le nombre minimum d'élèves, avec pour conséquence la fermeture des écoles à classe unique, de 16 à 12).

Au niveau secondaire (premier cycle), l'échelon de base de la carte scolaire est le secteur (environ 10 000 habitants en ville, 5 000 dans les zones rurales). Un secteur doit être équipé d'un ou plusieurs collèges (collèges d'enseignement secondaire, collèges d'enseignement général). Les districts (environ 100 000 habitants), qui regroupent plusieurs secteurs, doivent accueillir les jeunes à leur entrée dans le deuxième cycle secondaire dans les lycées (général) techniques ou polyvalents, les collèges d'enseignement

technique, les établissements spéciaux (agricoles par exemple).

Quelle est, dans ce travail de la carte scolaire, l'intervention des collectivités locales ? Elle est relativement faible, bien qu'il s'agisse d'une étude complexe, aux plans départemental, académique et national. Les commissions de la carte scolaire doivent se déterminer en tenant compte :

- de la situation éminemment évolutive de la vie économique et sociale ;
- de l'effectif global des élèves et étudiants devant être accueillis à chaque niveau d'enseignement ;
- de leur répartition probable entre les différents types d'enseignement, filières et spécialités, répartition résultant à la fois des grandes orientations nationales définies par le gouvernement et par la pression des usagers (élèves et familles) à la recherche de formation conduisant aux meilleurs débouchés professionnels ;
- de l'évolution et des tendances de la pédagogie, des nouvelles voies de formation professionnelle, de l'introduction de nouvelles matières dans les programmes d'études ;
- enfin, des possibilités de financement.

L'intervention des collectivités est

très limitée dans les réunions de la commission académique de la carte scolaire, puisque seuls les départements envoient siéger à cette commission un représentant désigné en son sein par chaque conseil général. Il est vrai que les deux représentants des parents d'élèves et les trois représentants des professions peuvent apporter le point de vue du milieu socio-professionnel. Mais heureusement, les enquêtes préalables des inspecteurs généraux, autrefois « de l'organisation scolaire », font le plus grand cas des vœux des élus du département, des maires, des chambres consulaires, des organisations d'entreprises et des syndicats professionnels. Ces contacts, qui fournissent des points de vue disparates, sinon incompatibles, permettent toutefois de dégager les propositions qui sont examinées par la commission académique et transmises à l'autorité supérieure.

Cependant, en matière de création d'enseignements, certaines initiatives des chefs d'établissement ou d'équipes de professeurs peuvent donner des résultats intéressants, notamment dans les lycées techniques ou polyvalents. A Brest, par exemple, l'institution, à la demande du proviseur, de formations d'électromécaniciens et d'électroniciens a permis il y a quinze ans l'implantation d'entreprises (la CSF, Erickson) qui utilisent les jeunes

gens munis de ces diplômes.

En ce qui concerne le **financement global des dépenses d'éducation**, les statistiques, remontant à deux ou trois ans, font état d'une participation de l'ordre de 10 %, les familles et les entreprises prenant à leur charge environ 6 %, ce qui laisse à l'Etat environ 84 % représentant essentiellement des subventions pour les constructions scolaires et le premier équipement des établissements, des dépenses de personnel et des dépenses à caractère social (bourses, aides diverses). Nous avons largement traité des dépenses de la commune en matière scolaire dans nos numéros parus depuis la rentrée.

Il faut noter à ce propos l'appoint constitué par les **fonds de l'allocation scolaire** (loi Barangé) qui sont mis à la disposition des établissements publics et distribués par les conseils généraux et utilisés pour la construction des bâtiments scolaires, les réparations, l'acquisition et le renouvellement du matériel collectif et du mobilier ; cet apport atténue faiblement les charges des communes ou des villes.

En matière de **transports scolaires**, organisés, en général, dans le cadre du département, les villes peuvent compléter la participation de l'Etat (64 %). Elles peuvent également organiser des services spéciaux, le concours financier de l'Etat étant subordonné, dans ce dernier cas, à un agrément ministériel.

Nous avons signalé, d'autre part, l'importance des **dépenses communales** pour les écoles primaires et assimilées (entretiens, logement des maîtres, chauffage, éclairage, rémunération des personnels de service, renouvellement du mobilier et du matériel, fourniture de registres et imprimés, subvention à la Caisse des écoles). Pour les établissements secondaires municipaux, les charges financières incombent pratiquement dans leur totalité aux communes ou aux villes (à l'exception des frais de construction et de premier équipe-

à relire dans nos précédents numéros

le maire et l'école

n° 289 du 23 septembre 1976

les écoles communales

n° 290 du 30 septembre 1976

que coûte l'école à la commune ?

n° 291 du 7 octobre 1976

n° 282 du 14 octobre 1976

les communes et les établissements d'enseignement

n° 296 du 11 novembre 1976

le financement des CES

n° 297 du 18 novembre 1976

ment).

Il faut ajouter souvent d'importantes dépenses **purement facultatives** : bourses communales, subventions aux associations socio-éducatives, aux associations d'anciens élèves et aux associations sportives, voyages scolaires, coopératives, etc. Bon nombre de communes ou de villes participent également très activement à la création et à l'entretien de stades, gymnases, piscines, largement utilisés au cours des activités scolaires et périscolaires.

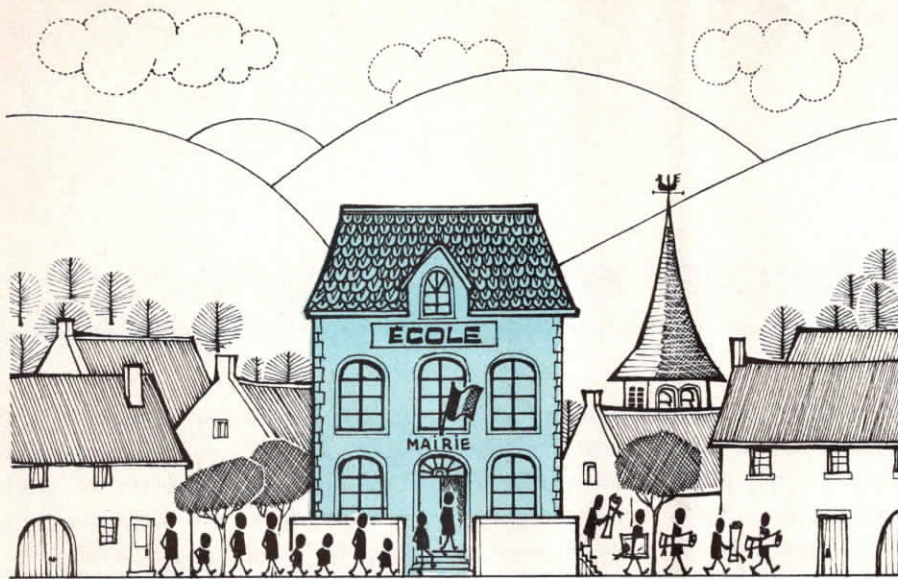
Comparée aux charges supportées par les villes, les communes et les groupements de communes, il faut bien reconnaître que leur intervention dans le pilotage des établissements d'enseignement est de faible importance : les collectivités apportent un financement considérable ; elles n'ont, en contre partie, qu'un très léger droit de regard sur les institutions scolaires. Prenons, par exemple, les conseils d'administration des établissements de premier ou de second cycle. Aux côtés des représentants de l'administration, des personnels, des parents d'élèves, il a paru opportun de faire figurer des représentants des collectivités locales. Deux raisons : la participation financière de ces collectivités,

un souci d'information réciproque. Mais le rôle de ces représentants ne saurait être déterminant, vu leur nombre restreint. En dehors des questions budgétaires, les points examinés au cours des séances, et qui intéressent les collectivités, sont essentiellement ceux qui touchent aux règles générales de recrutement des élèves (périmètres de recrutement) ou la création d'une association socio-éducative. D'une manière générale, les lois et règlements en vigueur, dans un souci légitime de protection du milieu scolaire, semblent avoir établi un mur entre les collectivités et l'école.

En définitive, la création d'une école ou d'un établissement scolaire résulte toujours, à la base, d'une délibération favorable du Conseil municipal, ce qui permet de dire que les communes et les villes n'ont que les établissements et écoles qu'elles ont souhaité avoir. Par contre, elles n'interviennent pas officiellement — et c'est peut-être heureux — dans la désignation des personnels enseignants et de direction, qui sont nommés soit par le recteur, soit par le ministre. Tout au plus, les familles concernées peuvent-elles intervenir pour le maintien ou au contraire la mutation d'un membre de l'enseignement en recourant à une pétition ou à une grève scolaire. On en cite quelques dizaines d'exemples chaque année.

Jusqu'à une date récente, l'établissement d'enseignement était considéré comme un lieu où s'additionnent un certain nombre d'heures de cours, distribuées par des spécialistes, dans le respect de certaines mesures spatiales (cellules juxtaposées : les salles de classe) et temporelles (horaire des élèves, temps de service des professeurs). Pour faire place à l'œuvre d'éducation, la tendance est d'abattre le mur qui sépare l'établissement de la vie extérieure, et de créer des relations avec l'environnement immédiat : la ville, la cité.

René Guy



l'école

dans la commune rurale

*Lentement,
à petit feu,
les campagnes meurent.
C'est vers les années 20
qu'un des coups de boutoir
les plus spectaculaires
de cette maladie
est situé
par les historiens
de la France rurale.
Il y a beau temps donc
que la France
n'est plus rurale,
ce qui ne signifie pas
que la campagne
n'est plus habitée...*

SOMMAIREMENT les campagnes françaises sont aujourd'hui peuplées par quatre catégories de personnes : des **personnes âgées** à la retraite en représentent une grande proportion (encore faut-il distinguer entre ceux qui demeurent sur le lieu où ils ont vécu et travaillé, et ceux qui sont arrivés là ayant préparé de loin, du temps de leur vie active, un peu de bien pour les vieux jours, une petite maison, un jardinet).

Les **cultivateurs**, on le sait, sont de moins en moins nombreux ; le travail qu'ils accomplissent aujourd'hui fait appel à des techniques modernes où se perdent les gestes ancestraux, s'éloignant de plus en plus de celui que menaient leurs aînés d'il y a seulement vingt ou trente ans. Ils essaient — et souvent parviennent avec succès — de vivre en harmonie avec la société de production actuelle, mais ils ne le peuvent qu'à la condition de s'évincer les uns les autres, de grandir, toujours grandir en transformant la ferme familiale en une exploitation, véritable petite entreprise où « gestion » est le maître-mot.

On trouve encore dans les campagnes françaises des **ouvriers, des artisans et des commerçants**. Les ouvriers sont là par commodité, rarement par goût ; ils résolvent ainsi le

problème de leur logement. Certes ils sont satisfaits de pouvoir ainsi abriter leur famille pour un loyer modique, mais ils ont à déplorer le trajet quotidien pour se rendre sur le lieu de travail, les 30, 50 — et même plus — kilomètres journaliers n'étant pas rares. Et lorsque les femmes n'ont pas à pâtir des mêmes rythmes, lorsqu'elles ne travaillent pas hors de chez elles et que les enfants leur laissent un peu de temps pour vivre, le plus souvent elles s'ennuient, rêvant à la ville, à la voisine de palier qu'elles n'ont pas, aux magasins, aux cinémas... L'une après l'autre les échoppes d'artisans, les petits ateliers ferment leurs portes, les petits métiers disparaissent ; le travailleur indépendant monte à la ville où, vite recyclé, il trouve à s'employer comme salarié dans la petite industrie ; personne ne prend la suite du sabotier, le maréchal-ferrant fabrique à la chaîne les rambardes d'escalier, les balustrades de balcon des résidences secondaires. Les commerçants aussi ferment boutique ou bien ils montent dans leur camionnette aménagée et vont de village en village, signalant d'un coup de trompe leur arrivée. Le dimanche, le boulanger reste chez lui, il double, il triple ses fournées, il multiplie les croissants. Le dimanche, le boucher

vend des gigots : les touristes sont revenus comme chaque semaine.

Enfin, depuis quelques années, des maisons de village, hier fermées, s'ouvrent à nouveau ; elles abritent des **cadres supérieurs** et leurs familles qui, confort et loisirs mis à part, ont le même mode de vie que les ouvriers : ils habitent là, mais travaillent ailleurs.

Restent bien sûr les fanatiques du retour à la nature, les écologistes, les passionnés du métier à tisser, du four à céramique, du tour de potier, mais le phénomène est trop marginal, trop récent, leur nombre trop restreint pour qu'on puisse dire qu'ils peuplent les campagnes.

Bien sûr il n'y a rien de bien nouveau dans tout cela, dans ce schéma un peu grossier, mais c'est tout de même un curieux mélange que ce XXI^e siècle, façon société libérale avancée, qui se met en place tranquillement, et rien, apparemment, ne saurait dévier l'axe de la transformation en cours.

Et l'école là-dedans ? L'école c'est comme le reste, plutôt mal ficelé, ni tout à fait morte, ni vraiment bien vivante. Les campagnes vivent une heure ambiguë, mal tranchée : c'est la fin de la vie communautaire mais ça n'est pas encore l'absolue industrialisation agricole et son désert. Pour les écoles c'est pareil : plus, ou presque plus, de moins en moins d'écoles à la Jules Ferry et pas encore de ramassage global-rationalisé-efficace avec transport vers des super-centres éducatifs modernes. Ni tout l'un, ni tout l'autre, mais plutôt une sorte de patchwork un peu mité : ici des écoles fermées, irréversiblement, d'autres moribondes, là des tentatives heureuses, des expériences dynamiques. Ici plus rien, la résignation, plus personne pour se plaindre, là des gens décidés à lutter, à imaginer, à faire des efforts. On a l'impression dans un grand survol qu'un grand filet passe sur la France déposant sa moisson autour (pas dans !) des villes et qu'il s'y fait parfois des accrocs.

Jean-Pierre Vélis

L'école et la mairie

Un même bâtiment, modeste, pour abriter l'école et la mairie, un même homme pour assurer l'enseignement dans l'une, le secrétariat dans l'autre, quelle meilleure « intégration » pouvait-on rêver ? C'était hier. Que reste-t-il aujourd'hui de ces secrétaires de mairie-instituteurs ? Le secrétaire de leur syndicat, André Caron, nous l'a dit.

● **Est-ce que les instituteurs-secrétaires de mairie ne constituent pas une espèce en voie de disparition ?**

C'est extrêmement délicat ; disons que c'est plutôt une espèce en voie de diminution. Nous étions, il y a vingt ans, 12 000, nous sommes encore 9 000 qui exerçons — en comptant les retraités — dans 7 500 communes de France. Comme nous exerçons en général dans les petites communes de moins de 1 000 habitants, cela représente environ 30 % des petites communes rurales. La répartition géographique est très particulière : les deux tiers se trouvent rassemblés au nord de la Loire, dans le Nord, l'Est et la Région parisienne. Il y en a de moins en moins dans l'Ouest, il n'y en a même pratiquement pas dans certains départements comme le Morbihan ou le Finistère, on en compte très peu dans le Sud-Ouest et le Sud-Est. Ça a toujours été comme ça, sans aucune évolution. En Seine-Maritime par exemple il y en a 550, ce qui représente 80 % des communes rurales.

Une espèce en voie de disparition ? Je suis secrétaire du syndicat depuis six ans, et à certain moment je l'ai craint. Mais il semblerait qu'on ait atteint un niveau plancher car même lorsque certains partent en retraite, il y a des jeunes qui, aujourd'hui, reprennent le poste.

● **Quelles sont les tâches d'un secrétaire de mairie, comment est-il nommé, etc. ?**

Les secrétaires de mairie sont

nommés par le maire. Lorsqu'un instituteur est nommé à un poste, si le poste de secrétaire de mairie est libre, le maire choisit de le nommer ou non. C'est la liberté, la loi de 1884 de l'administration communale. Mais il existe une sorte de tradition : là où l'instituteur a toujours été secrétaire de mairie, cette habitude se perpétue à travers les âges. C'est ainsi que je suis secrétaire de mairie à Ecois, ayant remplacé mon collègue en 1947 ; lui-même avait remplacé un instituteur en 1935 et ainsi de suite. En remontant dans le temps on trouve toujours l'instituteur à la mairie. Cela date du début de la III^e République, à cette époque où il y avait dans les campagnes peu de gens instruits et où pourtant un greffier municipal était nécessaire. Par le biais d'une loi de 1885, qui était en fait une dérogation, on a pu faire appel aux instituteurs.

Aujourd'hui, bien sûr, les choses ont évolué. Il existe deux sortes de communes : celles qui grandissent, comme dans les périphéries des villes où il n'est plus possible d'exercer un métier de secrétaire de mairie-instituteur, et celles qui meurent où l'école disparaît. Or, il faut tout de même un secrétaire de mairie et soit on s'adresse à l'instituteur du village voisin, soit le maire essaie de trouver quelqu'un sur place, ce qui n'est pas toujours très facile ni très efficace. Restent les communes qui arrivent à survivre contre vents et marées, des communes rurales qui ne se dépeuplent pas trop vite et qui se maintiennent, où l'école subsiste et où souvent l'instituteur est secrétaire de mairie.



Une mairie-école », en Haute-Loire, comme il en subsiste encore quelques-unes...

Ses tâches sont essentiellement administratives. Nous sommes obligés de tenir des permanences, des ouvertures de secrétariat où nous recevons les administrés comme dans n'importe quelle mairie. Nous faisons tout le travail administratif, comptable, les délibérations du conseil municipal, la préparation des budgets, etc. Enfin, nous faisons le même travail, qu'on soit secrétaire de mairie ou non. L'intérêt de notre double fonction, à mon avis, c'est que nous n'avons pas un travail limité : alors qu'un employé d'une mairie de ville fait un plein service bien net (état civil, comptabilité, etc.), nous, nous faisons tout, et c'est beaucoup plus varié. L'autre intérêt aussi, c'est le contact humain, parce que nous sommes en contact constamment avec la population. Nous voyons plus de gens par notre fonction de secrétaire de mairie que par notre rôle d'instituteur. Comme instituteur nous n'avons de contacts qu'avec les parents, et encore, dans les grandes occasions : fête scolaire, examen, orientation des enfants. Tandis qu'en tant que secrétaire de mairie nous avons inévitablement un contact avec chaque famille du village tout au long de l'année.

● **Je suppose justement que votre rôle dépasse largement le cadre strict et un peu étroit des tâches administratives, et qu'on vous demande conseil pour bien d'autres choses.**

J'en parlais encore pas plus tard qu'hier soir avec mon maire et mon adjoint : nous sommes arrivés dans

les mairies de campagne à faire deux tiers du travail pour l'administration communale et un tiers pour les administrés, un travail qui normalement n'est pas le nôtre, que nous ne sommes pas obligés de faire. Je peux vous en donner quelques exemples, entre autres, les dossiers de retraite : actuellement une personne qui part en retraite se trouve du jour au lendemain avec trois ou quatre dossiers à constituer. Face à la complexité de la paperasserie actuelle, devant les difficultés pour résoudre les problèmes, on vient à la mairie. Il est certain que nous ne sommes pas obligés de faire ce travail, mais c'est peut-être le plus intéressant parce que là on voit le résultat immédiat. On rend service et puis c'est tout.

D'ailleurs les habitants d'un village ne comprendraient absolument pas qu'on le leur refuse. Dans une mairie de ville il y a des services sociaux, des choses comme ça, mais en campagne ça n'existe pas : on s'adresse au secrétaire de mairie et le geste classique que nous voyons tous au long de l'année c'est la personne qui arrive avec une enveloppe à la main et qui nous dit suivant la formule traditionnelle : « J'ai reçu des papiers », qui les met sur le bureau et qui ajoute : « Vous allez me résoudre tous les problèmes ». C'est amusant.

● **Mais votre rôle s'arrête-t-il aux quatre murs de votre secrétariat ? Les habitants du village sont-ils de simples administrés ou bien les relations que vous avez avec eux ne sont-elles pas plus profondes encore ?**

C'est un rôle un petit peu plus délicat, c'est un rôle de conseiller. Pour le remplir il faut avoir déjà une ancienneté assez grande dans le village. Quand on arrive à vingt ans dans un pays, on ne va pas venir vous demander des conseils pour un ménage qui marche mal ou pour des affaires très délicates. Lorsqu'on y est depuis plus longtemps — comme c'est mon cas puisqu'il y aura trente ans l'an prochain que je suis dans le même village — les gens viennent vous demander un conseil. C'est parfois très délicat, très gênant, mais ils le font parce qu'ils savent qu'on est absolument neutre et puis aussi qu'on n'ira pas le chanter sur les toits, parce qu'une de nos qualités primordiales c'est d'être discrets. Mais effectivement, il arrive parfois que nous débordions très largement notre rôle d'employé de bureau et c'est le plus intéressant.

● **De vos deux fonctions, laquelle vous semble avoir le plus d'influence sur l'autre ?**

Les deux fonctions s'imbriquent. Si l'instituteur est accepté en tant que tel, il le sera aussi en tant que secrétaire de mairie et il sera bien dans son village. D'ailleurs je vois que bien des camarades de mon âge ont passé pratiquement toute leur carrière dans le même poste. Le fait que nous soyons à la fois instituteur et secrétaire de mairie implique beaucoup de temps et de travail, mais en aucun cas l'école n'a à en souffrir, bien au contraire, puisque cela nous permet d'avoir à notre disposition des éléments de travail que n'ont pas d'autres instituteurs ; nous avons les archives communales avec lesquelles nous pouvons faire travailler nos enfants ; avec tout cela, nous pouvons faire un travail que nous ne pourrions pas faire autre-

L'école dans la commune rurale

ment ou bien qui resterait tout à fait formel. C'est pourquoi je pense que les deux fonctions s'enrichissent l'une et l'autre ; à travers la situation des parents nous connaissons mieux nos enfants. Souvent nous avons à nous demander pourquoi tel enfant traverse une crise, pourquoi à telle période il travaille mal, et c'est souvent à la mairie que nous connaissons la réponse : difficultés financières du ménage, chômage, ménage dissocié, etc.

● **Mais est-ce que cette connaissance ne pourrait pas fonctionner en sens inverse : mieux connaître les familles parce que leurs enfants sont dans votre classe ?**

Non. Autant que possible je ne traite pas les problèmes scolaires à la mairie. J'ai toujours tenu à ce que les parents qui veulent discuter avec moi viennent à l'école et que la mairie demeure tout à fait en dehors de l'école. Bien souvent ce ne peut être le cas puisque la mairie et l'école ne forment qu'un seul établissement. Mais je crois qu'il ne faut pas tout mélanger et d'ailleurs les gens s'y habituent fort bien.

● **La désignation exacte de votre métier par votre syndicat est secrétaire de mairie-instituteur. J'imagine que ça n'est pas par hasard que la fonction secrétaire de mairie vient en tête ?**

Il existe un syndicat national des instituteurs — duquel nous sommes absolument indépendants, même si nous entretenons avec lui des relations très amicales — et c'est tout à fait volontairement que les fondateurs de notre syndicat ont mis en exergue, lors de sa création en 1920, la deuxième fonction qui n'est quand même que la fonction accessoire.

● **Je suppose que la fermeture des écoles en milieu rural est pour vous un des problèmes essentiels aujourd'hui et que vous avez été amenés à lutter très souvent dans ce**

domaine.

Actuellement, sur le plan syndical, nous connaissons deux grands problèmes. Le premier c'est en effet celui-là, éviter les fermetures de classes rurales. En collaboration avec le SNI nous avons obtenu, disons, des adoucissements pour la fermeture des classes uniques, mais nous sommes surtout partisans du regroupement de plusieurs écoles de village, regroupements par niveaux qui permettent de maintenir une classe dans chaque village et d'éviter la mort des villages. Si ces regroupements sont difficiles dans les pays de montagne, en plaine, en revanche, c'est tout à fait réalisable même si l'on se heurte à des problèmes financiers énormes : transport, cantine, organisation administrative. Mais ces problèmes devront être résolus car je crois que c'est la seule solution pour que les villages ne meurent plus complètement.

● **En fait, ne croyez-vous pas que, lorsque l'école ferme, dans bien des cas, cela signifie que le village était déjà mort ?**

Oui, mais il ne faut pas systématiquement prendre la cause pour l'effet. Si un village n'a pas d'école, personne ne viendra s'y installer. Pour qu'un village subsiste il faut que l'école soit là. Bien sûr il faut aussi que la municipalité fasse un effort pour ne pas laisser son village s'endormir et agoniser doucement : problèmes d'investissements, de lotissements, etc. Et je crois que le gouvernement l'a un peu compris puisque, depuis quelques années, il y a une sorte de politique d'arrêt de l'exode rural ; on s'aperçoit que l'on va vers une catastrophe, que la concentration urbaine aboutit à des désastres.

Cela ne va pas sans poser le deuxième problème qui nous préoccupe le plus actuellement, qui est celui de l'enseignement préélémentaire, les maternelles rurales, car il n'y a pas de raison pour que les jeunes ruraux de trois à cinq ans

n'aient pas la même scolarité que ceux de la ville. Bien sûr il n'est pas possible de faire une maternelle dans chaque village — ce serait stupide —, c'est pourquoi nous avons préconisé les maternelles intercommunales qui s'insèrent très bien dans le cadre des regroupements par niveaux. Il en existe d'ailleurs d'excellents exemples où, ayant regroupé deux ou trois écoles de petits villages, on a pu créer une classe enfantine. Mais là encore on achoppe sur les mêmes difficultés d'organisation et financières avec surtout le salaire de la femme de service qui constitue une très lourde charge pour la commune.

Les différents ministères concernés (Education, Agriculture, Finances) nous ont promis que, dans les cinq ou six années à venir, 90 % des jeunes ruraux seraient scolarisés en préélémentaire, mais c'est là que nous, secrétaires de mairie-instituteurs, nous pouvons jouer un rôle important et pas seulement en qualité d'instituteurs mais en qualité d'employés d'administration communale parce que c'est nous qui pouvons étudier les systèmes d'organisation de ces maternelles intercommunales et les présenter aux maires qui, bien souvent, sont un peu inquiets — pour ne pas dire affolés — devant les dépenses que cela va représenter. Notre rôle ici, en plus de celui d'éducateur, est d'être aussi un peu le technicien des finances.

● **Vous parliez tout à l'heure d'un ralentissement de l'exode rural. Est-ce que, même, vous n'avez pas observé un phénomène de retour de populations dans les campagnes ?**

Notre rôle, en tant qu'instituteurs, consiste bien sûr à essayer de diriger nos enfants vers le CES puis ensuite vers les lycées ou les collèges techniques. Mais le départ vers les grandes cités urbaines se fait tout de même en dehors de nous à cause de l'emploi, les gens veulent se rapprocher de leur emploi. Mais en effet, depuis trois ou quatre ans, on assiste au mouvement inverse, le



retour vers les campagnes de jeunes ménages tout simplement parce que les loyers des HLM leur absorbent une trop grande partie de leurs revenus. Et c'est là que le rôle des maires et des conseils municipaux est énorme, parce que si ces ménages reviennent ils souhaitent tout de même trouver quelque chose et il n'y a qu'une solution : les lotissements. C'est certainement très difficile, cela représente beaucoup de travail, mais c'est une condition de survie pour un village.

● **Est-ce que, en plus de votre rôle d'éducateur, de votre rôle d'administrateur, vous n'avez pas aussi un rôle d'animateur culturel ?**

Pendant très longtemps l'instituteur a en effet été le seul animateur. Souvent l'instituteur-secrétaire de mairie se trouve être en même temps l'animateur du foyer rural, le secrétaire de l'association sportive, etc. C'est un peu le « maître-Jacques », vous savez. Il ne peut pas refuser, ou bien alors c'est parce que vraiment il n'en a pas le temps. Mais là encore, il faut pas mal de temps, pas mal d'expérience, beaucoup d'enthousiasme et de foi parce qu'il faut beaucoup payer de sa personne.

● **Vous savez qu'aujourd'hui on assiste à un double mouvement des populations convergeant vers le même lieu : la périphérie des villes. Les écoles ferment dans les villages mais aussi dans le cœur des villes. Ne pensez-vous pas que, dans cette évolution, les instituteurs-secrétaires de mairie ont un rôle à jouer ?**

Vous savez, ce qu'on appelle périphérie des villes est extrêmement fluctuant. Là où je demeure par exemple, à 3 km de Rouen, on peut dire que nous sommes dans la périphérie de Rouen, mais, à quelques kilomètres d'ici, se trouvent des petits villages qui comptaient à peine 500 habitants il y a vingt ans et qui sont aujourd'hui des bourgades de 1 000, 1 500, 2 000 habitants. Et cela

s'étend, autour de chaque ville on voit une tache qui s'étend et les villages se développer à la périphérie. Où s'arrêtera-t-elle ? Et il est certain que ces bourgades dortoirs ont tout de même une vie assez ralentie.

● **Mais justement est-ce que les instituteurs-secrétaires de mairie ne pourraient pas avoir pour rôle d'animer ces zones nouvelles, d'y susciter une vie qui n'existe pas ?**

C'est bien plus difficile que dans un village typiquement rural car cela ne s'adresse pas du tout à la même catégorie de population. L'ouvrier qui vit là et va travailler à 30 km en usine n'aura pas les mêmes réactions que le cadre qui travaille dans une grande ville et qui vient faire construire à 20 ou 30 km pour y trouver la tranquillité et s'éviter la construction d'une résidence secondaire. C'est beaucoup plus délicat, beaucoup plus difficile.

● **Il y a tout de même un rôle à prendre...**

Il y a certainement un rôle à prendre, et d'ailleurs on le constate avec la création des écoles ouvertes. Dans beaucoup de petites communes où l'on construit de ces écoles nouveau style, on constate que les maires souhaitent que l'école ne soit pas seulement l'endroit où les enfants viennent recevoir l'enseignement, mais soit aussi le lieu de rencontre de la population du village. On voudrait briser l'isolement des gens, chacun vivant chez soi, pour soi, ne pensant qu'à ses problèmes. Peut-être en effet y a-t-il là un rôle à jouer par l'école qui deviendrait un centre de rassemblement des enfants dans la journée, des adolescents et même des adultes dans la soirée, sous forme de club, d'associations, etc. Il y a en effet une évolution qui se fait dans ce sens.

Propos recueillis par
Jean-Pierre Vélis

Vient
de
paraître
dans la
collection
"un
homme
et son
métier"

Marie-
Madeleine
Leloup
INSTITUTRICE



la cité sans école

La Fédération des délégués départementaux de l'Éducation nationale avait choisi en 1976 comme thème de son enquête annuelle « l'école en milieu rural ». Une des premières constatations concerne les fermetures d'écoles. Si celles-ci se sont ralenties depuis ces dernières années, le bilan n'en est pas moins lourd et l'avenir n'est pas nécessairement à l'optimisme dans ce domaine. Nous donnons ici de larges extraits du rapport de synthèse établi pour la Fédération des délégués départementaux de l'Éducation nationale par le docteur Duthil.

LA COMMUNE rurale peut être définie comme la commune dont la population agglomérée ne dépasse pas 2 000 habitants et dont la dominante économique est agricole. Le milieu rural n'est cependant pas, pour autant, composé uniquement d'agriculteurs. Il englobe également les commerçants, les artisans, les fonctionnaires, les professions libérales qui vivent dans la commune rurale.

Ne peuvent cependant pas être considérées comme communes rurales des communes ayant moins de 2 000 habitants mais qui sont incluses dans une agglomération urbaine.

les catégories d'écoles

• Nous avons défini, lors de la rédaction du questionnaire, trois catégories d'écoles :

A = celles ne recevant essentiellement que des enfants de la commune ;

B = celles recevant des enfants des communes voisines dont l'école était fermée ;

C = celles qui, bien que situées en milieu non rural, recevaient des enfants des communes rurales dont l'école était fermée.

• Au reçu des diverses réponses, un codage plus diversifié est apparu, tenant compte des divers cas qui se présentaient. C'est ainsi que nous aboutissons à six catégories d'écoles :

- 1 — 2 352 écoles du type A ;
- 2 — 351 écoles du type B ;
- 3 — 57 écoles du type C ;
- 4 — 145 écoles où existait une « restructuration pédagogique » ;
- 5 — 21 écoles recevant des enfants de communes voisines dont l'école n'était pas fermée ;
- 6 — 32 écoles de hameaux qui, en réalité, faisaient partie d'une com-

mune urbaine.

• Pour une présentation plus simple et plus facilement compréhensible des résultats, nous avons choisi de ne retenir que trois catégories :

A = recevant pour l'essentiel des enfants de la commune (2 352) ;

B = les « écoles centres », recevant des enfants d'autres communes (351) ;

R P = les écoles appartenant à une « restructuration pédagogique » (145).

Il semble possible de dire, sans que cette information puisse être officiellement confirmée (du moins à ma connaissance actuellement), que le nombre de communes sans école était de 2 000 il y a dix à douze ans et que ce chiffre peut être évalué à ce jour aux environs de 8 000 ou 10 000 ! Ce qui est grave.

écoles déjà fermées

Mais un chiffre, par contre, peut être avancé puisque l'information nous a été communiquée par le ministère : c'est celui des 5 015 fermetures de classes de 1962 à 1970. Depuis, nous n'avons comme information que la déclaration du ministre à l'Assemblée nationale (J.O. du 28-4-76), déclaration d'ailleurs dont la clarté n'est pas aveuglante ; je cite : « ... le nombre de fermetures de classes à faible effectif, qui était de 930 en 1970, est resté supérieur à 700 jusqu'en 1974. C'est alors que le gouvernement a mis en œuvre une nouvelle politique favorable au maintien, dans toute la mesure du possible et du souhaitable, des classes à faible effectif en milieu rural. Pour la rentrée de 1975, par exemple, le nombre des fermetures n'a été que de 480, très inférieur par conséquent à ce qu'il était auparavant. »



Si nous essayons de chiffrer à travers ces informations le nombre de fermetures de classes en quatorze ans, avec l'incertitude de la période de 1971 à 1974 que la déclaration ministérielle ne nous permet pas d'approcher de manière plus précise, nous nous apercevons que 8 295 classes en milieu rural ont été fermées en quatorze ans, soit une moyenne de 590 par an. Quel tableau de chasse !

Quels sont les mauvais esprits qui oseront encore parler du danger de la politique scolaire actuelle ?

menaces passées

Mais ne parlons plus des écoles fermées et voyons plus attentivement les menaces qui persistent pour les autres : 15 % des classes ont été menacées de fermeture et ceci pour toutes les catégories d'écoles (A, B et RP) ; pour la moitié au moins d'entre elles, la menace persiste.

Ce sont, bien entendu, les petites communes qui sont les plus menacées, sauf semble-t-il le cas très particulier de l'Ouest où les menaces paraissent plus précises dans les communes de plus de 1 000 habitants. Par région, ce sont les communes de l'Est et du Nord qui sont les plus menacées.

Il paraît y avoir une tendance nette à protéger les classes à faible effectif dans les zones à communications difficiles. Comme l'on pourrait s'y attendre, ce sont les classes uniques sans section enfantine qui sont « prioritaires ».

Le « patrimoine scolaire » et le rayonnement ne semblent pas avoir une influence déterminante, bien que l'on constate souvent dans ces classes un crédit par élève supérieur à la

moyenne et une activité périscolaire très satisfaisante, traduisant un dynamisme certain et un désir affirmé de ne pas mourir.

Les maîtres sont peu attirés par ces écoles. Il faut les comprendre ; ce sont, plus souvent qu'ailleurs, des débutants qui mutent plus souvent et qui ont moins tendance à résider dans la commune.

Pourquoi ces écoles menacées ont-elles été maintenues ? Voilà un point très intéressant à comprendre. C'est le plus souvent parce que de nouvelles familles sont venues s'installer dans la commune, renversant, malheureusement peut-être pour un temps, la tendance démographique. Mais c'est aussi parce que les municipalités, les familles et les DDEN, seuls ou le plus souvent associés, ont voulu défendre leur école.

menaces à venir

Les chiffres que nous avons ici ne sont significatifs que pour les écoles de la catégorie A. Ils montrent que 25 % de ces écoles sont menacées à plus ou moins long terme.

Compte tenu de la dimension des communes et de la région considérée, viennent en tête les écoles des petites communes de moins de 500 habitants situées dans l'Ouest surtout, puis le Massif central et le Midi méditerranéen. Les écoles à très faible effectif (moins de 12 élèves) paraissent moins menacées dans le Sud-Ouest et le Midi que dans le Bassin parisien, l'Est et le Massif central ; les écoles à effectifs moyens sont encore très menacées dans l'Ouest.

Les écoles maternelles et les écoles à plusieurs classes, dont une classe enfantine, sont assez peu menacées. Ce sont toujours, bien entendu, les écoles à classe unique qui sont encore très menacées (près de une sur deux).

Dans ce domaine des menaces à venir, la relation avec l'équipement et le rayonnement est difficile à établir car se situant tantôt bien au-dessus de la moyenne et tantôt bien au-dessous, ce qui traduit soit une détermination des municipalités de défendre l'école, soit un abandon devant la fatalité inéluctable de la fermeture.

Mais il ressort cependant que, dans l'ensemble, une volonté très nette (93 %) de défense de l'école se manifeste, tant de la part des maires et des parents que des DDEN. L'école sera défendue encore plus énergiquement lorsqu'elle est un des derniers

espoirs de survie de la commune.

l'école d'accueil éventuelle

Dans l'éventualité d'une fermeture, les structures d'accueil ne semblent que rarement prévues :

- il n'existe une cantine que dans un cas sur dix ;
- il n'existe un circuit de transport organisé que dans quatre cas sur dix ;
- des circuits sont rarement prévus, bien que la distance soit très souvent supérieure à 3 km, tout en dépassant rarement 7 km.

la vulnérabilité de l'école

Tout comme il nous est apparu intéressant de dessiner un « portrait-robot » de l'école rurale, il nous semble également très intéressant de voir les contours de l'école la plus vulnérable.

C'est une école située dans l'Ouest mais également dans l'Est et le Nord.

Elle est implantée dans les petites communes de moins de 500 habitants, sauf dans l'Ouest où toutes les communes sont également menacées. Ceci s'explique très vraisemblablement par la concurrence public-privé beaucoup plus forte dans cette région et qui a conduit l'administration à retarder des fermetures mais aussi certaines municipalités à en favoriser d'autres.

Ce sont des écoles de la catégorie A à faible effectif, même dans des régions montagneuses à communications difficiles, la menace étant toutefois beaucoup plus grande dans les régions à communications aisées.

Elles se rencontrent essentiellement dans les régions qui ont des problèmes démographiques, donc économiques aigus, et où une certaine acceptation fataliste semble s'être emparée de tous les responsables qui « baissent les bras », ne cherchant que rarement à animer cette école qu'ils jugent condamnée à terme.

les communes sans écoles

L'étude sur ce point sera reprise et poursuivie. Voici quelques premières conclusions :

- 40 communes ont seulement une école privée en service ; elles sont situées pour plus de la moitié dans l'Ouest et pour 1/3 dans la région Rhône-Alpes. La population de ces communes va de 200 à 2 000 habitants, et nous avons déjà dit que 8 communes de l'Ouest de plus de 1 000 habitants n'ont aucune école publique ;
- 315 communes n'ont aucune école, ni publique, ni privée ; ce sont en

grande majorité (83 %) des communes de moins de 200 habitants mais c'est dire, a contrario, que 17 % de ces communes sans écoles ont plus de 200 habitants ; ces dernières paraissent être surtout des communes du Bassin parisien et de l'Ouest ;

Ce sont, bien sûr, les communes connaissant un déclin démographique certain qui constituent la majorité de cet échantillon ; il faut cependant noter que 30 % d'entre elles ont vu leur population croître entre les deux derniers recensements.

Ne s'est-on pas un peu hâté dans certains cas de fermer une école en difficulté passagère ? C'est au moins la question que l'on peut se poser, d'autant qu'un quart d'entre elles ont un effectif à scolariser de plus de 12 élèves de six à onze ans et que bon nombre d'entre elles ont plus de 9 enfants de moins de six ans.

circonstances de la fermeture

Prenant toujours en considération notre échantillon, on constate que la quasi-totalité (96 %) des fermetures est intervenue depuis 1960 et que ces fermetures touchent de plus en plus des communes plus peuplées.

Ce dernier point peut s'expliquer en partie par le vieillissement de la population en milieu rural mais aussi par une application plus ou moins stricte des normes de fermeture suivant les époques, suivant les régions, suivant la population communale et suivant les difficultés de communications.

Dans 38 % des cas, la fermeture s'est accompagnée d'une RP et, dans 36 % des cas, d'un regroupement organisé (RO).

Il en résulte donc que, dans 1/4 des cas, rien n'avait été prévu.

Il n'est malheureusement pas possible — eu égard au faible nombre de réponses — de tirer un enseignement comparatif valable de la situation des communes ayant une école privée et de celles n'en ayant pas.

attitude lors de la fermeture passée

Il s'agit ici de l'attitude générale, et l'on peut constater que :

- dans plus d'un cas sur deux, la fermeture avait été refusée par les usagers ;
- la fermeture est plus souvent refusée
 - si les communications sont difficiles ;
 - si l'évolution démographique est

l'école dans la commune rurale

positive ;

— s'il s'agit de très petites communes (moins de 100 habitants) ;

— si l'école comptait entre 9 et 12 élèves de six à onze ans lors de la fermeture ;

• la fermeture est plus facilement acceptée ou même quelquefois souhaitée

— s'il existe une école privée dans la commune ;

— si la commune compte de 200 à 500 habitants (!) ;

— si l'école a plus de 12 enfants de six à onze ans (!) ;

— s'il existe une RP ou un regroupement organisé.

Nous retrouvons, dans ces résultats, la confirmation du double rôle de l'école : service public, mais aussi centre de vie auquel se cramponnent les plus petits villages.

conséquences de la fermeture

Comme il est logique de le prévoir, la fermeture de l'école a une influence nette sur l'âge du début de la scolarité, sauf lorsque cette fermeture s'accompagne d'une RP ou d'une RO, qui permettent l'ouverture de classes maternelles ou de classes enfantines.

Mais en contre partie, dans les deux cas, les élèves doivent, c'est évident, « bénéficier » d'un transport organisé et fréquenter une cantine beaucoup plus jeunes.

En général, on peut dire que

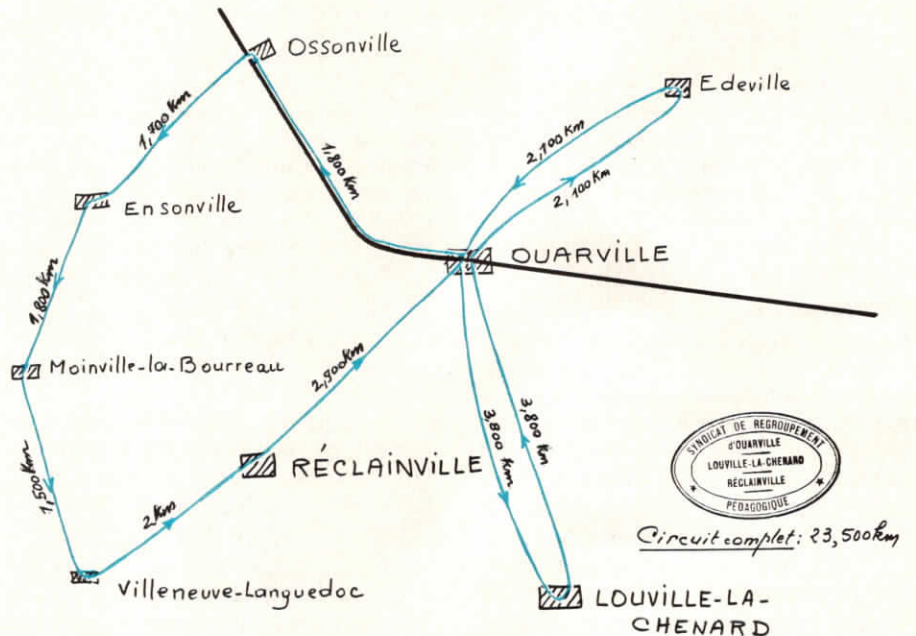
• l'orientation en 6^e est jugée facilitée surtout s'il y a RO ;

• les RO semblent satisfaire les élèves ; il s'agit ici cependant de l'opinion d'enfants telle qu'elle est appréciée par l'enquêteur ;

• les résultats scolaires sont jugés meilleurs dans le cas des RO ;

• le passage dans l'enseignement privé est fonction, bien évidemment, de l'existence ou non d'une école privée dans la commune ; il est cependant plus fréquent s'il n'y a ni RP, ni RO.

Il nous paraît inutile de nous étendre longuement dans ce rapport d'ensemble sur les conséquences qu'a eues la fermeture de l'école sur le devenir du village. Le petit village de moins de 200 habitants a vu très souvent son déclin démographique s'accroître ; dans les villages plus importants, l'influence semble avoir été moins ressentie ; elle s'accompagne (cause ou effet ?) cependant très souvent une nette récession économique.



la guerre des boutons n'a

Rappelons-nous, c'était hier. D'un village à l'autre, de Velrans à Longeverne, c'était la petite guerre entre les enfants des écoles, et aussi, à vrai dire, entre leurs parents. Tout le monde a en mémoire cette mini-Iliade, qu'a si bien chantée Louis Pergaud... Ces temps sont-ils aujourd'hui révolus ? La nécessité de faire front contre le dépeuplement des campagnes et la disparition de leurs « communales » amène les municipalités à imaginer des alliances, des regroupements, des transports scolaires, des cantines communes... Ce n'est pas toujours facile, dans un pays où, à l'ombre de chaque clocher, se développent de sombres jalousies ou simplement de légitimes intérêts.

Ce n'est pas impossible pourtant. La preuve...

QUELQUE PART dans la Beauce, non loin de Chartres. L'endroit n'est pas vraiment des plus délicieux sauf, sans doute, aux amateurs de vague à l'âme et d'extase métaphysique aux heures de coucher de soleil : la plaine, la longue plaine monotone qui travaille et rend sa chair en céréales sous les machines agricoles. Les villages comme des pions sur un damier semblent disposés au hasard tant on peut se demander parfois pourquoi ils se sont développés là plutôt qu'un kilomètre plus loin. Ce pays est ingrat à qui n'y est pas né, mais les Beaucerons de souche y demeurent attachés, sans doute parce que les relations entre les hommes ont essayé de compenser ce que la nature n'a pas donné. Ouarville, Louville et Réclainville sont parmi ces villages, trois communes qui, a priori, ne se distinguent en rien de leurs voisines, c'est-à-dire qu'elles ont été victimes du sort commun.

Avant la guerre de 14-18, 300 personnes vivaient à Réclainville. Aujourd'hui, on n'en compte plus que 115, dont un tiers a plus de soixante-cinq ans. Parmi les fermes, trois emploient un peu de personnel ; les autres, dont l'étendue oscille entre 60 et 70 hectares, suffisent au travail d'un seul homme. A la fin de la dernière guerre, l'école de Réclainville avait deux classes fréquentées par 56 enfants. Seulement, comme l'explique Maurice Grauveau, son maire, ancien cultivateur à la retraite, « *Aujourd'hui à Réclainville il n'y a pas de commerce, c'est uniquement agricole. Jusqu'aux années d'après-guerre il y avait beaucoup de main-d'œuvre dans les fermes et puis est intervenue la reconversion et tout a été motorisé, si bien que,*

cette école, ne l'est pas de plus de quatre kilomètres, le maire s'entend répondre par « les autorités académiques » : « *Ils peuvent bien faire ça à pied* » !, ce qui n'est pas très exactement son avis, non plus que celui de ses administrés. Et c'est ainsi qu'après tractations et discussions entre les deux municipalités, est mis sur pied un syndicat de transport d'élèves, même si l'on s'était dit dans les communes : « *Ça va nous mettre dans les frais* ».

Si, à partir de ce moment, la situation semble acceptable — Ouarville bénéficie en effet de son passé d'ancien marché à bestiaux et est située sur un axe routier relativement fréquenté —, le maire Jacques Doublet, les habitants du village, l'instituteur-secrétaire de mairie, Marcel Barenton, se rendent bien compte qu'il leur faut penser à l'avenir et que celui-ci passe par la création nécessaire d'emplois. Et, après bien des recherches, la chance surgit enfin en 1966 en la personne d'un industriel qui accepte d'implanter là une petite usine qui fabrique des meubles métalliques de bureau, employant 70 à 75 ouvriers parmi lesquels un tiers d'hommes et de femmes de la commune. Au début cependant c'est la valse-hésitation : l'industriel accepte de s'installer sur le territoire de la commune à la condition que celle-ci construise des logements pour les travailleurs ; de son côté la municipalité est dubitative : si l'on construit, l'industriel tiendra-t-il ses promesses ? Enfin la décision est prise, le pas franchi ; dans une première étape 14 logements HLM sont construits, plus tard un lotissement de 28 lots est créé. Mis à part les trois réservés par la commune, tous sont aujourd'hui vendus. Pendant plusieurs années le système ainsi mis en place fonctionne bien : le bus fait sa navette, les enfants des deux villages ont une école — bien pleine il est vrai —, la vie active tourne rond.

Durant les mêmes années, à quel-

ques kilomètres de là, à Louville-la-Chenard, la situation se dégrade. L'instituteur-secrétaire de mairie, installé depuis longtemps dans ce village, a fait quelques calculs de prévision démographique. Ils ne sont guère encourageants, ces calculs ! Et l'instituteur voit bien que, si l'exode suit la même pente — et qu'est-ce qui pourrait bien l'arrêter ? —, Louville sera bientôt dans la situation de Réclainville, la classe unique de Louville avec ses 14 enfants (pour 200 habitants) s'approche dangereusement du seuil fatidique.

Alerté par l'instituteur, le maire de Louville, Marcel Hullot, agriculteur retraité, s'en va trouver ses deux collègues et leur demande d'agrandir le syndicat de transport. En 1970, la création du Syndicat de regroupement pédagogique est effective. « *Cela s'est fait, explique Marcel Barenton, parce que les trois municipalités s'entendaient bien et parce que les maîtres étaient estimés.* » Ce que confirme Marcel Hullot : « *Ici on avait deux bons instituteurs sur lesquels on pouvait compter ; c'est pour ça que ça s'est fait plus facilement* ». Facilement si l'on veut, car, pour Maurice Grauveau : « *Il faut faire remarquer que c'est nous qui avons tout fait et que l'administration, elle, n'a rien fait du tout. Tout a été fait sur le plan local.* » De fait, comme l'explique l'instituteur de Ouarville : « *Quand tout a été bien au point, le circuit de ramassage entre les communes, le statut du syndicat, la répartition des charges financières entre les trois municipalités (1) et qu'on avait en somme 75 gosses pour trois classes répartis par niveaux, on a demandé à l'inspecteur primaire de venir présider une réunion constitutive. En vingt minutes ça a été réglé* ».

Mais là ne s'arrête pas l'aventure. « *En 1972, raconte Marcel Barenton, on s'est dit qu'il faudrait que l'on pense aussi à une classe enfantine. Pourquoi ? Parce que la population de nos communes, qu'il s'agisse des jeunes agriculteurs,*

ura pas lieu

dans une ferme comme la mienne où, dans les périodes de gros travaux, on employait une vingtaine de personnes, même plus, mon fils, aujourd'hui, en a trois. Et puis c'étaient des familles nombreuses où six ou sept enfants n'étaient pas rares. Aujourd'hui les parents sont encore là, mais les enfants sont partis ». En 1964, la classe unique de Réclainville compte sept enfants ! Le couperet tombe, l'école ferme.

se regrouper pour survivre

Elle ferme, et rien n'est prévu en remplacement ; ou plutôt, comme Ouarville, la commune proche, a encore une école avec deux classes — il y a là en effet 60 enfants pour 400 habitants — et que le hameau de Réclainville, le plus éloigné de

L'école dans la commune rurale

des jeunes ouvriers, des cadres de l'usine ou des commerçants, estime qu'il n'y a pas de raison pour que les enfants de la campagne ne bénéficient pas de l'enseignement pré-élémentaire qui existe en ville. Cet enseignement avait fait son chemin et les gens avaient compris que ce n'était pas seulement une garderie mais que c'était quelque chose d'important pour l'éveil des enfants. Les trois municipalités ont discuté du problème et ont estimé qu'elles devaient faire un effort. » Et cette décision, semble-t-il fut bien acceptée : *« On a une population de vieux et on pouvait penser qu'ils allaient dire : « On n'a pas eu de maternelle dans le temps, on peut encore s'en passer ! » Eh bien ça n'a pas du tout été le cas »,* dit le maire de Réclainville.

un sérieux atout

Il est vrai que c'est un choix dicté par la raison, fruit de l'observation attentive de l'évolution du monde. Comme l'a constaté Marcel Barenton, *« Vous ne pouvez plus discuter avec les gens qui habitent ici comme on pouvait discuter il y a quarante ans. A cette époque l'instituteur faisait encore partie de l'élite intellectuelle tandis qu'aujourd'hui il est entouré de gens qui intellectuellement sont son égal, même parfois son supérieur. Vous avez ici des gens qui, d'un point de vue technique, sont aujourd'hui d'un niveau supérieur à celui de l'instituteur qui n'a qu'une culture générale. Ces gens-là sont beaucoup plus au fait de l'éducation qu'on va donner à leurs enfants, ils sont beaucoup plus exigeants pour eux ». Et Marcel Hulot de confirmer : « Avec la maternelle il y a bien sûr les deux aspects : l'aspect traditionnel, le couple travaille et les parents sont préoccupés par le problème de garderie de leurs enfants ; et puis il y a les autres qui ont compris l'aspect éducatif, de jeunes agriculteurs ou de jeunes*

commerçants qui pensent que leurs enfants ont droit aux mêmes chances au départ que les enfants de la ville. Par exemple, le jeune agriculteur a besoin aujourd'hui d'une femme qui connaisse la comptabilité. Ça n'est pas comme il y a trente ans où on ramassait tout et puis on ressortait l'argent et, à la fin de l'année, quand il n'y en avait plus, on disait : « Il n'y en a plus, c'est tout... », on ne savait pas où c'était passé. Aujourd'hui, c'est la gestion. Et puis, s'il y a deux ou trois fils dans une ferme, il n'y en a plus qu'un qui peut être agriculteur parce qu'il n'y a plus de place pour les autres. Alors l'autre, il faut qu'il perce ailleurs et donc il faut qu'il ait une bonne éducation au départ. »

Inutile, on le voit, de prêcher des convertis. Il reste que, aux dires des responsables du Syndicat de regroupement pédagogique, « les autorités académiques » ne voyaient pas le problème d'un même œil. Certes l'administration approuvait l'idée de créer une classe enfantine, mais au moindre coût pour elle grâce à la redistribution des enfants, et donc sans création de poste. Il fallut donc se battre encore et, pour obtenir gain de cause, passer sous certaine fourche caudine, certaine exigence « à la limite de la légalité » estiment les maires. L'inspection primaire a en effet exigé l'engagement sur l'honneur, signé de chaque famille concernée, qu'elle mettrait ses enfants à la maternelle si celle-ci était créée. Comme dit Marcel Hulot : *« Tout ce qu'ils ont pu faire pour nous mettre des barreaux dans les roues, ils nous l'ont mis ! »*

Habitués aux efforts, les municipalités ne s'en tiennent encore pas là : la construction d'une nouvelle école à Ouarville est projetée. Un premier devis d'architecte, trop cher, est rejeté. Au terme de recherches qui aboutissent quelque part dans les Yvelines, les maires approuvent un procédé de construction qu'ils

jugent satisfaisant (ni le dur, ni l'industrialisé, mais un système avec panneaux de béton isolant) et pour 35 millions (50 avec les équipements), ils peuvent se doter d'un bâtiment correct de deux classes avec sanitaires, salle de jeu, salle de repos. Ils ne reçoivent aucune aide de l'Etat, mais le département apporte une contribution de 12 millions pour la classe enfantine et de 4,4 pour la classe primaire.

En février 1974, le feu vert est donc donné pour la construction et les travaux commencent effectivement en mai. Ils auraient pu être terminés rapidement et l'école aurait pu ouvrir ses portes à la rentrée 74-75, mais il n'y avait toujours pas d'institutrice. L'école est donc restée vide pendant un an. Encore une fois il a fallu se battre ; les maires se sont rendus à l'inspection académique et enfin, à la rentrée 75-76, le poste a été créé.

Certes les animateurs du Syndicat de regroupement pédagogique sont conscients que l'école ne résoud pas tous les problèmes, mais elle est un sérieux atout. Il est d'ailleurs certaines satisfactions encourageantes : ainsi ce ménage qui possédait deux terrains dont un à Louville et qui hésitait sur le lieu où se fixer ; finalement c'est à Louville qu'est allée la préférence à cause de la maternelle. Mais le plus important peut-être encore c'est qu'« à partir d'un problème scolaire s'est développé un esprit de solidarité entre les municipalités. On ne s'est pas dit : « On va manger l'un ou l'autre », tout le monde a le droit de vivre. Il y a eu une organisation collective avec un esprit de solidarité pour maintenir la vie dans les trois communes ».

Jean-Pierre Vélis

(1) La répartition des charges entre les communes a été établie de la manière suivante : 1/3 des dépenses au prorata de la population ; 1/3 au prorata de la valeur du centime communal (qui dépend du foncier bâti, du foncier non bâti et des patentes) ; 1/3 au prorata du nombre d'élèves inscrits à la rentrée par commune.

une école fleurie dans les Pyrénées-Atlantiques



le rayonnement de l'école

Nous avons, dans ce même numéro, largement cité l'enquête réalisée par la Fédération des délégués départementaux de l'Education nationale sur « l'école en milieu rural ». Une partie très importante en a été consacrée au « rayonnement de l'école ». Les informations recueillies à cette occasion plaideraient, s'il en était besoin, pour le maintien, dans les communes, de ces indispensables écoles.

LE RAYONNEMENT de l'école peut être apprécié en partant de plusieurs critères objectifs. Il en a été retenu deux : « les activités périscolaires, ou mieux les activités d'ouverture ou d'éveil, qui peuvent se dérouler pendant le temps scolaire : voyages, fêtes, sorties, écoles fleuries, expositions de travaux ; ces activités pouvant être pratiquées par une seule école ou en relation avec des écoles voisines ; le nombre et la nature des associations : conseils de parents, USEP, ANATEEP, coopérative, amicale laïque, caisse des écoles, Sou des écoles, etc. ».

les activités

Les chiffres relevés pour les activités scolaires sont donnés dans le

tableau de la page suivante.

« Pour les écoles fleuries, il n'est pas sûr qu'il n'y ait pas confusion : l'école est souvent fleurie par la commune, mais ce n'est pas pour autant une activité scolaire ; c'est sans doute dans les 2,8 % de réponses positives (écoles associées) qu'il faut pour l'essentiel chercher l'équivalent du concours « écoles fleuries ». » Le concours est organisé, on le sait, chaque année par la Fédération des délégués départementaux depuis 1974 et peut donner lieu à une intéressante recherche collective dans le cadre du conseil de coopérative et une utile collaboration entre l'école, le délégué départemental, le jardinier municipal ou les services techniques municipaux, les parents d'élèves (en particulier les jardiniers amateurs, les professionnels, les grainetiers ou pépi-

ESF

TERRAIN D'AVENTURE ET ENFANTS DES CITES NOUVELLES

par Dominique
d'Allaines-Margot

Une analyse en profondeur de la vie d'un terrain d'aventure, de son intérêt éducatif et de son insertion possible dans l'environnement des cités nouvelles.

(Coll. «Pratiques Sociales»)
31 F

LA FATIGUE A L'ECOLE

par le Docteur
Guy Vermeil

Un plaidoyer convaincant pour une meilleure qualité de la vie scolaire.

(Coll. «Science de
l'Education»)
37 F

REAPPRENDRE A DORMIR

par Jeannette Bouton

De l'importance du sommeil pour l'équilibre de l'enfant et du rôle de l'école maternelle dans l'apprentissage du sommeil.

(Coll. «Science de
l'Education»)
34 F

LES EDITIONS ESF
17, rue Viète - 75017 Paris

l'école dans la commune rurale

activités	aucune	école seule	école associée	ensemble
voyages	861 (31,95 %)	1 559 (57,9 %)	274 (10,2 %)	2 694
fêtes	1 037 (33,35 %)	1 479 (54,7 %)	188 (6,95 %)	2 704
sorties	1 043 (39,2 %)	1 386 (52,2 %)	227 (8,5 %)	2 656
écoles fleuries	1 114 (42,3 %)	1 447 (54,9 %)	773 (2,8 %)	2 634
expositions de travaux	1 696 (65 %)	812 (31,1 %)	100 (3,8 %)	2 608
autres	1 461 (80 %)	276 (15,2 %)	82 (4,5 %)	1 819

niéristes...) la coopérative, l'amicale laïque, et même les grands élèves des CES ou CET voisins.

C'est dans la Région parisienne et le Nord que l'on rencontre le plus d'activités par classe (respectivement 77 % et 60,2 % d'écoles de ces régions ont au moins trois activités). Viennent ensuite le Bassin parisien (56,85 %), l'Ouest (56,8 %), la région Rhône-Alpes (54,2 %), le Centre (50,2 %), le Sud-Ouest (49,95 %), le Midi (48 %) et l'Est (45,1 %).

Pour les voyages et sorties, la Région parisienne est nettement en tête, suivie par le Sud-Ouest, le Bassin parisien, l'Ouest. Pour les voyages et sorties avec d'autres écoles, les premiers sont le Midi, le Sud-Ouest, l'Est et le Bassin parisien. Pour les fêtes, l'ordre est le suivant : Ouest, Région parisienne, Nord, Bassin parisien... Les fêtes collectives (lendits, fêtes laïques) sont surtout situées dans le Sud-Ouest, puis dans le Bassin parisien, l'Ouest et la région Rhône-Alpes. Les expositions de travaux sont surtout signalées dans le Nord, puis la Région parisienne, le Bassin parisien et l'Est, les expositions en commun avec d'autres écoles dans le Bassin parisien — là justement où il y a le plus de regroupements pédagogiques —, le Nord, le Sud-Ouest et l'Est. Pour les écoles fleuries enfin, le classement des écoles seules donne dans les premiers la Région parisienne, le Sud méditerranéen, le Sud-Ouest, le Nord et l'Est. Mais pour les écoles associées, nous trouvons d'abord l'Ouest, ensuite à égalité le Bassin parisien et le Nord puis le Sud-Ouest.

En schématisant grossièrement on peut dire qu'un quart des écoles n'a

pas ou très peu d'activités, un quart beaucoup (4 ou plus) et la moitié d'une activité moyenne (2 ou 3). C'est l'école de bourg (500 à 1 000 habitants) qui paraît avoir le plus d'activités. En particulier elle est en tête pour les voyages-sorties et pour les fêtes, mais on tend à s'associer davantage dans les petits villages pour les voyages et les sorties, et davantage dans les grosses communes pour les fêtes. Enfin les expositions de travaux sont plus fréquentes dans les communes de plus de 1 000 habitants.

Ce sont les écoles à plusieurs classes qui ont le plus d'activités, les écoles à classe unique en ont peu, les maternelles se situent dans la moyenne. Les difficultés de communication freinent plutôt, dans l'ensemble, le nombre d'activités. C'est particulièrement net pour les fêtes mais aussi, dans une moindre mesure, pour les sorties et voyages. Il semble enfin, et c'est une constatation navrante, que l'on assiste à la disparition progressive des fêtes laïques interscolaires, type lendit cantonal et départemental.

les associations

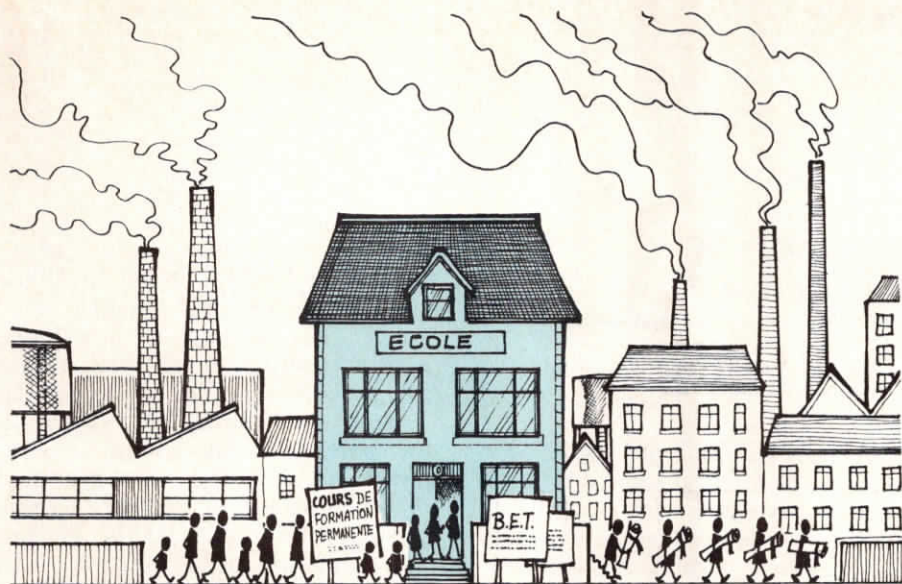
Il y a en moyenne une ou deux associations périscolaires par école. Elles sont plus rares dans les petites communes et dans les écoles à classe unique. Le facteur le plus important de variations est la population de la commune, ce qui se comprend fort bien. La disparité entre régions peut tenir surtout au type d'habitat, mais elle pourrait également traduire une plus ou moins grande habitude de

travail en associations.

Le classement en fonction du pourcentage d'écoles ayant plus de trois associations s'établit ainsi : Ouest (37,6 %), Nord (30,3 %) Centre (29,3 %), Région parisienne (20,95 %), Bassin parisien (18,5 %), Midi méditerranéen (18 %), Sud-Ouest (16,4 %), Rhône-Alpes (13,05 %), Est (6 %). Y aurait-il, de la pointe d'Aquitaine à l'Alsace, une ligne de partage, le phénomène associatif étant inférieur au sud-est de cette ligne ?

La nature des associations est également très variable. En tête viennent les coopératives (64 % des écoles), puis les caisses des écoles (39,8 %), les conseils de parents d'élèves (33,5 %, auxquels on peut ajouter 0,5 % d'autres associations de parents), et l'USEP (32,35 %). Les amicales laïques se retrouvent dans 24,8 % des écoles, l'ANATEEP dans 3,2 %, et diverses associations dans 15,1 %. La très forte proportion de coopératives, quel que soit leur statut, surtout dans les communes de plus de 1 000 habitants, traduit la nécessité de réunir des crédits supplémentaires. C'est aussi la seule forme d'association mieux représentée dans les petites communes. La faible représentation de l'ANATEEP en milieu rural s'explique par le fait que moins d'un vingtième des écoles reçoit des enfants transportés.

pour la répartition régionale des associations on peut relever le pourcentage très important d'associations diverses dans le Nord, le Midi et la région Rhône-Alpes, et ce qui paraît très significatif, la très forte proportion d'amicales laïques dans l'Ouest (65 %) mais aussi dans le Centre (42,4 %), le Nord (35 %), et même le Midi (24,85 %). En revanche en sont moins pourvus le Sud-Ouest (19,1 %), la région Rhône-Alpes (14,85 %) et le Bassin parisien (12,5 %) ; très peu pourvus enfin l'Est (5,6 %) et la Région parisienne (4,1 %). L'implantation des caisses des écoles est très irrégulière. Elle culmine dans la Région parisienne (79,3 %), elle est assez forte dans l'Ouest (42 %) le Midi méditerranéen (35,1 %), la région Rhône-Alpes (30,9 %), le Bassin parisien (29,1 %) et même le Sud-Ouest (21,5 %) et tombe dans l'Est à 19,1 % et dans le Nord à 8,5 %. Mais il faut dire aussi que les caisses des écoles semblent souvent remplacées par des amicales ou des associations diverses, apparemment complémentaires.



l'école

et la vie économique

*La loi du 16 juillet 1971
a fait naître un espoir,
celui d'une société
en état normal
de formation permanente,
une société où l'école,
une école renouvelée,
s'ouvrirait constamment
aux besoins et aux désirs
de tous les citoyens,
donc, une école
vraiment
au centre de la cité.*

PROLONGER l'effort éducatif des formations initiales pour égaliser les chances, rendre l'homme capable d'autonomie et l'aider à faire face au changement, tels étaient les trois objectifs sociaux fondamentaux de l'éducation permanente. Elle avait aussi trois objectifs éducatifs : établir un lien plus évident entre l'aspect culture générale de l'éducation et l'aspect formation professionnelle ; combler le fossé qui sépare trop souvent l'école du monde qui l'entoure ; développer de nouveaux rapports entre enseignants et enseignés.

Il n'appartient pas à ce numéro d'examiner si, dans leur ensemble, les objectifs envisagés ont été atteints. Nous ne voulons ici, dans le cadre du thème général choisi, que nous interroger sur un de ces aspects de l'éducation permanente, qui, d'ailleurs, n'est pas toujours celui sur lequel on insiste le plus. L'éducation permanente est — pourrait être — une des grandes chances, aussi, de l'école. Elle pourrait lui donner un tout autre visage et lui assigner un tout autre rôle.

L'école, on le sait, est traditionnellement le lieu où il faut aller — obligation légale — durant un certain nombre d'années, un lieu où il est bon de rester un certain nombre d'années encore après seize ans — incitation sociale — pour avoir plus

de chance de « réussir » dans la vie. Avec l'éducation permanente, l'école devient le lieu où l'on revient, sans doute très souvent poussé par la nécessité, mais dont on attend des réponses précises à une situation personnelle et non plus une formation définie d'en haut, par des programmes « standards ».

L'école devient ainsi un lieu de rencontre, où l'enseigné a son mot à dire, où, plus généralement, la collectivité locale est demanderesse, où l'enseignement donné ne peut plus ignorer l'environnement proche. En un mot, l'école est ainsi contrainte de s'intégrer dans sa commune, son département, sa région.

C'est pourquoi les structures mises en place prévoient des délégués académiques à la formation continue, qui ont, en particulier, pour charge de développer des groupes d'établissements, les GRETA — qui comprennent plusieurs lycées ou collèges ou ENP, ou même instituts du supérieur — dont l'expérience dans cette matière est déjà assez riche. Nous en proposons donc ici deux exemples, le GRETA de Meaux, implanté dans un milieu rural parsemé d'industries légères, et celui de Vincennes, à dominante tertiaire. Et nous présentons aussi l'action menée, pour le public féminin des quartiers, dans la Région lyonnaise.

deux GRETA parmi d'autres

Meaux

TRAPU, bien assis au sommet de la colline sur son terrain de six hectares, le lycée technique, auquel est annexé un collège d'enseignement technique, industriel et commercial, domine la ville de Meaux. Cet établissement, prévu pour 900 élèves et qui en reçoit près de 1 800 (900 au lycée, 900 au CET), est l'établissement d'appui d'un GRETA.

Le GRETA réunit, autour du lycée technique et du CET, un autre CET (Coulommiers, spécialisé en mécanique agricole et mécanique automobile) et une école nationale professionnelle (ENP de Champigny) qui prépare au CAP de jeunes handicapés. Mais le GRETA de Meaux a noué des relations avec tous les établissements du district scolaire : CES, CEG, et même — c'est nouveau — avec les écoles primaires les plus importantes. Le chef d'établissement et le CFC (conseiller pour la formation continue) s'efforcent de créer un intérêt pour une formation prolongée, à la fois dans le cadre ancien, mais en cours de renouveau, de la *promotion sociale*, et, dans le système récent, de la *formation continue*.

Que faut-il au GRETA pour réussir ?

D'abord, apporter aux milieux du travail des formations intéressantes. Pour cela, organiser des formations techniques bénéfiques à court terme pour les travailleurs et les entreprises, disposer, par conséquent, d'ateliers disponibles et de personnel enseignant qualifié.

Ces moyens se trouvent réunis à Meaux. La conseillère pour la

formation continue qui règne, avec l'appui sans défaillance du proviseur, dans un bureau agité de visites et de sonneries de téléphone, est un professeur titulaire, certifié en sciences techniques et économiques, formé par un an de stage en CAFOC. Sous contrat pour deux ans, elle pourra revenir en formation initiale à son expiration. Cette fonction, qui exige une disponibilité quasi permanente, ne comporte que de maigres avantages : six heures supplémentaires au tarif du grade.

Deux types d'action de formation pour adultes sont menées conjointement à Meaux : une action de promotion sociale, financée par la préfecture de région, et une action de formation continue proprement dite.

En *promotion sociale* (centre associé au Conservatoire national des arts et métiers), 400 stagiaires sont inscrits. Par exemple, on en trouve 42 pour la préparation au CAP de mécanique générale, plus de 100 pour le CAP et 38 pour le BP d'électrotechnique, 102 pour le CAP de sténodactylo commerciale, 81 pour le CAP d'aide-comptable, 30 pour la préparation au probatoire du diplôme d'études comptables supérieures (DECS). Les stagiaires sont répartis sur deux années. Ils ont de vingt-cinq à trente ans en moyenne et comprennent des jeunes qui ont raté un examen et des personnes de quarante à quarante-cinq ans, notamment des femmes, qui hésitent parfois à s'inscrire en raison de leur âge.

En *formation continue* (près de 120 inscrits), le financement repose sur le 1 % des entreprises. La difficulté pour le lancement des formations de ce type vient de ce que les entreprises de la région sont de

dimensions modestes (une seule entreprise compte plus de 1 000 salariés et n'a pas organisé jusqu'ici de formation continue, quatre entreprises comptent entre 500 et 1 000 salariés, la plupart se situent entre 10 et 100 salariés). De plus, il s'est constitué une ASFO (Association d'entreprises pour la formation), l'ASMFP (Association seine-et-marnaise de formation professionnelle), qui ne travaille pas avec le GRETA. Elle préfère traiter directement avec les établissements scolaires, au moyen de conventions passées sous l'autorité du recteur.

Les difficultés d'ordre financier peuvent compromettre irrémédiablement la mise en œuvre de certaines formations : l'heure-stagiaire est à 6 F (à la charge de l'employeur ou du stagiaire), les professeurs sont payés au barème national, 56 F l'heure en CAP, 76 F en BP. Il faut donc, pour qu'une préparation soit possible, un nombre minimum de stagiaires par professeur. Cet effectif n'est pas toujours atteint et certaines formations, reconnues nécessaires, ne se font pas.

Une autre difficulté vient des horaires. Si certains cours ont lieu pendant la journée de travail, ou à cheval sur la période de fin de travail (17 heures à 19 heures par exemple), d'autres ne peuvent avoir lieu que de 19 heures à 21 heures. Or, à 21 heures dans la région, il n'y a plus de moyens de transports en commun.

La plupart des travailleurs qui recherchent une formation continue ne bénéficient pas de congé-formation. Bien qu'ils soient envoyés aux cours par l'entreprise (le stage a été agréé par la commission paritaire), il peut exister, au sein de l'entreprise, une réticence à accepter cette désignation, pour diverses raisons.

Les stagiaires sont exigeants à l'égard des professeurs. Le CFC joue un rôle de censeur et doit intervenir parfois au sein des groupes dont les activités reposent

en grande partie sur le chef de travaux.

La formation continue est plus florissante pour les actions spécifiques qui s'adressent aux jeunes sans emploi (stage à plein temps dans la journée, pendant six mois) et aux femmes qui veulent reprendre un emploi. Ces actions sont financées sur crédits d'Etat. Mais ce stage, d'une durée de six mois, est insuffisant pour la préparation d'un CAP, par exemple. Il doit être complété par une action de promotion sociale.

Que gagne l'établissement d'appui au fonctionnement d'un GRETA ? Pratiquement rien sur le plan matériel. Les conventions sont calculées pour qu'il n'y perde pas. D'autre part, si le chef d'établissement, le CFC, le chef de travaux et l'intendant sont indemnisés, ils le sont pour des charges supplémentaires évidentes. L'intendant, par exemple, est soumis à un énorme travail de comptabilité. Au plan pédagogique, par contre, on estime en général que les contacts des professeurs avec la profession et avec des adultes ont pour résultat la remise en cause des contenus et des méthodes d'enseignement. La plupart des enseignants trouvent un grand intérêt à la formation des adultes et souhaitent une adaptation à cette fonction par des stages plus nombreux et plus pratiques.

On reproche en général aux stages de formation continue de ne pas déboucher sur un diplôme et on souhaiterait qu'ils offrent tout au moins un certain nombre d'unités capitalisables. La promotion sociale se trouve appelée, ainsi, à compléter la formation continue pour l'obtention d'un diplôme.

Actuellement, le développement de la formation continue dans les établissements d'enseignement souffre de la concurrence des ASFO et d'entreprises privées agréées. Grâce à l'action du délégué académique à la formation continue (le DAFCO), le réseau des GRETA s'étend peu à peu, les formations

sont mieux connues. Mais il faut bien reconnaître que, dans l'imédiat, la formation continue dans les GRETA ne vit que par la foi, le dynamisme et la qualité pédagogique de ceux qui l'ont prise en charge. Nous en avons un bon exemple à Meaux.

René Guy

Vincennes

DE GRANDES BAIES vitrées et des bâtiments modernes dont le sol frémit au passage des rames de métro. C'est le lycée Hector-Berlioz, à Vincennes, siège du GRETA n° 10. Dans le hall, des tables, des chaises et quelques maigres plantes vertes attendent les visiteurs. Le bureau réservé à la formation continue est trop exigü pour accueillir les postulants qui se succèdent, sans bousculade, mais à un rythme soutenu.

Le plus souvent, ce sont des chômeurs qui viennent aux nouvelles. Ils cherchent un stage, quelque chose à faire pour occuper leurs loisirs forcés et tenter, par ce biais, de se recaser dans la vie active. « *Ils trouvent dans les stages une raison de s'épanouir*, explique Michèle Briquet, conseillère en formation continue (CFC) à Vincennes, *la vie de groupe les rassure. Mais le drame, c'est s'ils ne retrouvent pas un emploi à la fin du stage.* » Le GRETA, en effet,

ne peut pas leur garantir un travail. Encore que souvent les interventions des CFC auprès des employeurs donnent des résultats positifs.

Au GRETA de Vincennes, les actions entreprises pour les chômeurs sont encore peu nombreuses. Trois stages sont financés par l'Etat, au titre des actions prioritaires, à la présente rentrée : perfectionnement « Employé de bureau » (20 semaines), « Comptabilité » (16 semaines) ou « Sténodactylo » (20 semaines). On souhaiterait, alors que le nombre des demandeurs d'emplois ne cesse de grossir, que ces opérations prennent davantage d'ampleur. Il n'en est rien, semble-t-il, puisque la préfecture de région a refusé récemment de financer des actions destinées aux femmes et aux jeunes chômeurs.

L'activité du GRETA n° 10 ne se limite pas aux seules actions prioritaires, financées par l'Etat. Il travaille également avec les entreprises, dans le cadre du 1 % de la masse salariale consacrée à la formation continue des travailleurs. Mais les stages, là non plus, ne sont pas faciles à mettre en place. « *Les grandes entreprises se méfient de l'Education nationale, considérée comme un repaire de gauchistes*, constate Michèle Briquet, *souvent ces entreprises préfèrent assurer elles-mêmes la formation continue de leurs employés ou la confier à des « boîtes » privées.* » Parfois

Le GRETA n° 10 regroupe plusieurs établissements : le lycée Hector-Berlioz (106, avenue de Paris, 94300 Vincennes — tél. : 328-81-31), le CET Michelet à Fontenay-sous-Bois, le CET Jean-Moulin à Vincennes, le CES Paul-Bert à Saint-Mandé.

Sa dimension économique, à dominante tertiaire, comporte une entreprise de plus de 500 salariés, 7 entreprises entre 200 et 500, 7 entre 100 et 200, 57 petites entreprises, 2 hôpitaux, 8 cliniques, 3 grands magasins.

En 1975, il a assuré, dans le cadre du 1 %, la formation de 219 stagiaires, soit 8 150 heures. Les actions financées par les fonds publics ont porté, quant à elles, sur une centaine de stagiaires.

Il dispose de 25 professeurs disponibles, 18 salles d'enseignement général (50 le mercredi après-midi), 5 salles d'enseignement commercial, plusieurs ateliers spécialisés disponibles par demi-journées.

également, ce sont les syndicats ouvriers qui se montrent hostiles au système du GRETA.

Bon an, mal an, le GRETA de Vincennes, ouvert depuis trois ans, a réussi à « fidéliser » quelques firmes. Les démarches ont été longues et nombreuses. Elles ont porté leurs fruits auprès d'une grande entreprise de pellicules photo, d'un complexe hospitalier, et d'un groupement de banques, notamment. Ainsi, cette année, des travailleurs immigrés pourront-ils se perfectionner avec le français grâce à des cours dits « d'alphabétisation ». D'autres stagiaires apprendront l'anglais ou amélioreront leur culture générale. Certains stages « inter-entreprises » seront également consacrés à la « mécanique » ou à la « comptabilité ». Le coût d'une telle formation se situe entre 1 440 F et 3 200 F par stagiaire. Les cours (160 heures en moyenne, par tranches de demi-journées) sont assurés par des spécialistes recrutés par le CFC.

Rude métier que celui de conseiller en formation continue. Michèle Briquet en convient, bien qu'elle le trouve « attachant » : « *Nous avons l'impression d'être débordés de travail* ». Le CFC est, en quelque sorte, l'homme (ou la femme) à tout faire de la formation continue. Ancien professeur, le plus souvent, il a suivi un stage de formation assez long avant de « plonger » sur le terrain. Son rôle : chercher les clients susceptibles de faire faire des stages à leurs employés ; recruter les personnels capables d'assurer ces stages ; surveiller le suivi pédagogique des actions ; établir le coût de chacune d'entre elles... Il y a de quoi revendiquer, comme le fait Michèle Briquet, le droit de travailler en équipe. Et encore, au GRETA de Vincennes, on ne se lamente pas trop : depuis un an, deux CFC sont en poste, et une secrétaire à mi-temps se charge du gros des tracasseries administratives. Ce n'est pas le cas partout.

Catherine Guigon

priorité aux femmes

A LYON, dans le cadre de la délégation académique à la formation continue, l'action « femmes » fait partie de ce que l'on appelle les secteurs prioritaires.

Depuis la fin de l'année 1972, préparation de cette action et expériences ont été engagées, dans le cadre des structures GRETA, notamment, sous la responsabilité de Mme Dupraz.

le public des quartiers

Parce que d'autres organismes de formation s'adressent aux femmes (université Lyon II, UFCS, CESI, Chambre de commerce, etc.), Mme Dupraz et ses collaborateurs ont pris comme public prioritaire celui des quartiers. Un public qui n'est pas toujours touché par les offres diffusées au moyen des media, et qu'il faut atteindre sur place, avec l'aide des associations existantes...

Sur le plan technique, comment a-t-on envisagé cette formation ? Mme Dupraz nous l'explique : « *Les personnes qui viennent en formation continue sont ici celles qui n'étaient pas à l'aise en formation normale. C'est là un premier point psychologique qu'il faut prendre en compte. Voilà pourquoi nous ne voulons pas faire une action de type scolaire. Celle-ci doit être totalement différente dans sa méthodologie...* »

Des stages dits de « préformation » à rythme peu intensif, visant à la fois des objectifs d'éducation permanente et de reprise professionnelle, ont tout d'abord été réalisés dans le 3^e et le 8^e arrondissements de Lyon, puis à Rillieux, Meyzieux, Vaulx-en-Velin, toutes

agglomérations de banlieue, enfin à Mornant dans le monde rural.

« *Jusqu'ici, souligne Mme Dupraz, la circulaire ministérielle de février 1974 nous donnait une grande liberté de travail. On nous demandait de faire une action en faveur des femmes, avec les associations de quartier, mais ceci n'était pas obligatoirement dans le cadre d'une réinsertion professionnelle rapide. Aujourd'hui, les données ont changé... Nos fonds sont uniquement régionaux et l'on nous a demandé de ne les employer qu'en direction de femmes désirant retravailler. Alors nous sommes enfermés. Car plus nous avançons, plus nous nous rendons compte que les femmes des quartiers ont besoin de stages d'éducation permanente ou de formation humaine qui leur permettront de se « resituer », d'éclater. Nous avons rapidement compris qu'il existait un malaise extrêmement profond au niveau des mères de famille, qui vivent une véritable crise d'identité. Ce malaise existe aussi dans les classes dites bourgeoises mais, dans ce cas, les femmes savent mieux l'exprimer...* »

deux expériences intéressantes

Pour étayer ce jugement, Mme Dupraz prend deux exemples à partir de deux expériences réalisées à Ecully et à Rillieux...

A Ecully, on a préparé depuis décembre 1975 un stage pour les gardiennes d'enfants, qui s'est ouvert en octobre 1976. La demande a été formulée en premier lieu par les assistantes sociales ou infirmières qui déce-

laient ce besoin parmi les 131 gardiennes d'Ecully. La formation a démarré à la maison de quartier. Le centre social met par ailleurs une halte-garderie à la disposition des stagiaires deux heures par semaine.

« Les gardiennes sont peut-être les plus « coincées » des femmes, commente Mme Dupraz. Elles connaissent des problèmes à tous les niveaux, et vivent un conflit terrible avec les mères : conflit de statut social, conflit affectif, et de rapport d'argent. Croyez-moi, c'est de la dynamite. Ce sont là des femmes qui n'ont pas eu le choix de leur profession et qui se sentent dévalorisées. A cause de ces conflits, les enfants vivent des situations souvent pénibles. Notre tâche était donc dans un premier temps de mettre en valeur le travail éducatif des gardiennes. Nous avons précisé deux autres directions de travail : le dialogue au niveau des parents et une formation de secouristes pour nos stagiaires. Pour l'instant nous en sommes à un stade passif. Nous nous sommes servis d'un montage diapos ayant pour thème le développement de la personnalité, comme support pédagogique, ainsi que d'un éventail de textes. Un montage au magnétoscope ayant pour titre « Gardienne d'enfants, un métier » a par ailleurs été réalisé. »

A Rillieux ; trois groupes de stagiaires ont suivi des stages de formation depuis deux ans. Un groupe a fait un montage vidéo sur la ZUP. Un autre a réalisé un recueil de poèmes sur le thème de la violence... des poèmes qui font mal même, et peut-être justement parce qu'ils ne respectent pas les normes de l'esthétique littéraire.

programme d'action pour 1977

Après trois ans d'expérimentation, donc, une nouvelle étape est aujourd'hui franchie. Des options nouvelles sont également prises, pour diverses raisons que Mme Dupraz précise dans un rapport : « La présence d'organismes de formation, qui, à côté des GRETA, s'adressent au public femmes... La création de la délégation régionale à la condition féminine accompagnée de l'implantation des CIF... La mise en place cette année par Nicole Pasquier d'un groupe de travail auprès du Comité régional à la formation professionnelle, et le travail accompli par ce groupe... Le choix en période d'austérité budgétaire de ne financer sur le fond de la formation professionnelle que les actions destinées aux femmes voulant prendre ou reprendre un emploi à court terme... La réflexion menée au sein du groupe « pédagogie femmes »... Tout cela nous a conduits à distinguer plus nettement qu'auparavant deux types de publics correspondant à deux types de besoins, à deux types de stages, et à deux types de financement : les femmes qui désirent prendre ou reprendre un emploi à court terme (financement sur fonds à la formation professionnelle) ; les femmes qui désirent sortir de chez elles, se maintenir à flot, prendre des responsabilités dans leur quartier (financement : la débrouille). »

Le plan d'action bénéficie dans un premier temps à l'agglomération lyonnaise.

Pour le premier type de public, sont programmés des stages d'ouverture au monde du travail, ne comportant l'apprentissage d'au-

cune technique, mais suggérant la remise en route des mécanismes intellectuels, la préparation à l'insertion sociale et économique, et l'orientation. Dans un deuxième temps, sont offerts les stages de formation professionnelle d'une durée moyenne de 600 heures, intensifs, ouverts aux femmes préformées, en prenant en compte les possibilités réelles de l'emploi dans toute la mesure du possible.

Pour le second type de public, on propose des stages d'éducation permanente pour les femmes. Celles des ZUP sont demandeurs. « Ces stages apparaissent souvent comme un préalable pour les femmes des quartiers excentrés, souvent jeunes car mères d'enfants en bas âge, confrontées au problème de sous-équipements sociaux, et de reprise problématique d'emploi », commente Mme Dupraz. « Notre originalité, poursuit-elle, dans cette perspective d'éducation permanente est de nous situer à mi-chemin entre les activités proposées par les centres sociaux centrés sur une technique, et les stages spécialisés proposés par les associations. Plus notre connaissance du public femmes s'affirme, plus la place de l'éducation nous paraît irremplaçable. »

Voilà donc les directions de travail prises à Lyon. La tâche est immense, mais acceptée avec enthousiasme. Pourtant, Mme Dupraz conclut sur un dernier regret : « Aujourd'hui, nous n'avons pas de réponse à apporter aux problèmes des femmes chefs de famille qui doivent du jour au lendemain se réinsérer dans le monde du travail. Pour ce public-là, il faudrait créer beaucoup plus de stages intensifs et... rémunérés. »

Odile Cimetière

OCDL présente:

Hasard ou stratégie ?

A. Engel - T. Varga - W. Walsler

L'intérêt pour l'étude des probabilités et de la combinatoire ne cesse de grandir. L'observation du monde qui les entoure donne aux enfants accès aux notions probabilistes et permet l'apprentissage de concepts aléatoires de façon vivante, et ce dès l'école élémentaire.

L'ouvrage de A. ENGEL, T. VARGA et W. WALSER, destiné aux élèves du cours moyen aux premières classes du cycle secondaire, fournit :

— une initiation à la combinatoire, à l'aide d'exemples précis, de jeux de combinatoire que le maître pourra proposer à ses élèves, et qui sont suivis de commentaires détaillés permettant d'explorer les notions sous-jacentes

— une initiation au calcul des probabilités (expériences aléatoires simples, espérance mathématique, expériences répétées, nombres aléatoires) s'appuyant sur des exemples concrets

— une initiation à la statistique descriptive, basée sur l'étude de cas concrets pouvant être étudiés en classe à partir de manipulations.

1 volume 17,5 cm × 22,5 cm, 192 pages 50 F

Pour les manipulations et les expériences de simulation, le Professeur VARGA a développé un LABORATOIRE COMPLET DE PROBABILITES, disponible à l'O.C.D.L.

Combinatoire, statistiques et probabilités de 6 à 14 ans

T. Varga - M. Dumont

Les auteurs proposent une approche de la théorie des probabilités, dont ils préconisent une exposition précoce, afin « d'imprégner l'esprit de l'enfant de la démarche logique et probabiliste », et ont élaboré :

— des fiches de travail, testées dans les classes expérimentales, et fournissant aux enfants des activités autonomes et aux maîtres de nombreuses idées à développer. 1 volume 17,5 cm × 22,5 cm, 120 pages. 18 F

— un guide du maître, fournissant la solution des fiches, avec des commentaires détaillés. On y trouvera également un exposé succinct des quelques notions de combinatoire, de statistiques et de probabilités utiles.

1 volume 17,5 cm × 22,5 cm, 128 pages 22 F

BON DE COMMANDE

• Nom : Prénom :

• Adresse :

désire recevoir :

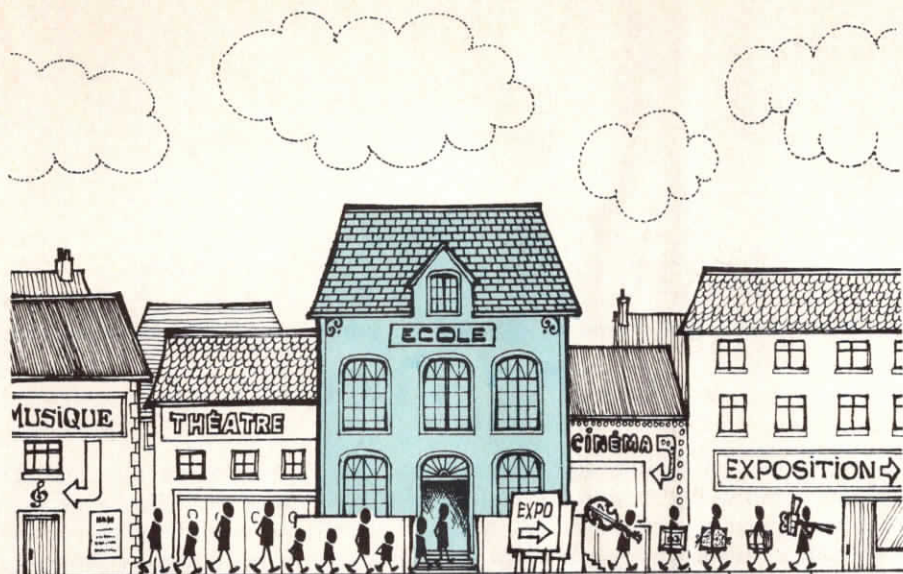
HASARD OU STRATEGIE 50,00 F

COMBINATOIRE, STATISTIQUES ET PROBALITITES — Fiches 18,00 F

Guide 22,00 F

et joint un chèque (postal ou bancaire) au présent bon, qu'il retourne à l'O.C.D.L.

O.C.D.L., 65. rue Claude-Bernard, 75005 PARIS



l'école

et la vie culturelle

« ... et triste d'une très ancienne et profonde tristesse que s'érige à l'infini cette prison dont les murs sont des hommes »
Adrian Miatlev

Il n'est pas interdit de rêver à cette école dont le prince serait l'enfant qui y vit et l'homme futur qu'il porte en lui, à une école sans murs, au cœur de la cité, plus encore : le cœur de la cité, pour que, au lieu de la réfléchir, elle y réfléchisse, l'infléchisse, la transforme.

REVER n'est pas interdit, mais quarante années — quinze dans un camp, vingt-cinq dans l'autre — passées dans l'école m'obligent tout de même à certains constats.

Si l'école reproduit le plus souvent les modèles que la société lui propose (mais, en fait, et de la manière la plus insidieuse, elle les lui impose), c'est parce que la plupart des maîtres qui tentent d'échapper à cette loi sont encore aujourd'hui critiqués, rappelés à l'ordre, non seulement par leurs supérieurs hiérarchiques, mais aussi, dans bien des cas, par certains de leurs collègues, par des parents d'élèves, la rumeur publique. Rappelons-nous les débuts de Célestin Freinet...

Qu'on me permette un exemple personnel. Il y a dix ans environ, je propose au proviseur d'un important lycée de province de présenter, aux élèves des grandes classes de son établissement, un des poètes majeurs de ce temps : Jean Follain. Fort de son accord chaleureux, je me mets au travail : je sélectionne une dizaine de poèmes de Follain, les fais ronéotyper et distribuer par mes collègues du lycée à l'ensemble des élèves concernés par cette rencontre. La veille du jour fixé, coup de téléphone de ce proviseur : « J'interdis à M. Follain d'entrer dans mon lycée. »

J'essaie de comprendre, lui demande les raisons de ce revirement ; il est inébranlable, s'agite, m'accuse de vouloir « troubler l'ordre dans son établissement » et finalement éclate : « Jean Follain est un poète obscène, qui n'a pas même le courage d'appeler les choses par leur nom... » et il me cite deux vers d'un des poèmes que j'ai mis en circulation. Il s'agit d'un très beau et très pur poème de Jean Follain, un souvenir de sa Normandie natale : à la sortie de l'école, les enfants du village s'attardent dans les chemins de traverse, leurs joues sont barbouillées de jus de pommes... et — c'est là que se situe le corps du délit — « les insectes s'efforcent en vain de dévorer la peau des vierges... ». « Pourquoi ne dit-il pas que ce sont des morpions ? », hurle le proviseur, des morpions ! ». Je raccroche et compose le numéro du maire. Je lui résume cet entretien et lui déclare, très calmement, que, si M. Follain n'a pas la possibilité de rencontrer les élèves du lycée dans le salon d'honneur de la mairie, je me sentirai autorisé à rendre public ce scandale. Le maire réussit à convaincre le proviseur d'autoriser les élèves à se rendre le lendemain à la mairie. Salle archicomble. Rencontre d'une qualité exceptionnelle : récital Jean Follain présenté par un groupe

d'une dizaine d'élèves qui s'y étaient préparés, avec quelques professeurs, depuis une quinzaine de jours ; débat sur la poésie, sur la place qu'elle devrait occuper dans la société et à l'école... Et pas la moindre allusion, de qui que ce fût, à l'incident grotesque. Jean Follain, quelques jours plus tard, m'écrivit que « *malgré l'irruption de la bêtise au front de taureau, cette soirée resterait un des grands souvenirs de [sa] vie* ».

Tout cela pour dire — et je le sais de source sûre — qu'à cette école « *dont les murs sont des hommes* » beaucoup d'enseignants se sont heurtés, se heurtent encore. La plupart finissent par se résigner ; quelques-uns s'obstinent, qui font figure d'originaux ou de kamikazes. Il serait intéressant de demander aux enseignants-créateurs (poètes, écrivains, peintres) — qui sont très nombreux — des nouvelles de l'école. Tout aussi intéressant d'interroger ceux qui sont hors de l'école. Neuf fois sur dix, ils vous répondront qu'ils sont devenus ce qu'ils sont *malgré* l'école, quand ce n'était pas *contre* elle. Est-ce utopie de souhaiter que les créateurs de demain se réalisent en tant que tels *grâce* à l'école ? Il ne suffit pas pour cela d'aménager les programmes.

Il suffirait de bien peu de choses. Et, avant tout, que les véritables praticiens de la communication humaine — les écrivains et artistes de toutes disciplines — puissent entrer, en personnes, et non en vedettes, dans l'école, pour communiquer aux élèves comme aux maîtres leur passion de la recherche et de la création.

Faire de toutes les écoles des lieux d'apprentissage du goût de la création, puis des lieux de création (littéraire, artistique, artisanale) aurait pour conséquence de les transformer en authentiques maisons de la culture. La première tâche qui s'imposerait alors à elles serait d'inventer, en dehors des circuits de diffusion brouillés ou contaminés que notre société leur offre, la manière et les moyens d'une véritable communication entre l'école et la cité.

Paul Vincensini

tout peut arriver dans l'école

Les activités culturelles dont l'école peut être le centre ou l'instigatrice sont innombrables. Comment choisir dans cette riche et brillante gerbe ? Voici d'abord un étonnant exemple de travail en commun entre une école élémentaire et les habitants d'un village pour faire vivre et survivre un passé menacé. Voici un peintre qui vient s'entretenir avec des enfants, qui ne sont pas les seuls à tirer profit de cette rencontre. Voici, enfin, comment des initiatives généreuses amènent des écoliers à prendre activement la défense d'un environnement rural ou urbain contre toutes les agressions de la vie moderne.

un musée dans l'école

SAINT-BONNET-TRONÇAIS, petit village de 1 000 habitants du Bocage bourbonnais, dans la forêt domaniale de Tronçais, accueille chaque année un nombre croissant de touristes. La population locale, consciente de la richesse de son environnement, ressent le besoin de le mettre en valeur et recherche les moyens d'offrir à ces touristes, par des activités variées, une meilleure connaissance de notre milieu et un éventail plus large de loisirs.

Nos deux classes, du CE au CM2, avec une cinquantaine d'élèves, pratiquent depuis plusieurs années, dans le cadre des activités d'éveil, l'« étude du milieu » ; aussi, l'action lancée au printemps 1974 par le CEREP (Centre d'études et de réalisations pour l'éducation permanente), dont nous sommes informés par l'OCCE, est-elle accueillie très favorablement.

Ses objectifs concordent avec les nôtres :

- les locaux scolaires, inoccupés pendant les périodes de vacances, s'ouvrent aux touristes ;
- la vocation de l'école se poursuit pendant ces périodes ; elle s'adresse à un autre public, avec d'autres moyens, d'autres objectifs ;
- l'école devient un foyer d'éducation permanente en matière d'environnement rural, guidant le touriste dans son approche de la nature et du

monde rural et favorisant le dialogue entre résidents et estivants.

C'est pour cela que l'école a dû se transformer à chaque fois en un centre d'accueil, d'information, d'animation.

Cependant, il n'était pas possible aux maîtres d'assurer seuls l'accueil, durant cette période. Nous avons donc fait appel à un jeune, étudiant du village, que nous avons rétribué.

Les deux salles de classe de l'école, assez spacieuses, séparées par un couloir, se prêtent bien à une structure d'accueil.

Dans une des salles, nous avons exposé des outils concernant différents métiers en rapport avec la forêt : bûcheron, ébrancheur, fendeur de merrain, sabotier, tonnelier.

C'est à la suite d'enquêtes réalisées par les élèves du CM, notamment auprès d'anciens fendeurs, que ces outils ont été proposés. Certains anciens travailleurs sont venus eux-mêmes aider à leur installation. Des comptes rendus de visites et des dessins ont été joints aux outils exposés. Parfois, ce furent des parents qui nous ont envoyé les outils qui leur venaient d'un père ou d'un grand-père et qui dormaient, sous une épaisse couche de poussière, dans un grenier. Les enfants, les jeunes du foyer rural durent nettoyer, graisser, remettre en état...

Et puis, sachant qu'un tel avait prêté ceci, le voisin prêtait cela. Et comment refuser à son petit-fils ou sa petite-fille qui demandait en rentrant de l'école si on n'avait pas quelque chose à prêter pour l'exposition !



Le temps a manqué pour que cette exposition soit plus vivante. Nous voulions reconstituer de véritables ateliers. Mais la collecte des enfants a dépassé les limites de l'outillage des anciens et certains ont rapporté des trophées de chasse, car la vénerie est encore pratiquée.

Le couloir a donc servi pour exposer, dans un décor de mousse, de branchages, de houx, des animaux naturalisés de notre forêt (renards, chat sauvage aujourd'hui disparu, faon, chevreuil, massacres de cerfs, nappe de cerf, trophées...). Cette exposition a été réalisée par une personne du troisième âge passionnée de chasse.

Dans la seconde classe se tenait l'animateur, aidé par notre déléguée départementale de l'Education, qui s'occupait plus particulièrement de la décoration florale et de la bibliothèque. Cette salle a été réservée à l'accueil des touristes, à la documentation (sur la flore, la faune, les champignons, la chasse,...) à la vente de quelques ouvrages, disques, cartes et albums des légendes de la forêt, réalisés par les élèves. De plus, des travaux des élèves du CE, légendes adaptées et illustrées, panneaux concernant la flore et la faune de la forêt ornaient les murs de la salle. On y trouvait également divers dépliants indiquant les commerces, les services, les sites, curiosités locales et régionales.

C'est aussi dans cette salle qu'eut lieu une importante exposition philatélique organisée par un membre de l'Académie de philatélie résidant à cette période à Saint-Bonnet.

L'école fut ouverte tous les jours du 15 juillet au 15 août de 10 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures. L'entrée était libre, aucune participation n'était demandée. La rétribution de l'animateur était à la charge du CEREP.

Au cours de la période juillet-août 1976, nous avons fait appel à deux jeunes que nous avons pu rétribuer grâce à la vente d'une carte maximum éditée dans le cadre des Journées philatéliques organisées à l'occasion de l'émission du timbre sur la forêt de Tronçais.

Dès la première année, cette expérience semble avoir été couronnée de succès, puisque 1860 personnes ont fréquenté le Centre d'accueil, et plus de 2000 la seconde année. D'autre part, les appréciations portées sur le livre blanc témoignent du très grand intérêt manifesté.

En même temps, les efforts du foyer rural étaient encouragés par l'ouverture, sur la même période, d'un Centre d'animation sur les lieux de vacances subventionné par la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports, lequel proposait des réalisations, activités et manifestations complémentaires tendant ainsi vers une animation globale de notre village.

Les élèves, enfin, heureux de l'ouverture de leurs classes et enthousiasmés par le succès de leurs réalisations, découvrent ainsi une motivation à s'intéresser davantage à leur milieu, source de nombreux travaux enrichissants.

La poursuite et l'intensification de cette expérience d'animation est donc

souhaitée tant par la population locale et les touristes que par l'école.

Pierre Dumas

un peintre dans l'école

TOUS LES CONTACTS que j'ai pu avoir avec les élèves des écoles au cours de mes expositions de peinture ont été fructueux à un double point de vue.

Que ce soit à Privas, à Saint-Quentin, à Laon, à Berlin, à Annemasse et dans différentes villes, j'ai pu constater que les élèves venant en groupe — généralement par classe — visiter mes expositions ont toujours été intéressés dans la mesure où, se sentant concernés, ils étaient invités à poser des questions, à dire ce qu'ils aimaient ou n'aimaient pas.

Et les questions qu'ils posaient, que j'aurais d'ailleurs dû enregistrer — mais je le ferai dans de prochaines manifestations — ont été dans plus de 90 % des cas des questions d'un grand intérêt qui m'ont obligé, non pas à répondre rapidement, facilement, mais à m'interroger avant de leur donner des réponses car je sentais en ces moments de manière aiguë la responsabilité que nous prenons lorsque nous mettons à la vue de tous des formes et des couleurs qui peuvent avoir une influence immédiate sur ceux qui les regardent.

Ces nombreux contacts avec les

élèves des écoles ont donc été pour moi très enrichissants, bénéfiques, car ils m'ont fait encore davantage comprendre que chaque forme, chaque couleur exprimées devaient être encore plus totalement vécues au moment de leur mise à vue.

La qualité, la subtilité, la perspicacité de certaines questions posées par ces enfants m'ont obligé d'aller au fond de moi-même pour trouver des réponses qui soient dignes d'eux et de la vérité qu'ils exprimaient si directement.

Il m'est arrivé de rester plus de trois heures avec des classes où les enfants avaient entre sept et douze ans et ils ne cessaient de poser question sur question avec gravité.

Je suis maintenant persuadé que ces rencontres doivent être développées pour le bien de tous car mon expérience dans ce domaine m'a fait sentir que les enfants, même les plus jeunes, sont totalement accessibles aux formes de l'art contemporain.

Ils savent immédiatement choisir ou rejeter, aimer ou détester ce qu'on leur montre. Et ils savent aussi, pour peu qu'on les mette dans un climat de confiance, de compréhension et de respect, dire les raisons de leur choix.

C'est important, et comme il ne s'agit pas dans ces rencontres de chercher à susciter des vocations d'artistes mais bien plutôt de laisser à l'esprit la liberté de choisir, nous pouvons constater que le rôle de l'art n'est pas de former mais de servir de révélateur.

Jacques Le Roux

tout autour de l'école

ELEVES et étudiants sont de plus en plus sensibles à la qualité de la vie et à la protection de l'environnement. Ils sentent que la vie en général ne peut être dissociée de l'environnement, du milieu comme on disait naguère, et ils ont pris conscience de la fragilité des équilibres naturels.

Les circulaires ministérielles — on en compte quatre ou cinq depuis 1970 — ne sont pas les seules à avoir abordé les problèmes d'envi-

ronnement. Des organismes, des associations, des équipes plus ou moins structurées, mais le plus souvent constituées de jeunes encadrés par un animateur particulièrement actif et convaincu, ont entrepris avec un certain succès une véritable mobilisation. L'Office central de la coopération à l'école (OCCE), la Fédération des œuvres laïques (FOL), les Pupilles de l'enseignement public (PEP), les Francs et Franches Camarades, les mouvements de Scouts et d'Eclaireurs, l'Association pour l'environnement pédagogique (AEP) et bien d'autres encore, sont les animateurs de cette nouvelle croisade, bien accueillie en général par les administrateurs des collectivités locales et par les adultes.

L'entreprise la plus fréquente est celle de l'enquête dans la ville, dans le quartier, ou dans un endroit bien délimité à la campagne. La technique en a été mise au point par les expériences réalisées dans une douzaine d'écoles normales d'instituteurs, et codifiée, en quelque sorte, dans un document pédagogique de l'OCCE. Les résultats de l'enquête mènent à une action, parfois spectaculaire, bien reçue et souvent encouragée par la population et les pouvoirs publics.

Des exemples : *Habiter l'Aquitaine* (Bordeaux), *Pédagogie de la ville en milieu scolaire* (Lille), *Jeu d'aménagement* (Rouen), *Connaître et découvrir son quartier* (Vénissieux), *Pédagogie de l'urbanisme* (Avignon), *A nous l'espace* (GÉPA), *Les enfants animateurs de leur ville* (Sèvres), *L'urbanisme dès la maternelle* (GÉPA — Saint-Etienne), *L'architecture à travers l'enseignement secondaire* (UPAP — Paris) et encore Boulogne, Caen, Créteil, etc. (1)

Sous l'égide de la Fondation « Sauvons l'avenir » et avec le concours du secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, des jeunes de douze à dix-sept ans ont été les artisans de réalisations exemplaires.

En forêt de Seillons, près de Bourgen-Bresse, le club « Nature » du foyer socio-éducatif du CES de Brou a tracé et balisé un sentier écologique « pour faire comprendre et aimer la nature ». Activité comportant de multiples aspects : choix du site, démarches auprès des propriétaires, travail sur le terrain, recherches et enquêtes, marquage des arbres et arbustes, étiquetage, rédaction des fiches signalétiques, etc.

A *Melun-Sénart*, le groupe de jeunes de Plessis-le-Roi, en liaison avec l'association d'animation de la ville nouvelle, a entrepris d'intervenir « dans un quartier nouveau ». Les jeunes de douze à quatorze ans ont entrepris des démarches auprès des responsables des chantiers pour dire leur mot sur leur cadre de vie, pour concrétiser leurs idées. Ils se sont enhardis jusqu'à expliquer leur façon de voir aux adultes. De longues palissades grises entourent les chantiers : décor attristant, qu'on égaiera en le décorant, sur 20 mètres de longueur. Ce qui signifie : passer du dessin en classe au dessin grandeur nature, de l'expérience individuelle au travail collectif. Les jeunes ont aussi planté des arbres près de leur école, pour le plaisir de les toucher, de les voir grandir, pour créer un ensemble vert, pour participer à l'effort général de reboisement.

A *Laussonne*, petite commune de la Haute-Loire, Concordia (association de chantiers de jeunes) a réalisé un important travail de réflexion sur les fours banaux. Les jeunes ont décidé le choix du site, la prospection du terrain, le lancement du chantier, la constitution du groupe, le matériel, les devis, le financement...

Il faudrait des pages et des pages pour relier le foisonnement d'activités, au niveau de l'école élémentaire et des collèges, sur ce thème. De tous côtés, on annonce des initiatives nouvelles. Le Groupe Paul-Emile Victor pour la défense de l'environnement lance en 1977 une « Année verte » qui verra se multiplier les initiatives, sur le terrain, pour la reconstitution, l'aménagement ou la création de nouveaux espaces verts urbains et périurbains.

Tous ces programmes d'action débouchent, en définitive, sur *l'école ouverte*. L'école s'adapte, s'ouvre sur l'extérieur pour pouvoir adapter ses objectifs à ce qui s'y fait. « *De l'école doivent partir des influences qui font faire que l'extérieur va changer au contact de l'école* » (OCCE).

René Guy

(1) Un certain nombre d'expériences de ce type sont décrites dans un numéro spécial de la revue **Textes et documents pour la classe** à paraître en 1977. Un exemple intéressant est traité dans le n° 28 de **Nord-Pédagogie** (inspection académique de Lille).

école et cité

l'exemple corse

L'école française est, on le sait, avant tout nationale, et porteuse, par là-même, des valeurs de la nation. Peut-elle être aussi porteuse et protectrice des cultures et des langues régionales et ainsi mieux s'intégrer dans son environnement immédiat ? Pascal Marchetti, chargé de cours d'études corses à Paris III et auteur d'ouvrages en langue corse, pose ici le problème.

PARVENIR aujourd'hui à une nouvelle relation de l'école et de la cité ne semble guère aisé, si la première n'apporte pas à la seconde ce que celle-ci en attend légitimement : la vérité sur elle-même par la révélation et l'exploitation des valeurs humaines jusqu'ici gelées ou occultées au nom d'un universalisme abstrait, demeuré le plus souvent inopérant en présence des impérialismes de toute nature. Comment, en effet, y aurait-il désormais « ouverture sur le monde », là où l'on persiste à opérer systématiquement la « fermeture » sur la partie du monde d'abord appréhendée et vécue ?

Lorsque l'économie, comme l'environnement naturel, local et familial, contribuaient à définir la personnalité culturelle de l'individu, l'école se préoccupait surtout, quant à elle, de fournir les moyens de l'instruction, habilitant l'enfant, après la scolarité, à devenir opérationnel dans son milieu d'origine, ou lui servant de passeport pour chercher ailleurs une utile insertion dans la société. C'était le temps où l'organisme étatique, maître d'œuvre en cette matière, portait le nom, fort justifié alors, de « ministère de l'Instruction publique ». Le changement de dénomination en « ministère de l'Éducation nationale », puis « de l'Éducation » tout court, était porteur d'une plus vaste ambition. Celle-ci s'est traduite, dans l'ordre quantitatif, par une distribution plus générale et prolongée de l'instruction. Mais les rapports entre l'école et la cité, que le nom nouveau semblait prendre en compte, n'en

ont pas été sensiblement modifiés, ou, s'ils l'ont été, ce ne fut pas dans le sens d'une meilleure interpénétration — l'école exigeant toujours plus de la cité, s'érigeant à côté d'elle uniquement en « service public », et institutionnalisant les notions d'agent et d'usager.

L'exemple de la Corse, où les conditions géographiques, historiques, culturelles, appelaient, au delà de l'indispensable fourniture de l'instruction, une véritable « personnalisation » de l'enseignement, illustre mieux que tout autre cette situation. Les instituteurs ruraux de la III^e République étaient, certes, répressifs en classe à l'égard de la langue du pays, « dans l'intérêt des enfants », car ils n'entrevoyaient pour ceux-ci de débouchés que dans l'émigration, militaire et coloniale surtout. Hors de l'école, ces maîtres pratiquaient eux-mêmes quotidiennement et, peut-on dire, quasi exclusivement cette langue. Beaucoup l'écrivaient, et certains sont devenus des auteurs corses de renom, tels Ghjuvan Petru Lucciardi (1862-1928), Saveriu Paoli (1886-1941) et Ghjacumu Santu Versini (1867-1922). Ce dernier en particulier, qui considérait que sa tâche d'éducateur s'étendait sur toutes les heures de la journée, tous les jours de l'année, nous a laissé une théorie d'enseignement adapté à la vie locale envisagée par toutes les disciplines (et d'où, par

conséquent, la langue corse n'était pas exclue). De même, entre 1881 et 1920, Antone Stefanopoli donnait après la classe, dans le village de Cargese, un enseignement de leur langue maternelle aux élèves, descendants des Grecs installés dans la région depuis la fin du XVII^e siècle. On a dit avec raison de ces maîtres qu'ils étaient des apôtres de l'éducation, pères et conseillers de leur famille scolaire.

La destruction de l'ancienne économie, l'exode rural et la fermeture de très nombreuses écoles, ont eu pour effet de distendre les liens entre la population et les éducateurs, sans qu'aucun correctif ne soit venu tenter de rétablir le contact. Du village sans école, les enfants sont transportés, parfois à 20 km de leur domicile, à l'établissement collecteur du ramassage. Il n'y a plus symbiose des familles, des enseignants et des enseignés. La distribution territoriale du savoir s'apparente de plus en plus à la distribution du courrier. Dans ces conditions, et en dépit d'instructions récentes concernant, dans le cadre des activités d'éveil, la divulgation de notions de civilisation locale, il faut prendre acte d'un recul plus que d'un progrès de la fonction éducative, aggravé en ce qui concerne l'enseignement facultatif de la langue corse, par de multiples et cauteleuses restrictions.

Dans le second degré, le même inconvenient est aussi sensible, et l'on a pu justement déplorer que les CES de l'intérieur, autres centres de ramassages, où les maîtres eux-mêmes arrivent en voiture de la ville la plus proche, ne soient pas les creusets et les lieux d'échange et de contact qu'étaient les vieux lycées d'Ajaccio et de Bastia, dont les internats, notamment, créaient une véritable fraternité qui survivait à la dispersion au terme des études, vulgarisant la connaissance des diversités régionales et sociologiques, y compris celles du langage. De nos jours, l'enfant du village de Baretali (Cap Corse) que l'on mène chaque jour à Luri (16 km) n'aura pas l'expérience enrichissante de

ses aînés qui entraînent en sixième au lycée de Bastia.

Mais l'exemple le plus frappant d'inadéquation de l'école à la vie de la cité réside dans le choix qui a été fait en octobre 1975 d'un projet pour l'université de Corse. Il est à noter qu'il n'existait plus d'université dans l'île depuis 1769, et que son rétablissement avait fait l'objet d'une revendication bi-séculaire. Il est bon de rappeler que, le 16 avril 1975, la mission interministérielle pour l'aménagement et l'équipement de la Corse avait publié une note d'orientation destinée au groupe de travail chargé d'élaborer la Charte de développement économique de la Corse. Parmi les mesures d'accompagnement à réunir avant même la rédaction de cet important document, la note signalait « *la création de l'université de Corse, à Corte, condition nécessaire à la formation des jeunes Corses aux nouvelles tâches du développement et à la sauvegarde de leur identité culturelle* ». C'est bien dans ce sens que devait conclure le groupe de travail, au sein duquel fut désigné un directeur provisoire chargé de rédiger un projet. Celui-ci fut remis en octobre 1975 au secrétariat d'Etat. Il prévoyait une université complète, pluridisciplinaire, de plein exercice, dérogatoire, populaire (par la formation permanente). En faisant intervenir la relation formation-développement, l'université de Corse débordait le cadre strictement universitaire et pouvait être assimilée à un centre de réflexion et d'action au service de la Corse et de son environnement géo-politique. Un Institut d'études et de recherches corses était chargé de la formation des formateurs dans le domaine de la langue et de la civilisation corses, et devait assurer, dans les autres disciplines, les liaisons entre l'enseignement et le milieu : aucun étudiant ne devant être ainsi étranger au pays où il vit. L'Institut méditerranéen des sciences et des techniques envisageait notamment le domaine agrosylvo-pastoral qu'il organisait en un centre d'économie et de techniques

rurales. Enfin, l'Institut de la formation permanente aurait eu des activités de recherche tant dans le domaine de la pédagogie des adultes que dans celui des problèmes spécifiques de la formation continue.

Bref, puisque « *la Corse avait la chance exceptionnelle de ne pas avoir de structure universitaire en place, il ne fallait pas laisser échapper cette occasion, un vide bénéfique permettant d'explorer les voies nouvelles de l'avenir, sans devoir, au préalable, briser un carcan* » (Fernand Etori, « La querelle des anciens et des modernes », in KYRN, n° 60, janvier 1976). L'on préférerait toutefois, au niveau de la décision, le projet d'une université copiée sur celle de... Compiègne, plus autoritaire encore (le président est nommé et non élu, et c'est lui qui choisit et nomme les enseignants), évacuant d'emblée les enseignements de langue et civilisation corses, soucieuse de « *traditionnel* », coupée des forces vives, et en rupture totale avec le mouvement populaire qui avait réclamé et arraché la création de l'établissement. Une fois de plus, l'école s'éloignait délibérément de la cité...

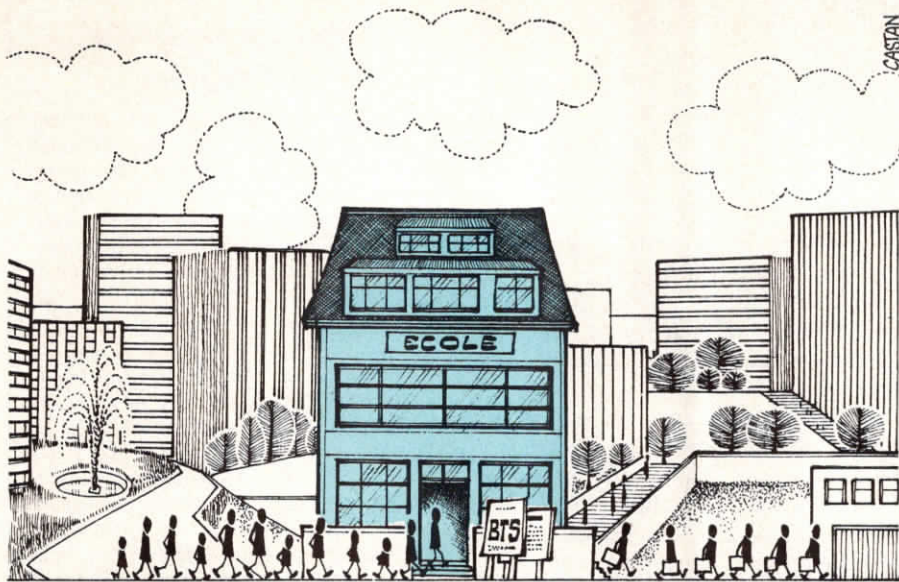
Le sort réservé, dans tous les ordres de l'enseignement, à la langue du pays nous semble mériter au surplus quelques observations. Une émission de télévision scolaire, le mercredi après-midi, assurée par des maîtres qualifiés, permettrait de diffuser dans l'île entière un cours de langue corse destiné aux élèves des écoles élémentaires : une telle hypothèse n'a jamais été envisagée. Du moins pourrait-on croire que, dans chaque école, est donné un enseignement du corse, aussi limité soit-il par les textes. Il n'en est rien, faute de maîtres formés, et parfois simplement de maîtres corsophones. Il n'y a, çà et là, que des exceptions, dues au militantisme. Encore a-t-on veillé à la rédaction de manuels pour les rares écoles où cet enseignement est donné ? Non pas. Les seuls ouvrages disponibles ont été publiés par des instituteurs de bonne volonté, à compte d'auteur : la méthode de lecture « *Mamma O Mâ* » de Ghjuvan Teramu Rocchi, le livret d'orthographe de Gilibertu Romani, l'abrégé d'histoire de la Corse de Ghjiseppu

Leoni, et la petite Géographie de Carlu Castellani. Les écoles maternelles, lieu privilégié pour la conservation de la langue, ne disposent d'aucun personnel compétent ni d'aucun matériel approprié. Quant au premier stage destiné à la formation des enseignants du second degré, il doit en trois jours embrasser à la fois la langue, l'histoire et la civilisation. Tout se passe comme si l'école se retranchait de la cité, dont elle voudrait ignorer la spécificité, l'héritage culturel, et jusqu'à la localisation géographique.

La « *prise en compte dans l'enseignement des patrimoines culturels et linguistiques français* », que régit une circulaire du 29 mars 1976, tend à organiser, si l'on ose dire, l'uniformisation des différences, comme le décret portant création de l'université de Corse se conformait en son temps au « *droit commun de la dérogation* ». Ainsi, ce texte récent stipule que « *l'enseignement des langues et dialectes locaux [est] entièrement facultatif à tous les niveaux, tant pour les enseignants que pour les enseignés et leur famille. Dans l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire, une heure d'activités par semaine... peut être utilisée pour cet enseignement qui est subordonné à une demande émanant de l'instituteur et faisant état de requêtes (écrites, NdA) présentées par les parents, ainsi qu'à une autorisation accordée par l'inspecteur d'académie* ». En d'autres termes, un médicament extrait de l'armoire aux poisons, à administrer à très faibles doses, et délivré uniquement sur ordonnance, avec inscription obligatoire dans le grand livre du pharmacien...

En Corse — et sans doute ailleurs, où se manifeste une situation comparable —, de telles dispositions prouvent à quel point l'école et la cité sont encore maintenues éloignées. Il semble urgent de les rapprocher, dans l'intérêt de l'une et de l'autre, avant que leur séparation ne tende à se transformer en rupture.

Pascal Marchetti



l'école

intégrée dans la ville

*Un peu d'utopie familière
n'est pas inutile
pour qui s'interroge sur
l'intégration possible
de l'école dans la cité.
En fait bien souvent
le rêve est déjà là,
à portée de la main,
à portée aussi
de la bonne volonté.
Il suffirait peut-être
de rassembler enfin
les éléments épars
d'un puzzle de l'espoir
et l'image complète,
s'imposerait aux yeux
et aux cœurs de tous.*

CE SERAIT une ville d'importance moyenne où des maisons individuelles voisineraient avec de petits immeubles collectifs, où des jardins et des parcs communautaires seraient entretenus coopérativement par les habitants eux-mêmes, où le réseau urbain des voies de communication (rues, passages couverts, places, squares à entrées multiples...) serait interdit à la circulation motorisée cependant qu'un système de transports en commun non polluant permettrait d'assurer les communications entre l'intérieur et la périphérie ; il y aurait aussi un centre commercial principalement approvisionné par des coopératives ouvrières et agricoles régionales, un système de télévision par câbles autogéré par les habitants de façon à permettre la circulation de l'information locale, la coopération et la prise de décision commune ; crèches, hôpitaux, aires de loisir, seraient intégrés à la cité ; l'ensemble aurait été étudié pour permettre notamment à des enfants, des handicapés ou des personnes du troisième âge, une vie normale et non dangereuse. Certains équipements pourraient être communautaires : aspira-

teurs, machines à laver, ateliers de bricolage, etc. Au cœur de pareille cité il y aurait des écoles un peu particulières puisqu'adaptées d'une part à l'éducation de jeunes enfants, d'enfants plus âgés, d'adolescents et d'adultes, d'autre part destinées également à servir de lieux de rencontre, de lieux polyvalents, de centres de création.

On peut imaginer, par exemple, une école ayant en son cœur une cour-jardin, partiellement couverte, autour de laquelle se distribueraient des salles reliées elles-mêmes, vers l'extérieur, au moyen de courts couloirs vitrés, à d'autres salles plus petites et à des installations sanitaires. Cela permettrait à des groupes différents de travailler de façon autonome mais également de se rencontrer. Eclatement maximum à la périphérie, communication maximum au centre. Le mobilier serait léger, amovible, de faible encombrement. Des tréteaux et des planches plutôt que des tables fixes ; des blocs de mousse compacte ininflammable plutôt que des bancs, des tapis et moquettes plutôt que des sièges ; etc. Par ailleurs de grands blocs de

l'école intégrée dans la ville

mousse ininflammable, spécialement étudiés pour s'accoler de nombreuses manières, seraient entreposés dans un lieu facilement accessible à tous, et permettraient, le cas échéant, d'isoler, à l'intérieur des salles, des lieux plus restreints, de formes diverses, au moyen de cloisons improvisées. Pareillement, le matériel nécessaire aux multiples activités éducatives : outillage diversifié, moyens de reprographie et d'impression, carton, papier, peinture, crayons, etc., serait disponible en quantité suffisante et mis à la disposition des divers groupes dans une salle accessible à tous, ou dans plusieurs salles. L'utilisation de ce matériel serait fonction d'une gestion coopérative de l'école par les enfants et les adultes employés à plein temps, d'une part, mais aussi en fonction de finalités éducatives définies collectivement au sein de la cité ou du quartier.

Les rôles des intervenants à l'école ne seraient pas définis d'une façon fermée ; les éducateurs, présents d'une façon permanente, n'auraient pas, à eux seuls, la charge de l'éducation des enfants. En fonction de ses disponibilités, toute personne extérieure pourrait intervenir pour expliquer son métier, peindre, chanter ou faire de la poésie avec les enfants ; pour se documenter sur un point quelconque soit auprès des adultes, soit auprès des enfants, soit au moyen d'une bibliothèque-documentation également présente en ce lieu. Des personnes extérieures pourraient également venir pour toutes autres raisons auxquelles je ne pense pas spontanément.

On peut imaginer aussi que chaque groupe d'enfants réalise un journal qu'il imprime lui-même, journal distribué dans la cité et alimenté également, dans une sorte de dialogue permanent, par les parents, les autres adultes, les éducateurs, mais de telle sorte que la parole et les créations des enfants ne soient pas étouffées par l'expression adulte. Pareillement, en coopération, des groupes d'enfants et d'adultes pourraient réaliser des films, des montages audio-

visuels, des expositions..., alimenter la vie culturelle de la cité.

On peut imaginer encore bien d'autres choses. Il suffit de regarder autour de soi **car tout ce qui est décrit plus haut existe.**

Seulement tout ceci est éparé, en France, et n'a jamais été rassemblé dans un seul lieu. Epars entre la Villeneuve de Grenoble, l'école de Magny-Cours, des écoles parallèles parisiennes ou lyonnaises, des classes Freinet, des villes nouvelles à la périphérie des vieilles cités asphyxiées, des terrains d'aventure, des écoles expérimentales Decroly, etc. Sans oublier toutes les expérimentations, toutes les réflexions théoriques qui restent lettre morte parce que nul ne se soucie de leur donner les moyens de réalisation nécessaires, ou par pesanteur sociologique, notamment dans le domaine de l'architecture où, pourtant, ça ne coûterait pas plus cher de construire d'une façon rationnelle et coopérative que d'une façon traditionnelle, sinon en temps et en communications humaines !

Pourtant, il suffit qu'une classe, s'ouvre, un tant soit peu, vers l'extérieur, par un journal scolaire, par la correspondance de classe à classe ou la correspondance naturelle, par des communications écrites ou sonores avec un ou plusieurs créateurs, par l'intervention des parents et autres habitants de la ville dans l'école, par des visites de personnes venues de l'étranger, par des visites, enquêtes ou enquêtes-participations d'enfants à l'extérieur de leur école, pour que tout change déjà, pour que l'école devienne, d'ores et déjà, un lieu de vie collective, pour que les enfants **travaillent** pour eux et non plus en fonction de finalités extérieures qui ne les motivent pas et doivent donc s'imposer à eux sous la forme autoritaire, pour qu'il n'y ait plus rupture entre vie familiale et vie scolaire, vie privée et vie publique, travail intellectuel et travail manuel, théorie et pratique.

Alors que serait-ce si l'on décidait de réaliser plus complètement la cité utopique décrite plus haut ?

Christian Poslaniec

équipements intégrés

C'ÉTAIT une des priorités prévues par le VI^e Plan, qui spécifiait que « des solutions nouvelles de caractère expérimental seront développées sur le plan de la conception générale et de l'architecture, en vue notamment de la polyvalence, de la complémentarité et de l'intégration des équipements ». Ce fut aussi le thème d'un colloque, qui s'est tenu à Yerres, le 24 octobre 1975 (cf. l'éducation n° 85 du 10-12-70 et n° 92 du 11-2-71), « Equipements intégrés et villes nouvelles ». L'idée, née d'ailleurs et déjà appliquée hors de France, était que, dans nos villes modernes « en miettes », il fallait rapprocher, réunir, intégrer, les lieux jusque-là réservés aux différentes catégories d'habitants et à leurs diverses activités : écoles, bibliothèques, musées, théâtres, ateliers culturels, terrains de sports, centres sociaux et d'information... Et c'est ainsi que sont apparus les « prototypes » de Yerres, d'Istres, de Montreuil-Bellay, de la Villeneuve de Grenoble, et les nouveaux équipements des villes nouvelles.

Est-il besoin de rappeler que cette politique d'équipements intégrés exigeait, pour réussir, que d'étroites coordinations s'établissent entre des départements ministériels aussi séparés par leurs méthodes et leurs organisations que les îlots d'un archipel, et que ce cloisonnement administratif n'était pas facile à abattre ? Est-ce la raison pour laquelle le VII^e Plan n'a pas reconduit cette priorité des équipements intégrés ? Toujours est-il que les ambitions, au moins du côté de la rue de Grenelle, sont aujourd'hui moins grandes.

Certes, on assure que l'idée n'est pas abandonnée, que l'avant-projet même du décret sur l'organisation administrative et financière dans les collèges et les lycées, prévoit, dans son article 41, qu'un lycée et collège « fonctionne dans le cadre d'un centre éducatif et culturel intégré ». Mais il reste que le ministère de l'Éducation s'oriente, dans ce domaine, vers une politique d'écoles communautaires plus souples, permettant, sans doute, que les locaux vacants puissent être mis à la disposition du public ou des associations, et se déclare prêt à répondre à toutes les sollicitations des collectivités locales qui iraient dans ce sens. Des projets semblent assez avancés, à Vitrolles, près d'Istres, ou au Canet-Mougins... Il est vrai aussi qu'équipements intégrés ne font guère bon ménage avec politique d'austérité...

Elles ont pour noms Cergy-Pontoise, Melun-Sénart, Isle d'Abeau, Marne-la-Vallée, Lille-Est, Saint-Quentin-en-Yvelines ou Evry. Elles ne sont encore souvent dans les esprits que des embryons où l'on ne sait pas très bien s'il fera bon ou mal vivre. On les appelle les « villes nouvelles », mais ce qui est sûr, c'est qu'elles sont en train de bouleverser l'idée de la ville que nous connaissons. Chacune essaie de mettre à son répertoire des solutions originales. Mais qu'en est-il au niveau de la conception en ce qui concerne les équipements scolaires ? Nous avons braqué notre projecteur sur deux d'entre elles : Evry et Melun-Sénart.

l'école au pied d'une pyramide dans la « ville nouvelle » d'Evry



le cœur des “villes nouvelles” sera-t-il en forme d'école ?

LES « PROMOTEURS », ceux de la ruée vers le béton, nous ont tellement habitués à voir sacrifier sur les espaces « non rentables » les équipements collectifs, notamment les groupes scolaires, que la réalité des « villes nouvelles » nous fait écarquiller les yeux. Voilà bien le premier et grand atout de ces cités de l'an 2000 : parce que l'Etat est maître du terrain, les concepteurs et urbanistes considèrent comme une priorité le choix des implantations d'équipements publics dans les zones d'habitation qu'ils déterminent. Ainsi l'école, en tant qu'élément important non seulement de la vie de l'enfant mais comme vecteur de la vie sociale, se trouve-t-elle au centre d'unités de voisinage, comme un pivot devant secréter le ferment de toute une partie de la vie citadine.

Ce processus inverse à ce qui, hélas ! était devenu traditionnel en

matière d'urbanisme, ouvre à coup sûr des perspectives qui n'étaient jusqu'alors, à quelques exceptions près, que du domaine de la théorie pour ne pas dire du rêve. Mais qui dit « villes nouvelles » dit évidemment « habitants nouveaux » et il ne suffit pas de mettre ceux-ci dans celles-là, pas plus que leurs enfants dans des écoles conçues pour jouer leur vrai rôle, pour que tout soit réglé.

les grandes données d'une “ville nouvelle”

Ce que l'on a dénommé « ville nouvelle » n'a rien à voir avec ces cités monstrueuses de béton que l'on a vu surgir dans les banlieues depuis les années 1950. Il s'agit d'un territoire englobant d'anciennes petites villes ou communes et

sur lequel on implante, au fur et à mesure d'un plan concerté, des quartiers d'habitation, en préservant des espaces verts, voire agricoles, considérables, et un environnement à l'échelle humaine. Les « villes nouvelles » de la Région parisienne, par exemple, recouvrent chacune une superficie égale ou supérieure à celle de la capitale, mais évidemment avec une toute autre densité d'habitation. Evry, où cinq quartiers principaux sont construits : Parc aux lièvres, Champtier du coq, Evry 1, Bondoufle et Courcouronnes, verra son plan de construction s'étaler jusqu'en 1990 et la zone d'influence atteindra 500 000 habitants en l'an 2000. Melun-Sénart, dont le périmètre d'études couvre 17 000 hectares, n'englobe pas moins de dix-huit communes et comporte 30 % de cette superficie en forêts ou espaces ouverts. A la fin du siècle,

l'école intégrée dans la ville

300 000 habitants y vivront, répartis dans trois grands secteurs d'habitation : Grand-Melun, Sénart-Villeneuve et Rougeau-Sénart.

Dans tous les cas, les « villes nouvelles » ont été décidées pour faire échec à l'urbanisation sauvage et à la spéculation foncière. A Evry, le plateau où prend corps cette cité nouvelle, situé entre les trois vallées de la Seine, de l'Orge et de l'Essonne, appartenait presque en totalité à un même propriétaire qui s'apprêtait à le céder à des « promoteurs ». Par ailleurs, dans cette zone d'influence on dénombrait quelque 3 000 logements nouveaux chaque année. Avec ce simple exemple on voit par conséquent les rôles régulateur et d'assainissement que jouent les « villes nouvelles ».

Chaque « ville nouvelle » n'est pas une entité en elle-même ; chaque commune qui la compose garde une certaine souveraineté administrative, mais le périmètre de la zone d'agglomération nouvelle (ZAN) est géré par un ou plusieurs syndicats communautaires d'aménagement — si Evry n'en compte qu'un, Melun-Sénart en a trois, un par zone d'habitation — constitué par les représentants des communes impliquées dans la « ville nouvelle ». Ces syndicats peuvent se substituer aux communes pour tout ce qui concerne l'urbanisme, la réalisation et la gestion de certains équipements et, bien entendu, votent le budget, contractent les emprunts, reçoivent les subventions, perçoivent les impôts, etc. Chaque ville est également dotée d'un Etablissement public d'aménagement avec lequel le ou les syndicats communautaires passent une convention. Cet Etablissement public, dont le conseil d'administration comporte des représentants de l'Etat (ministères de l'Equipement, de l'Economie et des Finances, de l'Intérieur, des Affaires culturelles) et des élus locaux (région, conseils généraux, communes), a un rôle étendu et d'une extrême importance. En effet,

en liaison avec les collectivités locales et les administrations, il élabore les plans de la « ville nouvelle », programme les crédits nécessaires à son développement et veille à la cohérence permanente des facteurs emplois, logements, équipements, moyens de transport. De surcroît, il achète les terrains, les aménage et les cède aux utilisateurs, qu'ils soient Etat, collectivités pour les équipements publics, promoteurs pour la construction des logements ou entreprises pour les zones d'activités. Enfin il réalise les équipements nécessaires aux urbanisations nouvelles : voiries, groupes scolaires, stades, travaux d'assainissement, réseaux de communication.

Cette structure de gestion des « villes nouvelles » n'est toutefois pas sans « à coups » ni sans subtilités. L'appartenance politique des municipalités fait que l'on peut être dans ou hors du syndicat communautaire selon telle ou telle influence. Mais ce qui est certain, c'est que, l'Etat étant maître du terrain, les concepteurs de l'atelier d'urbanisme de l'Etablissement public ont la possibilité et les moyens de recherches sérieuses pour définir l'équilibre des quartiers d'habitation. Quoi qu'on en dise, comme le fait remarquer André Darmagnac, chargé d'études à l'Etablissement public de la ville nouvelle d'Evry : « *L'originalité des « villes nouvelles » réside dans leur cadre institutionnel et financier qui les met à l'abri des aléas politiques.* »

de l'interprétation des normes

En matière scolaire, les problèmes posés aux concepteurs sont de deux ordres : quantitatif et qualitatif. Une « ville nouvelle » draine une population a priori extrêmement insaisissable. Les quartiers d'habitation sont conçus de façon à constituer un tissu social

hétérogène et les types d'habitat s'offrent en une gamme très étendue, depuis la HLM améliorée jusqu'à la maison individuelle en passant par toutes sortes de solutions intermédiaires, tant sur le plan architectural que sur le plan du financement, du loyer aux diverses formes d'accession à la propriété. Les zones d'activités sont également un facteur important quant à la composition de la population. Si l'on considère encore que les jeunes ménages sont plus enclins à se transplanter dans ces villes sans passé, on a là un nombre de paramètres qui compliquent singulièrement les évaluations de population scolaire. Il s'agit donc avant tout, pour les concepteurs, d'interpréter les normes nationales et de tenter de les adapter à une situation tout compte fait fluctuante et qui n'aura pas forcément dans sa projection le profil habituel d'une population citadine.

Les quartiers d'habitation, parfois assez éloignés les uns des autres, réduisent également les possibilités de report ou de transfert d'un établissement sur un autre. Les normes nationales de quatre maternelles et dix classes primaires pour 600 logements et d'un collège de 600 places pour 1 350 logements sont difficilement applicables. A Evry, actuellement, il y a presque insuffisance dans le premier degré, alors que le secondaire a du mal à remplir ses établissements. Le CES du Champrier du coq, construit pour 900 élèves, n'en accueillait que 350 la seconde année. Le lycée d'Evry est occupé à raison de 70 % par les élèves de Ris-Orangis, ville voisine de 30 000 habitants qui n'a pas encore son propre lycée.

A Melun-Sénart, le problème du premier degré semble se poser avec encore plus d'acuité. Henri-Charles Barnède, chef de la division des superstructures de l'Etablissement public, confirme que, pour la ZAC de Plessis-le-Roi, on atteint le double des normes nationales. Les évaluations se sont également trouvées dépassées en espaces sportifs de plein air. Une demande importante se fait jour notamment pour des terrains d'entraînement. L'Etablissement public a immédiatement pris des mesures pour prévoir des réserves de terrains dans des zones encore non

affectées. Voilà le genre de réflexe que permet la maîtrise du sol.

Pour la première fois en France, les équipements progressent avec les programmes de construction des « villes nouvelles », et l'occupation graduelle des logements laisse parfois, pendant un certain temps, un surcroît de locaux. C'est évidemment une situation considérée comme privilégiée par rapport à la situation générale, alors qu'elle devrait être fait courant. Par exemple, le secteur de Sainte-Geneviève-des-Bois, qui est dans la zone d'influence d'Evry, avec une population de 200 000 habitants vient tout juste d'avoir son lycée. Il n'est donc pas étonnant que le statut des « villes nouvelles » cristallise critiques et même jalousies, certains considérant qu'elles ont trop de moyens et qu'il serait bon d'y mettre un frein.

l'imagination, arme du facteur qualitatif

Dans les implantations traditionnelles, le manque de moyens d'études entraîne souvent le manque d'imagination; on dispose d'un terrain, on construit. Dans toutes les « villes nouvelles », l'Etablissement public a permis la recherche et, la plupart du temps, des solutions nouvelles. Donner une place de choix à l'école a été le premier objectif. On s'est efforcé à Evry d'inclure l'école dans des unités d'habitations de façon qu'elle ne soit pas coupée de la ville et de ses habitants. Au Champtier du coq on a choisi de placer cantine, bibliothèque et atelier, côté rue, les classes donnant sur jardin. Car, comme le précise André Darmagnac, on revient à la rue dans les « villes nouvelles », la rue piétonnière s'entend — la circulation s'effectuant à un autre niveau —, avec ses vitrines. L'école, aux yeux des concepteurs, ne doit pas être étrangère à ce foyer d'animation qu'est la rue.

Si la situation de l'école doit être originale par son implantation, elle doit l'être aussi par son architecture et son organisation interne. Un peu partout, formes et couleurs des écoles primaires accrochent l'œil du visiteur. A Evry, l'école à aires ouvertes a ouvert des perspec-



La « ville nouvelle » de Lille-Est fait cette année le bilan de cinq ans d'existence. Lille-Est se singularise par trois aspects : la « ville nouvelle » s'est construite autour des universités; elle se développe dans le cadre d'une communauté urbaine; la majeure partie de son territoire se trouve située sur celui d'une seule commune : Villeneuve-d'Ascq. C'est jusqu'en 1985 que ses quartiers, Triolo, Hôtel de Ville, Pont de bois, Château, Cousinerie, se verront développés et habités. L'étude de la population, faite à l'occasion de ce bilan, permet une illustration intéressante du profil d'une « ville nouvelle ».

Au 1^{er} juin 1976, la « ville nouvelle » comptait 7 200 personnes occupant 2 570 logements (Villeneuve-d'Ascq, lors du dernier recensement de 1975, regroupait 37 000 habitants. Le projet de la « ville nouvelle » vise à terme le chiffre de 100 000 habitants). Pour cette première population, l'âge moyen du chef de famille est de vingt-neuf ans. Plus de 46 % de la population a entre vingt et trente ans. Les enfants jusqu'à dix ans représentent 22 % et les plus de quarante ans 7 % de la population totale...

Plusieurs projets d'aménagements ont été effectués avec la collaboration des enfants. Notamment la réalisation de deux aires de jeux pour pré-adolescents et de deux terrains de jeux pour jeunes enfants dont la conception a été confiée à l'Association des résidents du Triolo travaillant avec des équipes d'élèves des écoles primaires de Villeneuve-d'Ascq, encadrés par les enseignants. Une « action pédagogique de plantation d'arbres » a été entreprise sur l'initiative de l'Etablissement public avec des crédits obtenus auprès du Fonds d'intervention et d'action pour la nature et l'environnement. Pendant plusieurs mois, 18 écoles et CES ont fait une recherche sur les espaces et les végétaux qui a conduit à la plantation de 4 800 arbres, arbustes ou fleurs. Ces actions entraînent dans la perspective d'une sensibilisation générale des enfants à la naissance d'une « ville nouvelle », qui semble avoir été, à Lille-Est, l'une des principales préoccupations des concepteurs pour que l'école, non seulement soit un pivot d'animation, mais qu'elle y ait aussi sa part de création.

tives. On le sait, le jeu des cloisons impose un fonctionnement non traditionnel et aux maîtres de travailler en équipe. Au Champtier du coq on a joué cette carte en bénéficiant des travaux des architectes Prieur et Bensimon. L'Association pour l'environnement pédagogique a été sollicitée pour l'utilisation architecturale et l'ex-INRDP pour l'organisation de la vie scolaire. Bien que les études des équipes de l'Etablissement public dérangent quelque peu la routine académique, tout comme à Melun-Sénart, les autorités académiques ont joué le jeu pleinement. Un an avant que l'école n'ouvre, en 1971, une équipe pédagogique avait été constituée. Le ministère de l'Education était lui-même très attentif à cette phase de démarrage, notamment grâce à la cellule de Bertrand Schwartz, alors conseiller auprès du ministre. Un inspecteur, René Bonnot, avait même été — et est encore — chargé de mission pour les « villes nouvelles » auprès des recteurs de Créteil et de Versailles. Que s'est-il passé au Champtier du coq ? Les parents de la première heure étaient pourtant d'accord et même ont souhaité ces innovations... Au bout d'une année, ils revenaient sur leurs positions : « *Il ne faut pas que nos enfants soient des cobayes !* ». Aujourd'hui, on remonte les cloisons et l'on revient au plus traditionnel.

René Bonnot pense que c'est l'inquiétude des parents devant les problèmes de continuité d'un tel enseignement qui a motivé leur revirement et cette attitude a sans doute provoqué le désarroi de certains enseignants. Toujours est-il que les concepteurs ont dû rechercher des moyens termes par des cloisons mobiles pour les groupes scolaires d'Evry 1. André Darmagnac ne désespère toutefois pas. A Evry 1, ce sont les parents qui réclament et qui se sont manifestés à plusieurs reprises pour le maintien de l'innovation. « *Finale-ment, estime André Darmagnac, ici les parents peuvent décider de leur*

l'école intégrée dans la ville

école. Ils manquent de confiance parce qu'on ne leur a pas vraiment expliqué, mais ils ont le pouvoir absolu s'ils le veulent. »

Charles-Henri Barnède, tout en reconnaissant qu'en la matière « on n'a pas le droit de jouer les apprentis-sorciers », pense lui aussi que dans le premier degré « l'imagination peut être au pouvoir ». A Melun-Sénart, c'est surtout le problème des effectifs fluctuants qui guide la démarche. Les groupes scolaires sont conçus avec un maximum de locaux polyvalents et une recherche pour une meilleure organisation des circulations. Maternelles et classes primaires, si elles conservent une petite séparation physique, ont une organisation commune et des lieux de rencontre communs. On applique les textes qui veulent que quatre classes maternelles soient couplées avec dix classes primaires, mais on les conçoit, comme à l'école « Les Ormes » à Plessis-le-Roi, de façon qu'elles puissent s'adapter à l'évolution démographique et se transformer en six maternelles et huit primaires ou en toute autre combinaison. Pour que l'école devienne centre de vie, un groupe scolaire sur deux est actuellement en construction avec un centre de loisirs intégré. Certains groupes intégreront même un centre social. Pour mieux coller à la réalité des effectifs les autorités semblent vouloir s'orienter vers la solution de groupes avec un centre en dur et des classes volantes que l'on ajouterait ou retirerait selon les besoins. Mais les responsables de l'Etablissement public pensent qu'il faudrait plutôt s'orienter vers des locaux évolutifs en dur qui, lorsqu'ils ne seraient plus nécessaires à l'école, seraient utilisés à d'autres fins sociales, ce qui renforcerait encore l'idée d'école-centre de vie.

Le second degré pose plus de problèmes quant à l'initiative, l'application des textes y est plus contraignante. Le CES d'Evry 1 est tout de même assez original architecturalement, et pour celui

de Melun-Sénart, le CES Louis-Armand, dont l'Etat était le maître d'ouvrage, les architectes de l'Etablissement public ont pu, tout en respectant les normes de construction, jouer sur l'aspect extérieur tout autant que sur l'organisation intérieure. Mais il semble bien que, dans ce secteur, du côté de l'Education nationale on garde une extrême prudence.

une occasion à ne pas manquer

Après le départ de Bertrand Schwartz du ministère, l'intérêt de celui-ci envers les « villes nouvelles » a été plus mesuré. Depuis le début de cette année on s'y intéresse à nouveau. René Bonnot assure la liaison, en quelque sorte, entre les « villes nouvelles », les rectorats dont elles dépendent et le ministère. Il supervise des stages ou journées inter-académiques qui, dans le cadre de la formation permanente des enseignants, permettent de sensibiliser aux problèmes caractéristiques des « villes nouvelles » une partie des enseignants qui y sont destinés et de les amener à une prise de conscience de conditions totalement nouvelles. Il s'agit aussi, estime René Bonnot, de préparer une opération de soutien et de continuité. S'il considère encore qu'il va falloir, dans un premier temps, trouver à propos des normes d'établissements, des solutions administratives et réglementaires, il voit dans le phénomène des « villes nouvelles » « une mutation de l'enseignant, de l'éducateur, qui peut devenir réellement l'animateur du quartier ». Mais tout comme le ministère, il pense qu'il ne faut pas donner un statut privilégié, expérimental, aux établissements des « villes nouvelles ». Ils permettent des expériences privilégiées, certes, mais ils doivent être considérés simplement comme une orientation nouvelle. Toujours est-

il que René Bonnot, en déclarant : « Il y a dans les « villes nouvelles » une occasion que l'Education ne retrouvera pas de sitôt », ne peut faire que l'unanimité.

Et c'est peut-être bien là qu'est le nœud du problème. Cette prudence, cette timidité de l'Education en cette affaire — même si la collaboration des autorités au niveau académique est parfaite — gênent les concepteurs qui souvent ne se sentent pas suivis. Même si les pré-nominations de directeurs d'établissement permettent une concertation intéressante, le « restez dans les normes » est une contrainte qui finit par bloquer les imaginations les plus fertiles et porte à penser qu'il y a des « occasions manquées ».

« Les réticences, constate André Darmagnac, sont à tous les niveaux : habitudes et règlements de l'Education nationale, des personnels, des municipalités, des parents. En fait, on se heurte aux mœurs. » C'est vrai, lorsqu'on voit que les concepteurs à Evry avaient imaginé dans l'école une bibliothèque publique d'enfants ouverte hors des heures scolaires, qu'un animateur de l'Agora est prêt, qu'une subvention du FIC est attribuée, et que rien ne se passe parce que « publique » crée des difficultés supplémentaires. C'est vrai quand un CES se refuse à participer à l'animation de la ville — heureusement un autre participe même à la décoration de lieux publics et s'ouvre sur la cité. Il est vrai aussi que les « villes nouvelles », par leur conception même, sont une appréhension totalement neuve de la vie en ville et qu'il faudra sans doute attendre la seconde génération pour savoir, notamment, si l'école y est capable d'assumer un rôle de centre de vie, et peut-être aussi pour répondre à cette question de Charles-Henri Barnède : « Est-ce que le groupe scolaire est le bon pivot d'une unité de voisinage pour une population ? »

Maurice Guillot



l'école

dans la société éducative

*Annecy,
cent mille habitants,
mille animateurs,
trois cents associations
volontaires.*

DEPUIS plus de vingt ans, Joffre Dumazedier et son équipe de sociologues se penchent sur Annecy ; depuis plus de vingt ans, il s'interroge sur cette civilisation des loisirs qui naît sous nos yeux. Dans un premier volume de l'ensemble « Le loisir et la ville », **Loisirs et culture** (en collaboration avec A. Ripert, Le Seuil, 1966), il démontrait que le loisir, vécu à l'échelle d'une ville entière, ne se réduit pas à une consommation standardisée, mais qu'il est aussi un cadre diversifié d'accès à des valeurs culturelles de niveau inégal, réparties de façon variable selon les classes sociales. Le second volet de son travail vient de paraître sous le titre **Société éducative et pouvoir culturel** (en collaboration avec Nicole Samuel et avec la participation de Joseph Losfeld, Le Seuil, 300 p., 55 F). Il y est expliqué comment la structure d'animation, toujours très vivante, qu'elle se soumette ou se révolte contre les institutions et les idéologies dominantes, fait apparaître l'existence d'une « société éducative », elle-même détentrice d'un nouveau pouvoir, le « pouvoir culturel ». Ouvrage riche d'observations et de réflexions, comme de perspectives sur l'avenir de notre monde. Quelle est donc cette mutation que nous ne pouvons manquer de découvrir avec Joffre Dumazedier ? Et qu'y devient l'école traditionnelle, quel rôle peut-elle jouer et au prix de quelles transformations ? Il a répondu à notre interrogation.

entretien avec Joffre Dumazedier

● Vous avez, avec Nicole Samuel et toute votre équipe, étudié, pendant vingt ans, l'évolution de la vie culturelle d'une ville, Annecy. Quelles sont vos premières constatations ?

Ce sont d'abord des constatations réconfortantes. Certains pensaient que l'action socio-culturelle était en déclin, à cause de l'extension de la télévision — qui touche maintenant 85 % des foyers — ou à cause d'événements politiques comme la guerre d'Algérie, qui avait jeté beaucoup de trouble dans la jeunesse, ou les événements de mai-juin 1968, qui avaient fait naître beaucoup d'espérances. On pensait donc que cette action socio-culturelle diminuerait par rapport aux actions syndicales ou politiques. En fait, il n'en est rien. Tout au plus remarque-t-on des changements : déclin par exemple de certaine diffusion musicale mais en revanche croissance d'autres formes de participation dans ce domaine (la musique pop par exemple) dans les milieux de jeunesse.

● Vous parlez aussi d'une structure d'animation culturelle. Qu'entendez-vous par là ?

C'est d'abord un produit social curieux, puisqu'il naît dans tous les milieux sociaux, dans toutes les classes sociales, bien que de façon inégale. Cette structure se rattache d'autre part à des idéologies très variées, mais en gros démocratiques, et, malgré ces diversités d'origine, elle constitue une force qui a une espèce d'unité. Elle est faite d'un ensemble de quelques professionnels (dont le nombre peut aller, selon la taille des villes, d'une dizaine jusqu'à plus de quatre cents, comme à Grenoble), de semi-professionnels en plus grand nombre et de bénévoles. Mais ces derniers ne sont plus du type traditionnel. Ils ne sont pas mus par la charité ou la volonté de compenser une situation sociale. Ils apprennent à travailler avec des professionnels ou des semi-professionnels dans une action qui prend de plus en plus conscience

d'elle-même et qui, tout en étant apparentée à l'action syndicale ou politique, s'en distingue avec une originalité croissante.

Dans Annecy, pour une agglomération de moins de cent mille habitants, cette structure d'animation représente à peu près un millier d'animateurs, parmi lesquels entre cinquante et cent responsables qui sont des novateurs, des créateurs, des inventeurs très actifs, soit au plan de la pédagogie du cinéma ou du théâtre ou du sport, par exemple, soit au plan de la politique dans le cadre urbain.

● Quelle nouvelle forme de culture cette structure d'animation fait-elle apparaître ?

D'abord une culture en réaction contre la culture de pure consommation secrétée par les systèmes commerciaux qui vendent du cinéma, des vacances, etc. Cette culture tend aussi à s'opposer au déterminisme lourd des classes sociales, avec un succès très variable, et aussi, pour d'autres raisons, aux contenus de la culture scolaire, en tant que culture imposée à l'enfance et à la jeunesse. Sans doute elle n'en nie pas l'utilité mais elle met en lumière le fait que la culture scolaire laisse de côté, d'une manière excessive, les intérêts culturels vécus par les populations scolaires en relation avec les populations extra-scolaires.

C'est une culture vivante, vécue par les jeunes, individuellement ou en groupe, et par leurs parents. Elle est en relation, certes, avec l'école — et les différences de niveaux d'instruction provoquent des réactions très différentes dans cette culture vécue —, mais en relation aussi avec toutes les sources de culture extra-scolaire (radio, cinéma, télévision, journaux) et toutes les associations volontaires qui correspondent à ces différents intérêts culturels (physiques, artistiques, intellectuels, sociaux...).

A Annecy, on compte ainsi près de trois cents associations volon-



taires, et le nombre n'en diminue pas, comme certains ont pu le penser, étant donné, en particulier, la politique actuelle qui ne leur est pas très favorable. A Annecy, il s'est créé, dans les quinze dernières années, plus d'associations que dans les cinquante précédentes.

Ce sont ces associations volontaires qui donnent une forme à cette culture vécue, qui la défendent contre tout ce qui tente de la rabaisser pour des raisons économiques (la fameuse société de consommation !) et contre tout ce qui l'entrave dans une société marquée par la division des classes sociales et qui sont des instruments de promotion des niveaux supérieurs de ces intérêts culturels. Autrement dit, elles deviennent un cadre (très inégalement bien sûr, certaines sont efficaces et d'autres non) qui favorise l'accès d'un grand nombre de personnes à des valeurs de culture technique, scientifique, artistique, philosophique, qui ne sont pas dans la culture quotidienne façonnée par la tradition familiale ou la tradition d'un milieu.

● Vous avez pu parler ainsi d'une « société éducative », en reprenant l'expression d'Ivan Illich, mais dans quel sens ?

J'ai bien hésité à reprendre en effet ce concept fort suspect et pourtant je crois qu'il correspond, non pas à un vœu, mais à une réalité, que je dirais militante. Ce qui domine dans ce que j'ai constaté à Annecy, c'est que le type de société qu'on y trouve n'est pas une société éducative, mais une société avant tout orientée vers la recherche du

profit, par la vente de certains produits, y compris ceux de loisirs ou de confort. Par sa publicité, cette société n'est pas particulièrement favorable à l'éducation du public, mais plutôt à son façonnement, afin qu'il devienne le client le plus productif possible.

J'ai pu observer aussi que, même dans la structure d'animation, les clivages socio-politiques sont très forts et que les institutions de base (entreprises, syndicats, églises, partis politiques...) exercent une influence très forte sur ces structures d'animation. Tout cela ne va pas automatiquement dans le sens d'une société éducative. Mais se borner à l'étude de ces grands déterminants sociaux ne permet pas d'expliquer certains phénomènes.

Par exemple, comment expliquer que, dans une même institution, certains individus contribuent, par leur action, à cette société éducative et que d'autres sont complètement indifférents, voire hostiles ? Comment expliquer aussi qu'à milieu idéologique égal, certains exercent un type d'action éducative, culturelle, selon certaines règles et que d'autres ne le font pas et même font le contraire, avec des propagandes simplistes, avec des mensonges, très loin des exigences de la connaissance ou du respect du développement de chaque personne. Actuellement aucun des spécialistes qui dominent la sociologie de l'éducation en France ne peuvent expliquer de tels faits.

C'est pour cela que j'ai cherché à préciser ce concept de société éducative, sans reprendre le sens que lui donnent les philosophes de l'éducation permanente ou les révoltés contre l'école. J'ai essayé de voir exactement les limites de ce concept et sa structure interne et de mesurer les rapports conflictuels de cette société éducative avec les autres éléments prépondérants de la société actuelle.

● Vous parlez en effet d'un pouvoir culturel différent des pouvoirs politique et économique, aussi bien sur le plan national que local. Comment

ce pouvoir se manifeste-t-il ?

Sans doute les pouvoirs prépondérants sont le pouvoir économique manifeste, diffus dans les institutions d'industrie et de commerce, et le pouvoir politique — qu'il soit en place dans la municipalité ou militant dans l'opposition. Ils exercent effectivement une action, souvent un contrôle, et qui peut être très rigoureux même s'il est caché, sur la structure d'animation. Mais cette étude du pouvoir, telle qu'elle est faite dans la sociologie dominante aujourd'hui, laisse des faits complètement inexplicables, et notamment ces initiatives, ces suggestions, ces oppositions de ces structures d'animation aux manifestations des pouvoirs économique et politique, cette revendication pour des garanties sociales, cette constitution de groupements ou d'associations, cette tendance à s'institutionnaliser selon certaines formes, à la fois de dépendance et d'autonomie.

C'est ainsi que j'ai avancé ce concept de pouvoir culturel, dont j'ai étudié la genèse, les vicissitudes, les puissances et les impuissances. Cela me semble une recherche très importante au moment où l'on parle d'une fonction éducative transférée de l'école à la société. Il y a là des problèmes de contenus de fonction éducative, de normes d'exigence, qui ne peuvent pas être résolus seulement par une prolongation de l'école ou un accroissement des ressources pour faire passer le nombre des éduqués-adultes des deux millions actuels à trois, par exemple, ou encore une augmentation des responsabilités universitaires dans la formation continue. Ce n'est pas assez pour donner à la fonction éducative les garanties suffisantes de ne pas être abâtardie en fonction des intérêts des institutions comme l'entreprise ou des idéologies dominantes.

On peut comparer avec ce qui s'est passé en France pour la justice, qui n'a pas pu se constituer sur des bases relativement acceptables tant que le pouvoir judiciaire ne s'est

pas dissocié du pouvoir politique. Pendant de trop longues années notre passé a été marqué en effet par la confusion entre le politique et la justice, avec par exemple les lettres de cachet qui étaient le règne de l'arbitraire. Il a fallu un important mouvement social pour arriver à l'habeas corpus, que l'Angleterre connaissait depuis la fin du Moyen Age, et pour instituer, très lentement, un pouvoir judiciaire distinct.

Mon hypothèse c'est qu'avec cette société qui change les modèles de production et de vie plus vite qu'une génération, avec cette nécessité d'associer à ces changements permanents une formation permanente pour que les individus soient mieux informés, moins manipulés par des technocraties, moins exploités par des bureaucraties, pour qu'ils soient moins aliénés, pour qu'ils comprennent mieux, cette formation permanente exige un nouveau type de société qui probablement va produire ce nouveau pouvoir, le pouvoir culturel. Et ce sont ses prémices que j'ai essayé de montrer en étudiant une ville française de 1955 à 1975.

Je ne crois pas que ce soit particulier à Annecy mais que cela se produit aussi dans d'autres villes de France et du monde, et non seulement dans les sociétés capitalistes mais dans les sociétés socialistes. On en a actuellement ainsi des indications de cet ordre en Pologne et en Hongrie. Les partis politiques français, qui étaient les plus orientés vers l'asservissement de la vie culturelle à l'action idéologique, se demandent aujourd'hui quelle est la dynamique réelle des forces et des pouvoirs dans la société actuelle et pour une société nouvelle et quel est le genre de pouvoir qu'appelle ce qu'on nomme maintenant l'autonomie culturelle, quelles en sont les illusions et les limites. C'est ce que j'ai essayé de faire.

● Il semble que le rôle de l'école vous paraisse relativement limité dans l'établissement de cette société éducative et de ce pouvoir culturel.

L'école dans la société éducative

En particulier l'école ne prépare guère, selon vous, à la satisfaction des besoins culturels de la population adulte. Quelles sont donc les insuffisances de l'école ou même les freins qu'elle impose ?

Je suis très content que vous me posiez cette question. Non seulement parce que je suis universitaire, et président d'une UER de sciences de l'éducation, mais aussi parce que, dans le passé, elle a été un peu mal traitée ou simplifiée par les sociologues de l'éducation... y compris par moi.

Une première remarque, à laquelle m'a amené l'observation des faits à Annecy, sur la base d'un sondage au vingtième de toute la population et d'une étude dynamique et diachronique de 1955 à 1975, c'est évidemment l'effet important de la différence d'instruction sur la pratique culturelle. Je ne crois pas aux théories de l'inutilité de l'école. Je ne crois pas — et je pense ici principalement à Illich, à Goodman, à Vernes... — que l'influence des niveaux d'instruction soit négligeable. C'est de la même façon que l'on a pu constater que, quand on a un diplôme d'enseignement supérieur, on a moins de chance d'être chômeur que lorsqu'on n'en a pas. Les différences de niveau d'instruction sont indiscutablement une source de privilèges.

Mais, car il y a un mais, on a simplifié cette observation. On a caché d'autres observations, et notamment sur les limites de la scolarisation pour l'accès aux valeurs de la culture et de la création d'habitudes de formation permanente. A Annecy, par exemple, nous nous sommes demandé qui fréquentait les musées. Est-ce que ce sont principalement les « héritiers », pour reprendre le mot d'un de mes collègues ?

C'est vrai que, si on prend la totalité de ceux qui les fréquentent, on trouve un pourcentage beaucoup plus fort d'anciens étudiants d'enseignement supérieur et d'élèves du secondaire. Mais si on prend l'ensemble de ceux-ci, on observe que ce n'est qu'une minorité d'entre eux qui fré-

quent les musées. Sur ce plan-là, il ne faut donc pas voiler l'échec de l'école. Et c'est vrai quels que soient les indicateurs sociaux choisis (culture théâtrale, cinématographique, musicale, politique, religieuse, etc.). C'est toujours une minorité de la population « instruite » qui est privilégiée, mais la majorité ne l'est pas plus que les autres. Alors à quoi sert l'école ?

Je voudrais à ce sujet vous rappeler un chiffre que j'ai cité dans mon livre, et qui est emprunté à une grande étude du sociologue américain G. A. Steiner, **The People look at Television** — laquelle aurait dû attirer l'attention du monde entier ! Il a montré que, dans les universités américaines, qui sont si bien équipées, qui ont un pourcentage de professeurs si élevé, et des chercheurs si qualifiés, titulaires de prix Nobel ou autres, quand on prend l'ensemble des étudiants qui ont fait quatre années d'études supérieures, on s'aperçoit que ceux qui ont un comportement politique, culturel ou social, disons plus exigeant que le reste de la population, qui sont donc des privilégiés, des « héritiers », ne représentent que 11 %. Les 89 % autres ont à peu près le même comportement que ceux qui ne sont pas allés à l'université. C'est la même constatation que j'ai faite dans cette observation patiente d'Annecy.

● **Il faut donc abandonner ce « modèle » qui veut que l'école produise des privilégiés ?**

Ce modèle est vrai, mais il est incomplet. Il y en a un second qui montre qu'elle ne produit pas de privilégiés particulièrement et qu'elle est inutile pour créer de véritables différences dans les comportements politiques, sociaux ou culturels. Pour les comportements professionnels ce serait un peu différent. Là, il est indiscutable que les niveaux d'instruction donnent un avantage considérable. Mais pour le reste, pour la formation permanente, l'accès à la culture, l'engagement politique, les

engagements spirituels, il y a deux modèles : les uns sont des privilégiés, les autres ne le sont pas. C'est donc la relation de ces deux modèles que j'ai mise à jour.

Je crois donc à l'importance de l'école, mais à condition de situer cette importance. Et ce qui me paraît beaucoup plus important encore, c'est que le rôle de l'institution scolaire est d'autant plus fort, d'autant plus étendu, d'autant plus pénétrant dans la culture qu'elle est complétée par un réseau de formation volontaire dans le cadre public mais surtout dans le cadre d'associations volontaires.

Tout se passe comme si s'était mis en place, en dehors des lois et des politiques, ce que j'appelle un système sauvage de formation permanente, qui profite beaucoup plus à ceux qui ont plus d'instruction qu'à ceux qui en ont moins.

Il faudrait donc observer la dynamique de ce système sauvage selon les différentes classes sociales pour avoir, à mon avis, une base scientifique tout à fait indispensable pour reconstruire un système de formation scolaire conçu comme système d'initiation à une formation permanente. Sur ce point nos observations restent limitées, mais c'est une voie de recherche qui devrait être beaucoup plus développée dans les sciences de l'éducation.

● **Quels changements faudrait-il donc apporter au système éducatif pour que l'école s'intègre mieux dans la cité et réponde mieux ainsi aux besoins de la collectivité locale tout entière ?**

C'est la question centrale, à laquelle il est bien difficile de répondre ! Et ceci malgré tous les discours, nombreux et fort utiles, qui ont été faits pour attirer l'attention sur la formation permanente. On y mêle en effet souvent l'illusoire et le réel, l'utopique et le probable. C'est dans ce sens que devrait aujourd'hui se recycler la sociologie de l'éducation, car elle ne nous est pas encore de grand secours dans ce domaine, trop fasci-

née qu'elle a été jusqu'ici par l'institution scolaire, trop emprisonnée en elle.

Je crois qu'il serait temps de reprendre les grandes problématiques de ce genre qui ont marqué des auteurs comme Marx ou Durkheim. Sans doute la sociologie actuelle de l'éducation nous a heureusement débarrassés de toutes sortes d'illusions sur la libération par l'école. Mais il faut aller au-delà. Sinon, je crains que cette sociologie, en tant que telle, ne devienne reproductrice elle-même du système scolaire, qu'elle ne nous permette pas d'en sortir. L'hypothèse la plus féconde aujourd'hui c'est, à mon avis, celle de la société productrice d'un nouveau processus éducatif, à la fois scolaire et extra-scolaire.

● **Mais en attendant que soient menées à bien ces études qui vous paraissent nécessaires ?**

D'abord il faut éviter de tomber dans les pièges des « grands lyriques ». Rogers, par exemple, qui a eu l'intuition des problèmes d'un processus éducatif autogéré par l'individu lui-même et recherché l'authenticité contre les processus imposés de l'enseignement, qu'il soit traditionnel ou nouveau. Malheureusement il n'a pas senti que cette authenticité, cette expérience, était un piège qu'il fallait étudier, qu'il y avait des apparences et des réalités, que tout un conditionnement économique, social, politique, culturel faisait de cette réalité vécue une réalité empoisonnée, sans que l'individu le sache.

Mais l'absence de la sociologie de l'éducation dans les processus d'autoformation est un immense vide qui a été rempli par les vaticinations des uns, les prophéties des autres, les extrapolations d'un troisième, et je pense là à des auteurs que, par ailleurs, j'admire beaucoup, qui m'ont moi-même libéré le questionnement de la réalité éducative.

Rogers, mais aussi Illich qui a fait beaucoup de sociologie amateur sur l'école mais qui a sous-estimé des

facteurs considérables comme le rôle social de l'obligation scolaire. Au moment même où il dénonçait les classes sociales, il ne se rendait pas compte qu'en cassant cette obligation scolaire, il redonnait au dynamisme culturel des classes sociales la force qu'il avait avant elle. Si elle n'a pas réussi, elle a tout de même eu des résultats. Avant elle, on ne trouvait pas de fils d'ouvriers dans l'enseignement secondaire. On en a maintenant 16 %. On ne trouvait pas non plus de fils d'ouvriers et d'employés dans le supérieur. On arrive maintenant à plus de 15 %...

● **Quelles hypothèses, alors, à défaut de réponses « scientifiques », pour cette reconstruction de l'école ?**

Etant donné les exigences nouvelles de la société et la nécessité de créer, face à des changements permanents, un processus de formation permanente et même d'autoformation permanente, car on ne peut pas être toute sa vie à l'école, même périodiquement, son premier rôle, une fois donnés les outils élémentaires pour savoir lire et compter, un peu réfléchir par opposition à la routine, ce serait, plus que d'apprendre à apprendre, un apprentissage à l'esprit, à la méthode, à la technologie de l'autoformation permanente, avec le secours des institutions scolaires ou professionnelles, spirituelles, politiques... ou sans elles.

J'ai été très frappé que le seul grand sondage qui ait été fait au monde sur cette nouvelle tendance du processus éducatif produit par notre société — aux Etats-Unis dans les années 67 — montre que, sur vingt-cinq millions d'individus en situation d'apprentissage systématique de connaissances ou de révisions d'aptitudes, près de dix millions le faisaient par eux-mêmes en utilisant l'environnement informatif ou documentaire.

Il serait intéressant, ainsi, d'étudier cette explosion des dictionnaires et des encyclopédies, qui se manifeste depuis quelques années en France et sous des formes les plus inatten-

dues (puisque certains prennent la forme de magazines hebdomadaires ou mensuels). Le nombre des encyclopédies a été multiplié par dix en dix ans, et le chiffre d'affaires par beaucoup plus encore. Qui les utilise ? Qu'en fait-on ? Pourquoi ? On l'ignore. Or ce sont là des éléments naissants d'une société éducative. Ils naissent sans doute dans la confusion du commercial et du culturel, mais ils sont incontestablement des sources possibles d'autoformation.

Une autre voie me paraît très importante pour la formation : revoir la part de la formation imposée, celle de la formation optionnelle et celle de la formation libre. Il est évident que, si l'école veut être une initiation à une autoformation permanente, il faut qu'elle cesse de croire (croyance incroyable !) qu'il suffit d'imposer une formation pour créer une formation volontaire. Enfin il faudrait apprendre à préserver l'autoformation contre tout ce qui la contrarie dans la société, un certain type d'informations commerciales, un règne de la publicité, toutes les aliénations de la vie quotidienne qui viennent des bureaucraties, etc.

Il ne s'agit pas seulement d'éveiller l'intérêt comme on le faisait dans l'éducation nouvelle ou bien de créer l'autogestion comme le veut la pédagogie institutionnelle. Il faudrait à la fois que l'école éveille aux désirs et aux méthodes de l'autoformation en même temps qu'au combat permanent et nécessaire pour en préserver les conditions et pour conquérir des conditions nouvelles.

C'est sur ce double plan que l'école doit être nécessaire, au plan socio-pédagogique, pour que l'expérience soit mode de culture permanente, et au plan socio-politique. C'est un peu ce que fait Paulo Frère quand il lutte pour l'alphabétisation : il lutte sur deux plans, sur le plan de la technologie du langage et sur le plan de la conscientisation. Je crois qu'il en est de même pour une formation permanente qui ne voudrait pas se payer de mots.

**Propos recueillis par
Pierre-Bernard Marquet**

les jours se suivent...

LUNDI. C'est devant des « classes », agitée pour l'une, plus sage pour l'autre, qu'Alice Saunier-Séité et René Haby ont passé victorieusement leur « examen » budgétaire à l'Assemblée nationale. Nous y reviendrons. S'il apparaît assez clairement que le budget de l'Education est en hausse de 18,6 % et celui des universités de 15,6 %, il faut beaucoup de recherches pour trouver dans ce dernier l'augmentation des crédits de recherche. Les uns disent 62,5 %, les autres 31 %. Devinez qui donne le premier chiffre.

MARDI. Les inspecteurs départementaux de l'Education nationale sont — très justement — inquiets. Il semble bien qu'on veuille leur retirer le droit d'inspecter conjointement dans les écoles élémentaires et dans les collèges, et ainsi contribuer à instituer une coupure grave entre deux niveaux qui devraient être étroitement liés (c'est la loi qui le dit !). N'annonce-t-on pas le recrutement en 1977 de 310 inspecteurs pédagogiques régionaux (sans préparation à la fonction d'ailleurs) — qui seront chargés de ces collèges — contre seulement 15 IDEN ? Leur syndicat, appuyé par le SNI-PEGC, a donc entrepris une vigoureuse action, auprès de René Haby et de Raymond Barre, pour lutter contre cette « régression sur la voie de la démocratisation de l'enseignement ».

MERCREDI. Non, il n'y a pas désaccord, nous dit-on, entre le ministre de l'Education et le secrétaire d'Etat aux Universités sur le baccalauréat et l'entrée dans le supérieur. Mais un conseil interministériel, prévu depuis juillet dernier pour régler ce problème, n'a toujours pas siégé, sans pour autant être jugé inutile, autant que l'on sache. Alors ? En attendant, la réforme du second cycle n'entrera en application qu'à titre expérimental et dans quelques établissements en 1977, avec les plus grandes précautions... et ne sera généralisée que si les résultats sont jugés satisfaisants. Pourquoi pense-t-on nécessaire de « tester » une loi ? Douterait-on de ses vertus ?

JEUDI. Est-il vrai que, parmi les menaces qui pèsent sur l'Université, il faille compter le projet de distinguer des « universités d'excellence » — qui auraient droit à la recherche — et d'autres — qui en seraient jugées indignes ? Autrement dit, des « universités-métropoles » et des « universités-nécropoles » ? C'est une « orientation » bien contraire à la loi du même nom.

VENDREDI. A peine mort, André Malraux devient « classique », entendons, inscrit dans les programmes scolaires officiels. Passe encore pour l'étude en première et terminale d'une de ses œuvres littéraires, mais la récitation, au cours moyen, d'un passage de son discours, admirable certes, sur Jean Moulin, et la réflexion, en quatrième et troisième, sur sa « vision renouvelée », étonnante elle aussi, « des rapports entre l'objet d'art, l'artiste et le musée », n'est-ce pas, pour ces jeunes estomacs, une pilule peu digeste ?

SAMEDI. Raymond Barre demandait, pour la réussite de son plan, l'unanimité de la nation. Il a déjà fait celle des fonctionnaires, contre lui. Leurs sept syndicats, réunis pour la première fois depuis trois ans, ont d'une même voix condamné la politique du gouvernement « qui aboutit à vider de leur contenu toutes négociations salariales. » Nouvelle rencontre, début décembre.

Pierre-Bernard Marquet

une semaine après l'

l'assemblée générale de L'éducation

L'assemblée générale de l'association L'éducation s'est tenue le samedi 20 novembre 1976. Le rapport moral et le rapport financier sur les résultats de l'exercice 1975 ont été présentés et approuvés à l'unanimité. Une communication a été faite sur le déroulement de l'exercice 1976. Les adhérents de l'association qui n'ont pu être présents recevront un compte rendu de ces débats.

Le mandat des représentants de l'AEERS, association fondatrice, au conseil d'administration venait à expiration. L'assemblée générale a ratifié la proposition de l'AEERS de proroger le mandat d'André Lichnerowicz et de Jean-Louis Cremieux-Brilhac. Elle a également ratifié la proposition d'Education et échanges d'être représentée au conseil d'administration par Claire J. Richet, en remplacement de Maurice Cayron. L'assemblée a enfin élu membres du C.A., au titre des auteurs et lecteurs, Anne-Marie Franchi, Emile Garcia et Michel Gevrey.

Des informations ont été données sur les projets d'activités de l'Association. Il a été en particulier décidé de développer une animation sous des formes diverses et de rechercher une large décentralisation de ces activités. Par ailleurs des dîners-débats seront organisés au cours de l'année 1977. Le premier est prévu pour le mardi 25 janvier à l'hôtel Lutétia sur le thème « Les ambiguïtés de la fonction d'inspection ». Dans un prochain numéro, toutes précisions utiles seront fournies sur l'organisation de cette soirée.

Enfin l'assemblée générale s'est achevée sur un très intéressant exposé — suivi lui-même d'un débat fort animé — du président André Lichnerowicz sur « Les institutions américaines et le système éducatif ». Ce fut, pour les assistants, l'occasion

de découvrir ou de mieux comprendre un monde étonnant, voire insolite, très éloigné du nôtre... et plein d'enseignements. Nous ferons faire cette découverte à nos lecteurs, à leur tour, en publiant l'exposé d'André Lichnerowicz dans un prochain numéro.

le PS et l'Université

Plusieurs centaines d'universitaires ont répondu le mardi 23 novembre à l'invitation du Parti socialiste pour débattre avec ses responsables des problèmes actuels de l'Université. Parmi les grands thèmes abordés, la nécessité de démocratiser l'enseignement universitaire, par l'attribution d'aides aux étudiants, un plus large accès permis aux travailleurs, une plus grande ouverture pour les adultes. Mais il faut aussi ne pas couper l'Université des besoins nationaux sans pour autant l'adapter pour répondre aux demandes à court terme et exiger d'elle à tout prix une efficacité immédiate. Il faut aussi préserver et développer la recherche, actuellement très menacée. Il faut enfin, et peut-être surtout, mettre fin à la crise des institutions universitaires, afin de leur rendre vraiment leur rôle de service public, c'est-à-dire en particulier un rôle à la fois scientifique et culturel.

Peu d'idées réellement nouvelles dans ce colloque, sauf peut-être celle lancée seulement encore comme hypothèse et pour étude, d'une possible et progressive intégration des grandes écoles dans les universités. Mais sur ce point comme sur d'autres, et le premier secrétaire du PS, François Mitterrand le rappelait dans son discours de clôture, le débat ouvert dans son parti n'en est pas encore à sa conclusion. Des tâches prioritaires sont à accomplir d'urgence, sauver l'instrument, préserver l'équipement, car l'Université est aujourd'hui menacée : par le pouvoir

qui grignote les acquis de 1968 et veut reprendre en mains le système ; de l'intérieur aussi, peut-être, par un certain découragement des universitaires, qui n'est pas étranger à l'image un peu « dévaluée » que l'on s'efforce de donner de l'Université à la population. Dans un plus lointain avenir, et la perspective d'un changement de majorité, beaucoup de choses changeront aussi dans l'Université, sans pour autant que la gauche impose une planification autoritaire. C'est au contraire dans le sens d'une décentralisation accrue et d'une plus grande responsabilité que l'Université aura à définir sa mission.

déjà le bac

Le ministère de l'Éducation a rendu public, le 25 novembre, le calendrier de la session 1977 du baccalauréat :

- les épreuves écrites du premier groupe du baccalauréat de l'enseignement du second degré se dérouleront dans toute la France le mardi 14 juin (de 14 à 18 heures), le mardi 21 juin et le mercredi 22 juin ;
- les épreuves écrites du premier groupe du baccalauréat de technicien auront lieu, quant à elles, dans toute la France, le mercredi 15, le jeudi 16 et le vendredi 17 juin.

Dans les deux cas, le recteur fixera la date des épreuves orales et des épreuves facultatives. Ces dernières devront se dérouler entre le 23 mai et le 10 juin inclus.

Les épreuves écrites de la session de remplacement auront lieu :

- le mercredi 7 et le jeudi 8 septembre pour le baccalauréat de l'enseignement du second degré ;
- le mardi 6, le mercredi 7 et le jeudi 8 septembre pour le baccalauréat de technicien.

Cette session de remplacement est réservée aux seuls candidats empêchés lors de la session normale.

Enfin, les épreuves du second groupe (oral de rattrapage) seront fixées par les recteurs et se dérouleront à partir du mardi 20 septembre.

congrès Léo-Lagrange

Mouvement de jeunesse et d'éducation populaire d'inspiration socialiste, la Fédération Léo-Lagrange a tenu son douzième congrès les 12 et 13 novembre à Mérignac (Gironde) en présence de plus de quatre cents délégués.

Les débats, animés par Pierre Mauroy, député-maire de Lille et Michel Sainte-Marie, député-maire de Mérignac, ont permis de fixer ou de confirmer les orientations de la Fédération pour les deux prochaines années. Parmi les résolutions adoptées, signalons que :

- un texte sur les associations et la vie locale renouvelle l'opposition de la Fédération Léo-Lagrange à « la municipalisation et à la fonctionnarisation des animateurs professionnels » ;
- en ce qui concerne la formation permanente, la Fédération estime « qu'il est urgent d'accroître les pouvoirs et les responsabilités des comités d'entreprise, et d'étendre l'accès à la formation permanente à tous ceux qui en sont exclus » ;
- la construction de l'Europe est apparue aux congressistes comme une « réalité qu'il convient de maîtriser et non de subir ». En ce sens, la Fédération Léo-Lagrange considère que « l'élection du Parlement européen au suffrage universel pourrait être une occasion privilégiée d'accélérer la prise de conscience par l'opinion publique ». La Fédération s'est engagée à nouer tous les contacts possibles avec les associations et les personnalités partageant cette opinion ;
- enfin, les congressistes ont rappelé leur attachement à l'orientation générale de la Fédération. Orientation qui peut se résumer en une phrase : « Le mouvement populaire d'éducation ne peut être qu'une manifestation parmi d'autres du courant porté par le monde du travail vers toujours plus de justice et de liberté. »

SATIRIX

La revue qu'on ne jette pas

les plus grands
dessinateurs
de notre époque



1. « La naissance de l'Europe » par SENNEP.
2. « 43 fablettes » par JEAN EFFEL.
3. « Le gratin » gratiné par DUBOUT.
4. « Siné-Catombe » par SINE.
5. « En ville » par BARBE.
6. « L'art d'après-demain » par SENNEP.
7. « Les tueurs » par MOISAN.
8. « Sang de moyenne » par C. SERRE.
9. « Chers amours » caricatures de SOLO.
10. « Vacances en Espagne » par VAZQUEZ DE SOLA.
11. « Colorgags » par LAVILLE.
12. « L'éternelle pollution » PUIG ROSADO.
13. « La condition humaine » par CARDON.
14. « La belle presse » par F. SOLO.
15. « Les belles familles » par TETSU.
16. LONGUET.
17. « Les dessous du Vatican » par PINO ZAC.
18. « On vote » par DUBOUT.
19. « Mein Kampf story by Nixon » par VAZQUEZ DE SOLA.
20. « Psychiatric » par MIGNARD.
21. « Les Armées » par CESAR.
22. « Pourrir en société » par C. SERRE.
23. « La vérité toute nue » par PINO ZAC. (Censuré par POMPIDOU).
24. « Publicité ou duplicité » par VITOU.
25. « Le beau parti » par KAHER. Introduction d'E. Ionesco.

Chaque album : 5 F

SATIRIX



BON DE COMMANDE

Nom :

Adresse :

Je désire recevoir :

- N°
 La collection : 120 F
 et joins chèque à :

SATIRIX : Editions de l'Humour
 25, rue de Varenne, 75007 Paris

INSTITUT FRANÇAIS

Ens. privé à distance (29^e année)

Ens. secondaire (par classes ou par matières). Révision. Rattrapage. Carrières sociales et paramédicales. Concours admin. (P.T.T., Trésor, etc.). Ens. supérieur (lettres, langues). Ens. général : français, ortho., dactylog. Doc. EN gratuite. Préciser la prépar.

15700 - PLEAUX

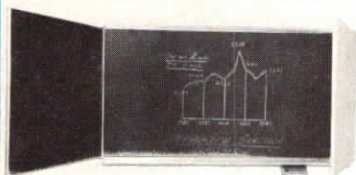
INTROUVABLES

Dans cette collection de rééditions offset en 400 exemplaires viennent de paraître de nouveaux titres épuisés :

Vie de Jésus, Hegel (34 F) ; Toc-sin pour un massacre, J. Estèbe (46 F) ; Essai sur le libre arbitre, A. Schopenhauer (37 F) ; Alias, M. Sachs (35 F) ; Le pied de Fanchette, Restif de la Bretonne (55 F) ; La Jérusalem délivrée, Le Tasse (58 F) ; Odes funambulesques, Th. de Banville (45 F) ; La chanson d'un gas qu'a mal tourné, G. Couté (45 F) ; Poésie populaire des Turcs et des Kurdes, G. Chaliand (40 F) ; Dans la rue (2 vol), A. Bruant, dessins de Steinlen (64 F) ; Les Soliloques du pauvre, J. Rictus (52 F) ; La Kabbale juive (2 tomes reliés-982 p.), P. Vulliaud (220 F) ; Voyage en Espagne, Th. Gautier (58 F) ; Italia, Th. Gautier (62 F) ; Maures et Estérel, P. Foncin (38 F) ; Les théâtres du cartel, J. Hort (38 F) ; Souvenirs de théâtre, A. Carré (68 F) ; Cinéma soviétique, L. Moussinac (38 F) ; Comédies-ballets de Molière, M. Pellisson (42 F) ; Théâtre d'opéra, Br. Horowicz (46 F) ; Traité de mise en scène, L. Moussinac (36 F) ; Œuvres en prose de Richard Wagner (13 volumes brochés cousus-605 F) ; Les ruines, C.F. Volney (64 F) ; De la ploutocratie ou du gouvernement des riches, P. Leroux (45 F) ; Trotsky vivant, P. Naville (39 F). 40.000 ans de Musique, J. Chailley (75 F).

Catalogue complet gratuit sur demande et commandes : «Editions d'aujourd'hui» 83120 Plan de la Tour (Var). Pour les particuliers envois franco de port ; joindre le titre de paiement (C.C.P. Marseille 6.396.05 ou Ch. bancaire).

POUR ENSEIGNER, IL FAUT ECRIRE.



Pour bien écrire, il faut AUBECQ. AUBECQ, tableaux en acier vitrifié, garantis 10 ans.

Types de surfaces :

Vitrab (vert ou blanc) pour écriture à la craie.

Tablograph (blanc) pour écriture au feutre, effaçage à sec des données variables ou à l'éponge humide des données fixes.

Accrochage de documents par plots aimantés.

Possibilité de projection de films ou diapositives sur surfaces blanches.

Linoliège pour fixation de documents par punaises, épingles, etc...

Possibilité de combinaisons entre les différents types de surface.

Gamme complète de tableaux muraux, triptyques, feuillets de livre, etc...

Tous les tableaux sont munis de crochets porte-carte, bac à craie, etc.

AUBECQ

Envoi du catalogue gratuit sur simple demande - AUBECQ, Émailleries de Blanc-Misseron - 59154 CRESPIN - Tél. (20) 47.20.15
 Bureaux d'exposition - 120, Champs-Élysées - 75008 PARIS - Tél. 225.86.49 • 65, rue de la part Dieu - 69003 LYON - Tél. (78) 60.18.62
 Marché clientèle UGAP : 35138.

Aubecq, pour enseigner mieux.

aire ouverte au Québec

La composition de ce numéro spécial nous entraîne cette semaine à réduire « à votre service » aux seules rubriques que l'actualité exige : « sur votre agenda » (p. 48) et ci-contre, dans le cadre des activités du CNDP, la présentation d'une émission de la radio-télévision scolaire.

« L'école sans murs », film sur les écoles à aire ouverte au Québec, prend place dans la partie « magazine » de la série « Information des maîtres, atelier de pédagogie ». Sorte de tribune de l'actualité pédagogique, celle-ci a pour but de faire découvrir aux enseignants français des expériences qui se déroulent aussi bien en France qu'à l'étranger.

Dans le cadre de la coopération franco-québécoise, tandis qu'une équipe se rendait au Québec pour tourner « L'école sans murs », une équipe québécoise réalisait en France un film sur l'Institut médico-pédagogique de Ronchin (Nord). Intitulé « Trois cents sourds en voie d'intégration », il sera diffusé au cours du second trimestre de cette année scolaire.

« J'AI ETE dans une école traditionnelle ; je trouvais que le temps ça passait long ; et puis, cette manière de placer les pupitres en rangée d'oignons... Ici, on travaille en équipe, je préfère. » C'est ainsi, avec un savoureux accent québécois, qu'un jeune élève expose les « mérites » respectifs de l'école traditionnelle et de l'école élémentaire à aire ouverte. *L'école sans murs*, film tourné au Québec par une équipe française du CNDP, montre quatre écoles à aire ouverte et présente les résultats — aussi bien positifs que négatifs — de cette expérience entreprise au Québec depuis déjà quatre ans : il existe une école à aire ouverte sur quinze au Québec, et vingt écoles élémentaires de ce type ont été mises en place entre 1972 et 1974.

Le bruit est l'une des premières difficultés de l'école à aire ouverte qui réunit dans un espace modifiable, grâce à un système de cloisons amovibles, un groupe d'élèves équivalant à environ deux classes et une équipe d'enseignants : l'activité d'un groupe peut en effet gêner les autres. Cet inconvénient peut se muer en avantage, d'une part en apprenant aux élèves à se conduire en êtres responsables (« Les enfants se sentent plus responsables ; quand il y a des murs de chaque côté, on n'a pas à respecter les murs, tandis que, s'il s'agit d'un autre groupe, on apprend à le respecter », souligne la directrice d'une école à aire ouverte), d'autre part en rendant plus étroite la collaboration entre les enseignants, qui organisent les différentes activités de manière à ne pas se gêner mutuellement.

L'école à aire ouverte a pour prin-

cipaux avantages de rendre les élèves plus autonomes et de faciliter l'intégration des enfants en difficulté, car elle permet de dispenser un enseignement individualisé dans l'aire regroupant les enfants ayant des difficultés d'apprentissage puis de les intégrer progressivement avec une période de soutien ; le film montre ainsi le passage d'un élève de « l'aire 7 » à « l'aire 5 », avec une période de soutien assuré par le professeur de l'aire 7.

Mais le mérite essentiel du film est surtout d'avoir su saisir la complexité même de cette école à aire ouverte. Celle-ci exige des enseignants une disponibilité et un effort de collaboration bien plus grands que par le passé et comporte en outre certains risques, notamment celui du rejet d'un enseignant par un groupe d'élèves : « Si on n'aime pas un professeur — ce qui arrive rarement —, on peut toujours se confier à l'autre professeur », dit un élève. « Sur trois personnalités qui enseignent, il y a toujours un professeur qui plaît davantage aux enfants ; ceux-ci ont tendance à toujours s'adresser au même », indique la directrice d'une école.

Cette complexité même montre que l'architecture seule ne suffit pas à faire une école à aire ouverte ; il faut également une sérieuse formation des enseignants et une cohésion de l'équipe pédagogique. Cette formation indispensable a d'ailleurs fait défaut au début de l'expérience québécoise : dans beaucoup de cas, les instituteurs ne se sont jamais adaptés et l'on a rétabli les cloisons. « Il faut mettre l'accent sur le fait que l'école à aire ouverte est d'abord un problème pédagogique ; le cadre architectural ne suffit pas ;

L'école sans murs

sur TF 1 - mardi 7 décembre

17 heures

la condition sine qua non, c'est l'équipe responsable. Si celle-ci n'est pas soudée, il est peut-être souhaitable que les cloisons resurgissent. L'école à aire ouverte demande aux enseignants une observation de l'enfant encore plus grande ; j'ai été impressionnée par la qualité des équipes que j'ai rencontrées ; toutes recherchaient, avec des styles et des moyens différents, de nouveaux procédés de communication », indique Annette Bon, responsable de la série.

Le thème de départ a d'ailleurs subi des modifications. Intéressée au début par le problème de l'information des maîtres de l'enfance inadaptée — secteur où la recherche est très développée au Québec —, l'équipe française avait choisi comme sujet « L'intégration des enfants en difficulté est-elle favorisée dans le système des écoles à aire ouverte ? ». Annette Bon explique : « Nous avons été amenés à modifier cette hypothèse de travail. Nous avons visité quinze écoles et nous n'avons pas trouvé celle qui nous permettrait d'analyser le problème posé car, le processus étant encore en cours, on n'en voyait pas clairement les résultats. On s'est dit que ce serait un faux sujet et l'on a pris pour thème les écoles à aire ouverte. »

Dans ce film, apparaît l'école au Québec, plus ouverte qu'en France, accessible à tous comme cette école Saint-Joseph située dans un quartier particulièrement défavorisé de Montréal, dont on projette de faire un centre communautaire ouvert autant aux adultes qu'aux enfants. « Au Québec, le formalisme et la hiérarchie que nous connaissons en France n'existent pas ; les parents et les maîtres se rencontrent dans les commissions scolaires, se téléphonent fréquemment. Les rapports sont plus directs, plus détendus ; les enseignants ne sont pas considérés comme les membres d'une caste à part, mais comme des professionnels de l'enseignement », conclut Annette Bon.

Michaëla Bobasch

stage

■ **Animation et vie des groupes.** Ce stage, organisé par l'UFCV du 26 au 31 décembre au CREPS de Vichy et dirigé par Etienne Verne, psycho-sociologue, directeur de la revue **Orientations**, est ouvert en priorité aux animateurs socio-culturels, mais concerne également les enseignants et les travailleurs sociaux. Participation aux frais d'enseignement et d'hébergement : 515 F pour les candidats au CAPASE et 575 F pour les autres participants. Des possibilités de bourses existent pour les Capasiens et cette session permet de bénéficier des crédits prévus par la loi sur la formation professionnelle de juillet 1971. Renseignements et inscriptions : Délégation régionale de l'UFCV, 13, rue du 11 Novembre, 63000 Clermont-Ferrand. Tél. : (73) 37-27-06 (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 30).

cinéma

■ **L'Association française du cinéma d'animation** organise chaque mois à l'Animathèque (11, rue Jacques-Bingen, Paris 17^e) des soirées publiques composées de films de répertoire ou d'œuvres inédites. Les séances ont lieu en principe le second mardi de chaque mois à 19 h 30. Prochaines séances prévues : 14 décembre, 11 janvier, 8 février, 8 mars. Pour tous renseignements : AFCA, 21, rue de la Tour d'Auvergne, 75009 Paris. Tél. : 878-97-19.

loisirs

■ **Mini-Journal téléphone.** Le but de ce mini-journal est de dépanner les parents à la recherche de loisirs pour leurs enfants. Il est diffusé dès le mardi 12 heures et le mercredi toute la journée au numéro de téléphone : 526-17-70. Pour tous renseignements : Loisirs-Jeunes, 36, rue de Ponthieu, 75008 Paris. Tél. : 225-60-28.

vacances

■ **Randonnée pédestre dans les Causses.** Il est proposé de parcourir le causse du Larzac, le causse de Blandes-Montderdier et les garrigues nord-montpellieraines

pendant six jours, par des étapes de six heures environ permettant à tous de participer, jeunes et moins jeunes, même peu entraînés à la randonnée. Les groupes sont limités à quinze personnes. Les gîtes d'étapes seront des fermes-auberges équipées de granges à la paille confortable et des petits refuges peu connus. Trois itinéraires différents sont prévus pour Noël, février et Pâques. Prix : 480 F (+ 50 F pour celui de fin d'année avec repas de réveil) comprenant le petit déjeuner, le casse-croûte de midi, le dîner, l'hébergement, l'accompagnement par un guide. Pour tous renseignements : Alain Nicollet, guide de haute montagne, 19, rue Boussairolles, 34000 Montpellier.

■ **Noël en Angleterre.** Deux types de séjours à Londres organisés par l'association Contacts-Eurovac : pour garçons et filles, séjour en hôte payant avec excursions et visites ; pour les jeunes filles à partir de 17 ans, un séjour au pair particulièrement économique. Les jeunes voyageront en groupe et resteront en contact avec des responsables. L'association organise également des séjours en Allemagne, en Espagne et aux USA. Pour tous renseignements (joindre 3 timbres pour la réponse) : Serge Lemort, professeur délégué Contacts, école de garçons, 19, rue du Capitaine Deken, Rosult, 59230 St-Amand-les-Eaux.

■ **Ski pour les jeunes de 8 à 17 ans,** avec le Club des 4 Vents. Séjours dans les Alpes suisses et françaises pendant les congés scolaires de Noël, février et Pâques ; la répartition dans les centres se fait par niveau d'âge. Pour les Alpes françaises : Aveyran, Seyne-les-Alpes, Lans-le-Villard, La-Foux-d'Allos, Chatel, St-Jean d'Arves ; pour les Alpes suisses : Evolène et Montana. Les prix (pour les vacances de Noël) de 1 100 F à 1 765 F, comprenant pension complète, assurance, encadrement, cours de ski, remontées mécaniques illimitées, transferts en autocar de la gare au centre, voyage Paris-Paris. Pour tous renseignements : Club des 4 Vents, 1, rue Gozlin, 75006 Paris. Tél. : 033-70-25 et 92-11.

■ **Ski de piste,** du 18 décembre au 2 janvier au chalet du Replatet à Bourg Saint-Maurice, pour garçons et filles de 14 à 18 ans ; inscriptions : M. Dubar, 43, rue Montyon, 59200 Tourcoing (Tél. : 74-86-90). **Ski de randonnée - découverte du milieu** à La Pesse dans le Jura du 12 au 20 février pour les garçons de 14 à 18 ans ; du 27 mars au 11 avril pour les filles de 14 à 18 ans ; inscriptions dès maintenant :

M. Watine, 152/9 rue de Londres, 59420 Mouvaux (Tél. : 73-02-20). Pour renseignements complémentaires : Centre Maurice- Herzog, 100, rue de Lille, 59200 Tourcoing. Tél. : 74-72-38.

■ **Ski avec les CLAJ** (Clubs de loisirs et d'action de la jeunesse) dans le Jura. Plusieurs séjours sont organisés :

• du 19 au 30 décembre pour les 12-17 ans, ambiance et vie collective. Prix : 515 F, comprenant séjour et prêt de matériel ;

• « Fêtons le Jour de l'An », 31 décembre et 1^{er} janvier, réveillon collectif à 1 000 mètres d'altitude. Prix : 140 F, comprenant séjour et prêt de matériel ;

• vacances de février pour les 7-12 ans et les 13-17 ans. Prix pour les plus jeunes : 320 F (345 F pour les autres) comprenant séjour et prêt de matériel ;

• des week-ends du 22 janvier au 20 mars, départ tous les vendredis soir, retour le dimanche avant minuit. Prix : 125 F, comprenant séjour et prêt de matériel ;

• des séjours sont également prévus pour Pâques. Prix du voyage Paris-Méta-bief : 75 F.

Pour renseignements complémentaires : CLAJ, 3, rue Victor-Massé, 75009 Paris. Tél. : 874-75-44.

■ **Séjours de neige dans le Jura pour les 18 à 25 ans :**

• Ski de fond sur pistes tracées et balisées au village des Crozets près de Moirans-en-Montagne. La semaine : 435 F (voyage individuel non compris).

• Ski alpin au cœur des Rousses ; chalet à 150 mètres des pistes et des remontées mécaniques. La semaine : 590 F (voyage individuel non compris).

Pour tous renseignements : Rencontres de jeunes, 39, rue de Châteaudun, 75009 Paris. Tél. : 874-89-28.

notez aussi

■ **Association pour les échanges de jeunes Français et Américains.** Un certain nombre d'organisations s'intéressant aux échanges franco-américains au niveau de l'enseignement secondaire sont regroupées au sein d'un comité de coordination sous l'égide de l'Association pour les échanges de jeunes Français et Américains (association déclarée selon la loi de 1901). Ces organisations aident un certain nombre de jeunes Français, élèves de nos lycées et collèges, à passer soit une année scolaire entière, soit une période plus courte dans une

High School américaine. Elles cherchent également à trouver des familles françaises d'accueil, ainsi que des établissements secondaires susceptibles de recevoir des jeunes Américains du même âge. Les organisations groupées dans le comité de coordination sont décrites par une notice dont on peut se procurer des exemplaires auprès de l'Institut national de recherche pédagogique (secrétariat de direction), 29, rue d'Ulm, 75230 Paris Cedex 05.

■ **Correspondance scolaire entre la France et la Grande-Bretagne.** Les autorités britanniques compétentes en matière d'échanges scolaires ont exprimé le vœu que soient établies des relations entre certaines classes primaires de leur pays et des classes françaises homologues. L'apprentissage du français commence en effet dès le cycle élémentaire dans un grand nombre d'écoles d'Outre-Manche et les élèves y acquièrent très tôt les possibilités de s'exprimer dans notre langue. Si, le plus souvent, les échanges se déroulent uniquement en français, leur intérêt pédagogique n'en est pas moins certain et les instituteurs trouveront dans cette expérience l'occasion de motivations étroitement liées avec la mise en application d'une pédagogie active. Ceux d'entre eux que cette possibilité intéressera peuvent écrire à l'adresse ci-dessous en précisant leur nom, l'adresse de l'école où ils sont en poste, le niveau de la classe, l'âge moyen des élèves, le nombre de garçons et de filles et, le cas échéant, l'éventualité d'échanges par bandes magnétiques ou cassettes. Les propositions françaises seront communiquées au Service londonien, à charge pour celui-ci de les transmettre aux maîtres britanniques susceptibles de les accepter : les premières lettres seront écrites par les classes britanniques. Service de la correspondance scolaire internationale, CNDP, 29, rue d'Ulm, 75230 Paris Cedex 05.

■ **Dessins les Pays-Bas :** un concours de dessins d'enfants (de cinq à douze ans) organisé par l'Institut néerlandais à l'occasion de son vingtième anniversaire. Les enfants de toutes nationalités — sauf néerlandaise — peuvent participer au concours avec un maximum de trois dessins. Chaque dessin doit représenter un paysage, une scène, une évocation des Pays-Bas. Tous les genres et tous les procédés d'expression sont admis. Le format ne pourra être supérieur à 40 cm sur 60 cm. Les meilleurs dessins seront exposés à l'Institut néerlandais au cours de la



Vous qui devez enseigner les rudiments du code de la route à vos élèves,

la SECA Codes Rousseau a réalisé cette année des produits nouveaux pour vous aider.

- Transparents pour rétro-projecteurs
- Diapositives signalisation avec fiches-conseils pour l'enseignement
- Cartes murales, signaux aimantés, etc.
- Il faut également vous renseigner sur nos cours et tests audio - visuels, tests écrits, ouvrages, etc.
- Nos maquettes mécaniques pour enseignement technique
- Notre matériel audio-visuel

Demandez notre catalogue à l'adresse suivante :

Renseignements et documentation

SECA-Codes Rousseau

7, Quai du Brise-Lames, 7
85101 LES SABLES - D'OLONNE
B. P. 93 Tél. 32.16.11

Agences :

54, rue de la Verrerie
75004 PARIS Tél. 272.75.03

127, rue Pierre-Corneille
69003 LYON Tél. 60.05.91

saison culturelle 1977-1978. Des prix récompenseront les meilleurs envois. Les dessins doivent parvenir à l'Institut néerlandais, 121, rue de Lille, 75007 Paris, avant le 31 mai 1977.

■ **Pour vos travaux pratiques.** La dernière édition du catalogue **Rougier et Plé** (120 p. ill.) classe méthodiquement tout l'outillage et toutes les fournitures pour pratiquer trente-six activités artistiques et manuelles allant des classes maternelles jusqu'à celles du premier cycle de l'enseignement secondaire. Parmi ces activités : les travaux du cuir, du carton et du papier ; vannerie, tissage, modelage, céramique, linogravure, raphia, macramé, etc. Sur simple demande à l'adresse ci-dessous, et en vous recommandant de notre revue, vous recevrez gratuitement cette véritable encyclopédie, mine de découvertes et de techniques simples à exploiter en classe. Les ventes s'effectuent en magasin ou par correspondance. Etablissements Rougier et Plé, 13-15 boulevard des Filles-du-Calvaire, 75003 Paris. Tél. : 272-82-90.

■ **La lettre audiovisuelle par vidéo cassettes**, très employée pour communiquer à distance de façon réelle et vivante, permet aussi de mieux se connaître et s'exprimer. Le Centre Vidéo Rencontre réserve un **essai gratuit à nos lecteurs**, du lundi au samedi inclus, de 9 heures à 19 heures, 15, rue de Rémusat, 75015 Paris. Tél. : 288-90-95.

■ « **Mercredis-Chouette** » à **Bobino**. Depuis le mois de novembre l'Association de Paris des jeunes pour la nature et l'animal lance un nouveau programme de rencontres, telles qu'elle les organise depuis 1969 pour permettre aux jeunes de la région parisienne de « prendre rendez-vous avec la nature » et d'aider à sa protection. Les rencontres de la prochaine saison se tiendront les mercredis 8 décembre, 5 janvier, 2 février, 2 mars, 6 avril et 4 mai à Bobino, 20, rue de la Gaité, Paris 14^e, de 14 h 30 à 17 h 30 (participation aux frais : 3 F pour les enfants, 6 F pour les adultes). Chaque rencontre est consacrée à un thème (celui du 8 décembre : « Laissons leur nourriture aux bêtes sauvages ») et comporte entre autres un film et un débat. Pour recevoir le programme détaillé, écrire (avec enveloppe timbrée) à Jean-Paul Steiger, Boîte postale 119-08, 75363 Paris cedex 08.

■ « **Un cri d'alarme** » : sous ce titre, la Fédération française des sociétés de sciences naturelles a fait éditer depuis

1970 quatre affiches sur les plantes, les insectes, les oiseaux et les mammifères en voie de disparition. Aujourd'hui, deux nouvelles affiches viennent d'être lancées (format 50 x 80 cm, en couleur) ; elles sont consacrées aux batraciens et reptiles d'une part, aux mollusques marins d'autre part. Toutes ces affiches servent à soutenir les campagnes mettant l'homme en garde contre la destruction de l'environnement : la disparition d'un seul animal dans la chaîne écologique est un phénomène irréversible. Le prix de chacune de ces affiches est de 12 F ; frais d'envoi : 7 F jusqu'à deux affiches - 10 F jusqu'à dix. Bon de commande à adresser à Mme M. Esclapez, FFSSN, 61, rue de Buffon, 75231 Paris Cedex 05 (libeller les chèques au nom de Fédération française des sociétés de sciences naturelles - CCP Paris 893-23).

■ **L'Association « Poésie-Spectacle »** (cf. *l'éducation* du 29.4.76), qu'anime Paul Vincensini en collaboration avec le théâtre national de l'Est parisien, présentera ses activités et ses projets d'intervention dans les établissements du secondaire (deuxième cycle) aux professeurs de ces classes le jeudi 9 décembre à 20 h 30 au Petit TEP. Pour tous renseignements : TEP, 17, rue Malte-Brun, 75020 Paris. Tél. : 797-06-39 ou 797-94-58.

■ **Journée de poésie.** En septembre dernier, la XII^e Biennale internationale de poésie, réunie à Knokke-Heist, émettait le vœu que, dans toutes les écoles des quarante et un pays représentés à la Biennale, une journée soit chaque année consacrée à la poésie. La société des poètes français, s'associant pleinement à ce vœu, se tient à la disposition des professeurs et instituteurs qui voudraient faire appel à elle pour l'organisation de cette journée. Pour renseignements complémentaires, écrire à Mme Brigitte Level, secrétaire générale adjointe de la Société des poètes français, 217, rue du faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris.

■ **Le Musée français de la photographie**, qui vient de rouvrir ses portes, est désormais installé dans une grande propriété mise à sa disposition par le département de l'Essonne. Il possède environ 12 000 appareils et quelque 400 000 documents photographiques. Musée français de la photographie, 78, rue de Paris, 91570 Bièvres. Ouvert tous les jours, sauf le mardi, de 14 heures à 18 heures. Renseignements au secrétariat du musée, 28 ter, rue de Gassendi, 75014 Paris. Tél. : 567-11-72.

on recrute

■ **DES ATTACHES D'ADMINISTRATION ET D'INTENDANCE UNIVERSITAIRES.** Au titre de l'année 1976, seront recrutés 86 attachés d'administration universitaire et 304 attachés d'intendance, dont, pour le concours externe, 48 postes d'attachés d'administration universitaire et 202 postes d'attachés d'intendance universitaire. (Arrêté du 3 novembre, mod. par l'arrêté du 28 novembre 1976-B.O. n° 41).

■ **DES INSPECTEURS DEPARTEMENTAUX de l'Éducation nationale** pour exercer à l'étranger, en 1977-1978. Dépôt des candidatures avant le 1^{er} mars 1977. (Circulaire du 27 octobre 1976-B.O. n° 41).

on crée

■ **UNE SECTION INTERNATIONALE au lycée et au CES expérimentaux de Sèvres.** Les études, conduites par des professeurs français et étrangers, seront sanctionnées :

- soit par les diplômes nationaux français ;
- soit par les diplômes internationaux reconnus par les pays étrangers ;
- soit, le cas échéant, par des diplômes nationaux étrangers.

L'organisation pédagogique de la section internationale est arrêtée, sur la proposition d'un conseil de perfectionnement, par le chef d'établissement.

(Arrêté du 20 septembre 1976 - B.O. n° 39).

on signale

■ **Un certain nombre de POSTES VACANTS D'EXPERTS**, signalés par la BIRD (Banque internationale pour la reconstruction et le développement), postes de très haut niveau, pour un grand nombre de pays du Moyen Orient et d'Extrême Orient (B.O. n° 40).

■ **LA LISTE des sections de techniciens supérieurs** dont le fonctionnement est autorisé pour l'année scolaire 1976-1977, dans les lycées techniques ou polyvalents, en métropole et dans les départements d'outre-mer. (Circulaire du 8 octobre 1976-B.O. n° 41).

VOUS OUVREZ LEUR ESPRIT... DELIEZ-LEUR AUSSI LES DOIGTS:



EDITIONS
TIME
LIFE

**L'engouement pour les travaux artisanaux:
plus qu'une mode, un retour aux sources.**

Nos sociétés, hautement automatisées et standardisées ont engendré paradoxalement un besoin de plus en plus grand de retrouver les gestes ancestraux de la création manuelle. Ce goût de rendre ses doigts habiles, latent chez la plupart d'entre nous, se révèle encore plus vif chez l'enfant et l'adolescent: d'où la vogue des travaux d'artisanat et de loisirs. Encore faut-il leur apporter des méthodes et une pédagogie qui répondent bien à leurs aspirations... et à leurs exigences.

**La collection Artisanat et Loisirs
présentée par les Editions Time Life:
la façon la plus passionnante
d'apprendre à faire quelque chose
de ses DIX DOIGTS.**

Artisanat et Loisirs est la première encyclopédie pratique de toutes les activités "à faire soi-même ou en groupe".

Plus de 900 réalisations sont proposées en effet dans des domaines aussi divers que la joaillerie et la ferronnerie, la parfumerie, le travail du cuir, les céramiques, le mobilier, le jardinage, les arts graphiques, le tissage, les jeux, les jouets, le théâtre et les marionnettes, le modelage et même la fabrication d'aliments!

Bref, dans la Collection Artisanat et Loisirs, il y en a pour tous les goûts.

COLLECTION

ARTISANAT ET LOISIRS

**Tous les métiers de loisirs parmi plus
de 900 réalisations à faire dans les domaines
de l'artisanat et du bricolage.**

**La Collection Artisanat et Loisirs
une méthode sûre, même pour les débutants...
et une mine d'idées pour tous!**

L'artisanat n'est pas une question de don, mais de technique. Il est donc nécessaire que celle-ci soit clairement expliquée, pour être facilement assimilée. Car, ne l'oublions pas, l'artisanat doit rester un loisir, même s'il en est l'expression la plus aboutie.

C'est pourquoi Artisanat et Loisirs a choisi les meilleurs spécialistes. Leur méthode est sûre et simple, même pour les débutants. Ils guident les doigts des "apprentis" point par point, jusqu'à la réalisation finale, sans risque d'échec ni de découragement.

Artisanat et Loisirs va encore plus loin. Et parmi la foule d'idées que ses 900 réalisations inspirent, une idée supplémentaire peut venir à l'esprit de beaucoup de jeunes: celle d'y découvrir un métier. Artisanat et Loisirs peut ainsi parmi vos élèves susciter des vocations.

**La Collection Artisanat et Loisirs:
de magnifiques volumes de bibliothèque.**

Chaque volume est à la fois un outil de travail, un guide précis et un magnifique ouvrage de bibliothèque. Format 23 x 27 cm, 128 pages, plus de 400 photographies, dessins et schémas dont beaucoup en couleurs, des tableaux synoptiques d'explications et une solide reliure.

**Collection Artisanat et Loisirs
des Editions Time Life: parce qu'aujourd'hui
il est utile d'avoir les doigts aussi agiles
que l'esprit.**



Gratuitement pendant 10 jours

LA COLLECTION ARTISANAT ET LOISIRS

J'ai le choix entre différentes formules pour examiner gratuitement toute la collection et en passer éventuellement la commande (cocher la ou les case(s) correspondant à votre choix).

1° - Envoyez-moi la collection Artisanat et Loisirs, soit 12 titres pour examen gratuit pendant 10 jours.

Je n'effectue aucun règlement maintenant. Si je décide de conserver la collection, je m'en acquitterai de la façon suivante:

à réception de votre facture pour un prix forfaitaire de 580 F. TTC (plus 50 F. TTC de frais d'envoi);

par mandat administratif, avec un délai maximum de 6 mois, pour un prix forfaitaire de 580 F. TTC (plus 50 F. TTC de frais d'envoi);

par 12 mensualités de 54 F. TTC (plus 50 F. TTC de frais d'envoi payable à la 1^{re} échéance).

Si la collection ne répond pas tout à fait à mon attente, je vous en aviserai par courrier et je vous la retournerai dans les 10 jours suivant sa réception: ainsi je ne vous devrai rien.



123

2° - Je souhaite que l'un de vos délégués vienne me présenter la collection sans aucun engagement de ma part.

NOM _____ PRENOM _____

ETABLISSEMENT (si nécessaire) _____

N° _____ RUE _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____

SIGNATURE _____

OU CACHET DE L'ETABLISSEMENT _____

EDITIONS
TIME
LIFE

Retournez cette carte dès aujourd'hui à: SYLEMA TIME LIFE BP 6 80480 SALEUX

hebdomadaire publié par une association sans but lucratif qui réunit les fondateurs — l'Association d'étude pour l'expansion de la recherche scientifique, Education et échanges, le Comité de liaison pour l'éducation nouvelle — et les auteurs et lecteurs adhérant à titre individuel.

comité de parrainage

René Basquin, inspecteur général honoraire ; Louis de Broglie, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences ; Pierre Clarac, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques ; Paul Delouvrier ; Guy Debeyre, conseiller d'Etat ; Robert Debré, de l'Académie des sciences ; Daniel Douady, de l'Académie de médecine ; Jean Fourastié, membre de l'Institut ; Georges Friedmann, directeur d'études à l'Ecole pratique des hautes études ; Roger Grégoire, conseiller d'Etat ; René Huyghe, de l'Académie française ; Alfred Kastler, prix Nobel ; Raymond Poignant, conseiller d'Etat ; Jean Rostand, de l'Académie française ; Alfred Sauvy, professeur au Collège de France ; Jeanne Sourgen, inspectrice générale honoraire.

direction

André Lichnerowicz.

rédaction

rédacteur en chef : Pierre-Bernard Marquet.

rédacteur en chef adjoint : Maurice Guillot.

chefs de rubrique : Pierre Ferran, Catherine Guigon, Jean-Pierre Vélis.

secrétariat de rédaction - maquette : Suzanne Adelis, Michel Bonnemayre.

informations : Elisabeth de Blasi, Michaëla Bobasch, André Caudron, Odile Cimetière, René Guy, Paul Juif, Marguerite Laforce, Pierre Rappo, Job de Roince, Jean Savaric, Jean-Jacques Schaettel, Gérard Sénéca.

documentation : Jacques Charpentreau, Christian Cousin, Claudine Dannequin, Jean-Claude Forquin, William Grossin, Geneviève Lefort, Gildas Machelot, François Mariet, Jerry Pocztar, Louis Porcher - Marie-Claude Krausz (agenda).

lettres, arts, sciences : Jacques Chevallier, Josane Duranteau, Etienne Fuzellier, Raymond Laubreaux, Fernand Lot, Catherine Mathieu, Georges Rouveyre.

dessins : François Castan.

publicité - développement

Odette Garon - François Silvain.

conseil d'administration de l'association éditrice

bureau : André Lichnerowicz, président ; Denis Forestier, vice-président ; Georges Belbenoit, secrétaire général ; Yves Malécot, trésorier ; Robert Mandra, Robert Mélet, Philippe Viannay.

membres : Robert Bazin, Jean-Louis Bergeret, Lazarine Bergeret, Jean-Louis Crémieux-Brilhac, Anne-Marie Franchi, Emile Garcia, Lucien Géminard, Michel Gevrey, Colette Magnier, Georges Petit, Claire J. Richet, Yvette Servin.

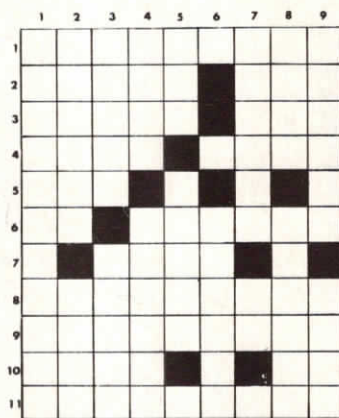
mots croisés

par Pierre Dewever

bridge

par Pierre Tessereau

problème 238



Horizontalement. 1 - Représentant de l'ordre à qui vous ne couperez pas le sifflet. 2 - Voyageur au pays des merveilles - Outil pour boulonner. 3 - Perroquet muet des récifs coralliens - Empilés. 4 - Jeune fille de marbre sous Praxitèle - Dénaturé par un excès de maturité. 5 - Morceau d'Adam exécuté au théâtre de verdure. 6 - Personnel - Il permet au bleu de rouler son caporal en finesse. 7 - Illustre chirurgien. 8 - Nageurs connus pour leurs pointes sur le dos. 9 - Vengeance de certains poissons sur l'homme après leur mort. 10 - Prononcé par un bailli à la cour de Versailles - Avant nous. 11 - Manifestations de quartier faisant aboyer les cabots.

Verticalement. 1 - Fille se donnant beaucoup de mal pour atteindre un panier percé. 2 - Petit bout « d'home » intime - Sa devise, « toujours plus haut », fait baisser les fonds de la ménagère. 3 - Haute coiffure en exclusivité à Rome - R'golo tirant ses charges sous le chapiteau. 4 - De l'ombre au tableau - A salade, pour les truands. 5 - Extirpée des entrailles - Pays où les Maures sûrs soutiennent. 6 - Cochon sauvage exécuté pour la peau. 7 - Démonstratif moyenâgeux - Eclat d'une explosion de rire. 8 - Favorite majoritaire - Favorite minoritaire. 9 - Se mettre en demeure - Agents de ranimation des esprits perdus.

solution du problème 237

Horizontalement. 1 - Blablabla. 2 - Renouveau. 3 - Indigence. 4 - Stase - Our. 5 - Célestin. 6 - Or - Oter. 7 - Rouille. 8 - Séismes. 9 - Vis - Test. 10 - Noë - Honte. 11 - Il - Boites.

Verticalement. 1 - Briscard - Ni. 2 - Lente - Vol. 3 - Andalousie. 4 - Boiseries. 5 - Luges - Li - Ho. 6 - Ave - Tolstoï. 7 - Benoitement. 8 - Lacune - Este. 9 - Auer - Restes.

c'était mal joué

Revenons à l'article « Avez-vous bien joué ? » publié dans le n° 292 de l'éducation dans lequel j'avais cru montrer que Sud devait perdre contre une bonne défense. Deux de nos correspondants bridgeurs, Mme Mompalmer et M. Januel, m'ont fort aimablement prouvé mon erreur, la première en m'écrivant, en parodie, « Auriez-vous mal joué ? », le second en me disant « Je crois bien, pardonnez-moi, que Sud doit gagner ». Bien sûr et mille excuses, et faisons profiter tous nos lecteurs de leur judicieuse révision du procès.

♠ 83	♥ D863	♦ 63	♣ A10863	♠ 1042	♥ AR102	♦ R2	♣ V542	♠ AV97	♥ 97	♦ V1097	♣ RD7
						♠ RD65	♥ V54	♦ AD854	♣ 9		

Sud joue 3 SA et reçoit l'entame du ♣ 6 pour la Dame de Est qui revient du ♣ 7 (et non du Roi, bien joué !). Ouest ne prend pas car il connaît le Roi sec chez son partenaire et, supposant que le mort va prendre du Valet, il se réserve de prendre le Roi que Est jouera quand il reprendra la main. Mais le mort ne prend pas (très bien joué !) et Est joue son ♣ R. Sud doit donc se défausser deux fois et j'avais proposé qu'il jette un ♠ et un ♦ en gardant ses trois ♥ pour pouvoir assurer une communication finale à ♥ avec la mort en vue d'un squeeze de Ouest à ♥ et ♣. Il suffisait alors à Est de laisser passer deux fois ♠ pour empêcher ce squeeze et Sud perdait.

En revanche, et comme nos deux correspondants le proposent, faisons défausser Sud d'un ♥ et d'un ♦ sur les deuxième et troisième levées. Avec une suite semblable à la précédente, on parvient à la position ci-dessous à 6 cartes dans laquelle Sud

♠ 10	♥ A102	♦ 2	♣ V	♠ AV	♥ 6	♦ 1097	♣ —
♠ —	♥ 863	♦ 6	♣ A10	♠ 65	♥ 5	♦ AD8	♣ —

Squeeze Est en jouant deux fois ♥. Est doit en effet se défausser avant Sud, soit d'un ♠ pour permettre la libération d'un treizième, soit d'un ♦ pour assurer trois ♣ en Sud.

Le contrat devrait donc être gagné.

à la table

Quel est le meilleur plan? — Nous sommes à la table et Sud ne connaît rien des jeux adverses, d'autant plus que, seuls, Nord et Sud ont parlé pour atteindre 4 ♠. Ouest entame le ♣ 6.

♠ A3	♠ 985
♥ RV873	♥ AD5
♦ AV1073	♦ R85
♣ 3	♣ R985
♠ 762	♠ RDV104
♥ 1062	♥ 94
♦ 62	♦ D94
♣ D10762	♣ AV4

Les possibilités de gain ne manquent pas mais Sud doit se prémunir contre le maximum de cartes mal placées.

A ♣, après avoir pris l'entame, il ne pourra en couper qu'un pour perdre le Valet si le ♦ R est en Est. Un détail en passant : il faudra couper ♣ de l'As d'atout pour pouvoir faire tomber tous les atouts adverses en rentrant en main.

A ♥, une ou deux levées sont à perdre. Encore faut-il ne pas se tromper dans le cas où, l'As ou la Dame étant en Ouest, ce dernier place un petit lorsque Sud joue de sa main. Sud note, comme plus haut, que tout souci disparaît si l'impasse à ♦ réussit puisqu'elle permet de défausser un ♣ et un ♥ ou deux ♥.

A ♦, il y a une chance sur deux de trouver le Roi bien placé, donc le gain.

Mais encore, Sud ne pourrait-il pas commencer par l'impasse au ♦ R avant de couper ♣? Il se rend vite compte, hélas, que Est serait bien naïf de prendre le premier ♦ et que, si pensant qu'il est à gauche, Sud tire les atouts et refait l'impasse à ♦, tout s'écroulera, de même que s'il la refait aussitôt et qu'il trouve le Roi troisième à droite, Est prendra et reviendra de son dernier ♦ qui sera coupé...

Or Sud ne pouvait pas perdre. Il lui suffisait de ne pas prendre l'entame! Nous vous laissons le vérifier.

avez-vous bien joué ?

♠ V		
♥ V975		
♦ 10985		
♠ D642	♣ RDV10	♠ AR87
♥ 102		♥ D8643
♦ D642	♠ 10953	♦ RV7
♣ 642	♥ AR	♣ 7
	♦ A3	
	♣ A9853	

Sud joue 5 ♣

Nous avons vu dans le n° 296 qu'après l'entame ♥ 10, l'ouverture de la coupe à ♠ par Sud, le retour adverse à ♥ puis l'ouverture de la coupe à ♦, Sud gagnait son contrat en jouant en double coupe (♠ et ♦), si Est continuait à revenir ♥ pour essayer un uppercut ultérieur. Mais cet uppercut ne se produisait plus comme son contrat en jouant en double coupe à ♠ et ♥ à cause de la rentrée en main possible avec la coupe à ♦.

On peut alors se demander ce qui se passerait si, en prenant à ♦, Est jouait atout au lieu de ♥. Ce ne serait pas meilleur, au contraire, car il n'y aurait pas même cette fois l'espoir d'un uppercut.

Ne serait-ce, par ailleurs, pas mieux pour la défense de jouer atout plus tôt, dès la troisième levée, afin de pouvoir jouer à nouveau atout en reprenant la main à ♦? Reprenons : ♥ pris du Roi — ♠ — Atout pris au mort — ♦ A et ♦ 3 — Pour pouvoir revenir atout, il faut que ce soit Ouest qui prenne, donc que Est le laisse maître avec la ♦ D prenant le 3, le ♦ R (ou le ♦ V) restant sec. Voici la position à 6 cartes :

♥ V9		
♦ 109		
♠ D64	♣ RD	♠ R87
♥ 64		♥ D8
♣ 6	♠ 1095	♦ R
	♣ A98	

Sud ne peut pas libérer un ♥ du mort car Est ne forcerait pas sur le Valet et Ouest a encore un atout pour couper. Sud ne peut pas non plus lui enlever cet atout car la levée gagnée avec une défausse sur un ♥ serait perdue par un ♠ coupé en moins. Mais ce que Sud ne peut pas faire avec les ♥ il peut le faire avec les ♦, le ♦ 10 pouvant assurer une défausse sans être coupé à gauche et Sud gagne.

Pour les Éducateurs sur marque MIRLITON

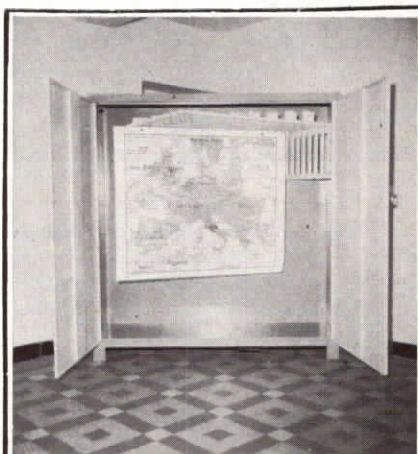


une leçon d'observation sous forme de conte musical joué par des enfants.

Livre-disque MA 601 avec illustrations et photographies du Muséum d'Histoire Naturelle.

Pour les plus petits
MIRLITONNETTES n° 1
(livre-disque réf. A 211)

Grands magasins, bons disquaires et par correspondance à M.P.D. (réf. E) 35, av. du Bac, 94210 La Varenne (Doc. gratuite sur demande)



ARMOIRE CLASSEUR pour le rangement de cartes de géographie

Sa conception a l'avantage de conserver les collections de cartes à l'abri de la lumière, poussière, détérioration, frottement, cassures, etc.

Encombrement : hauteur : 1,75 m, largeur : 1,65 m, profondeur : 0,50 m.
Plusieurs milliers d'armoires en service.

Ets BARBIER et Cie
14, route de Moulins
58300 Decize
Tél. : 165

échecs

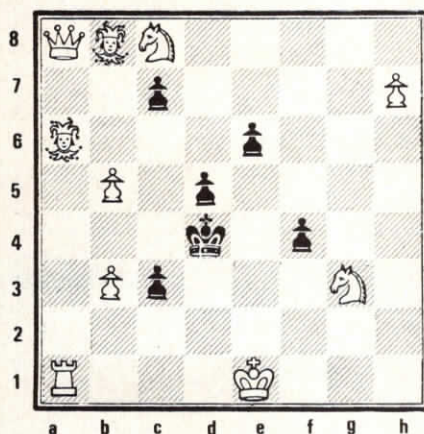
par Jacques Négro arbitre national FFE

"l'échiquier en folie"

problème 6

Un thème à conditions, très insolite, et qui a connu un certain succès. Les matrices sont rares, les héros sont fatigués et les problèmes sont assez nombreux. Tous ont de petits défauts, clés par pièce hors-jeu, fuites non pourvues avant la clé. J'aime ce petit bijou, mal classé dans les concours !

Les Blancs jouent et font mat en deux coups



Un seul concours mais trois classements (au choix du solutionniste) :

- la clé — indiquez la clé : 2 points ;
- la clé et les variantes : 2 points pour la clé ; 1 point par variante ;
- la clé et ses secrets : 2 points pour la clé ; 1 point par variante — Indiquez le thème (ou l'idée de l'auteur) : 1 point — « Avec un pion noir à « a2 » la solution d'une des variantes du problème est-elle valable ? » : 2 points.

Envoi des solutions à
Jacques Négro, « Echecs »
Nice-Matin, B.P. 242
06007 Nice Cedex

Date limite des réponses : 23 décembre

solution du problème 4

- clé : Tç1! (menace 2. Rd1 mat) : 2 points ;
- variantes : 1-çxb3+, (dxç1-D, d1-D,

Cb2, Cç3, é2, é6, ç3, Dxf1) ; 2-Rxb3 (Rxç1, Rxd1, Rxb2, Rxç3, Rxd2, Dd7, Dd3, Txf1), mat : 9 points (les autres variantes sont secondaires) ;

• secrets : problème à task royal (échec royal) : si le Roi se déplace sans prendre, et démasque une pièce qui fait échec, c'est le thème de l'échec royal : 1 point.

solution de la partie Ivanoski - Karpov

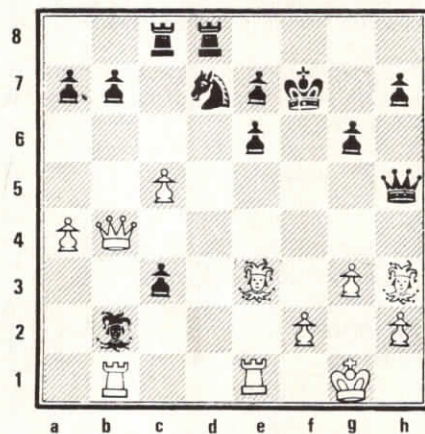
- clé : Dé1 (menace 2.f3 mat) ;
- variantes : 1-Dxé1 (Df5, Dé5, d2, Cf5, Cg4, Cf7) ; 2-Té6 (Cd5, Cç2, Db1, Tg4, Txg4, Tg4) mat.

l'art de conclure

Monaco, 1969

partie : G. Forintos-S. Tatai

Les Blancs jouent et gagnent



Les Noirs ont perdu trop de temps, et la coopération de pièces blanches est maintenant décisive !

1.Fxé6+

La marotte de tous les fous : le sacrifice !

1.Rxé6

Après 1.Rg7 suivrait le concours de la Dame par Dxb7 !

2.Fg5+

Encore une histoire de Fou.

2.Cé5

Sur 2.Rf7 3.Txé7+ Rg8 4.Db3+ Rh8 et 5.Df7!

3.Dç4+

La Dame rentre en jeu.

3.Td5

Dernière cartouche.

4.Txé5+!

Et du haut de la Tour. Le mat est imparable.

énigme

Notre ami, R. Bertolo, directeur de la revue **Europe-échecs**, nous a communiqué une énigme qu'il a découverte dans un recueil manuscrit d'énigmes logographiques et charades (1806-1808).

Nos lecteurs n'auront pas de difficulté à trouver la clé !

Nous formons entre nous non une république

Mais un état monarchique

*Où chacun doit jouer un rôle différent
Qui règle sa conduite et sa marche
et son rang.*

Notre gouvernement est toujours militaire.

Nous sommes donc toujours en guerre.

*La ruse, la valeur et l'application
Dirigent tous nos pas, règlent notre action.*

Tout moyen nous est bon, jusques à la folie

Qui nous sert quelquefois autant que le génie.

De notre histoire il faut vous apprendre la fin ;

*C'est celle, hélas, du genre humain.
Chez nous, comme à la comédie,
Tout disparaît et tout s'oublie.*

Le sujet et le roi, sous un même niveau,

Sont enfermés, couchés dans un même tombeau.

pour offrir

Pour répondre à toutes les questions que peuvent se poser les amateurs d'échecs, nous conseillons l'excellent ouvrage de Jean Bertin : **Initiation au problème d'échecs**.

Dans ce livre de 226 pages, sont réunis de nombreux diagrammes et des explications de thèmes ; y figure également la classification des problèmes.

Vous le trouverez dans toutes les librairies ou, par correspondance, à la Librairie des échecs-Rudin, 14, avenue Félix-Faure, 06000 Nice. **Son prix : 25 F.**

échanges et recherches

location (offres)

- Ski Pyr., Mourtis, studio 4/5 pers., fév. A, C, Pâq. 1^{er} sem. B, 2^e C. Lauzet, lyc. Chaumié, 47 Agen.
- 88-prox. ski, fermette cft, calme, Ecr. Febvay, le Mas clos, 88290 Saulxures.
- Paris 12^e, appt meublé 2 p., cuis., toilette, w.-c., chfge ind. Tél. 927-55-01, p. 29, soir.
- 31-près Luchon, 950 m, mais. camp. tt cft, ski Noël, fév., Pâq., été. Ecr. Dce éc. mx II, 31110 Luchon.
- 64-Chalet tt cft, séj. 35 m², 2 ch., du 5 au 13 et du 19 au 27-2 pr. stat. ski. Ecr. P.A. n° 144.
- 73-Le Corbier, ski, studio 5 pers., Noël, Pâques. 850 F/sem. Ecr. P.A. n° 145.
- Vallauris, villa tt cft, pinède, 10 mn mer. Séj. courts ou longs. Ecr. P.A. n° 147.
- Dijon quartier facultés, calme, petit F4 tt cft, cave, garage. Ecr. P.A. n° 147.
- 73-Menuires, studios 2 a. + 2 enf. Ec. 59245 Recquignies, tél. (16) 62-23-77 s.
- Nice, studio 2 personnes, cft, cuisine, salle de bns, vacances Noël : 850 F. Ecr. P.A. n° 148.
- 05-Orcières-Merlette, 1750 m, 4 pers. en 2 p. séparées, cft, élect., exposition vue Sud, ttes vac. et hors vac. Ecr. R. Quaegebeur, 35, rue de Barœul, 59700 Marcq-en-Barœul. Tél. (20) 72-08-87.
- 05-St-Firmain, alt. 1300/1600, studio 4 pers. ds chalet, vac., ski. Ecr. Athénion, 48, rue Marc-Sangnier, 45400 Fleury-les-Aubrais. Tél. (38) 86-39-45.
- 73-Les Menuires, studio ttes vac. Ecr. Pugnale G., Le Planay, 73350 Bozel.
- 05-Serre-Chevalier, neige et soleil, Noël, fév. zone A, C, Pâq., appt gd cft 6 pers. Ecr. Haddad, 7, rue des Bannières, 59-Marcq-en-Barœul ou tél. ap. 19 h (20) 72-23-36.
- 74-Morzine, F2, 4/5 pers., 51 m², gde terr. b. située, calme, stand. Ecr. Chabard, 21 Plaine fleurie, 38240 Meylan.
- Font-Romeu, F2, Noël, fév. B, C, Pâq. A, B. Ecr. Jammes, Cambieure 11240 Belvéze-du-Rayes. Tél. (68) 69-05-55.
- 73-Les Menuires, studio 4 pers., ttes périodes sf dern. sem. 76 et 26-3 au 1-4-77. Ecr. Pérot, chem. de Labis, 38330 Saint-Ismier.
- Villard-de-Lans, Vercors, studio ds villa particulière, tt confort, calme, ttes périodes. Ecr. P.A. n° 149.
- Deux-Alpes, appt 6 pers., terrasse pl. Sud, pied pistes. fév. zones A et B. Ecr. Kormochine, 20, rue des Sorbiers, 92150 Suresnes.
- Ht-Doubs, Métabief, station hiv.-été, 7 km Suisse, chalet nf tt cft, 6 pers., vac. fév. et août. Ecr. Touchais, Equipement 25800 Le Valdahon.
- Presqu'île Quiberon, appt tt cft, 6 pers., vac. fév., Pâques, juillet. Ecr. Le Brize, 50340 Siouville. Tél. (33) 52-45-49.
- 74-Chapelle d'Abondance, 1020 m, ski piste, fond, appt tt cft, fév. A, B, Pâques. Ecr. Laborde, Bol b2, 74140 Douvaine.

NOUS EDITONS
VITE ET DIFFUSONS BONS MANUSCRITS
EDITIONS REGAIN -- MONTE-CARLO

CONDITIONS D'INSERTION

- 20 F (T.V.A. INCLUSE) LA LIGNE de 40 caractères, signes ou espaces, composition standard.
- EN SUS : cadre = 2 lignes ; filet = 1 ligne ; effets de composition + 20 %.
- POUR LES ABONNES : 50 % de réduction pour 5 lignes sur production de la bande d'abonnement à l'Education.
- REGLEMENT : joindre à la demande d'insertion le règlement correspondant par chèque bancaire, postal (les 3 volets) ou mandat-lettre au nom de L'EDUCATION. Factures établies seulement sur demande.
- FRAIS DE DOMICILIATION AU JOURNAL : cinq timbres à 1 F joints à la demande d'insertion.
- REPONSE AUX PETITES ANNONCES DOMICILIEES AU JOURNAL SOUS UN NUMERO : mettre chaque réponse dans une première enveloppe TIMBREE portant uniquement le numéro de l'annonce. Placer cette enveloppe affranchie et cachetée dans une seconde enveloppe à l'adresse de L'EDUCATION, Service des Petites Annonces, 2, rue Chauveau-Lagarde, 75008 PARIS. Attention ! le courrier insuffisamment affranchi ne pourra être transmis.

- 83-Cavalaire, appt F2 tt cft, chauffé, 100 m mer et centre ville, agréable pr pers. âgées, vac. Noël 650, janv. 1200/mois, vac. fév. 550/sem., 1 au 17-3 1200, vac. Pâq. 650/sem., mai-juin 1500 F. Ecr. Lepin, Nuelles, 69210 L'Arbresle.
- 05-Merlette, ski, F2-F4, 5-9 pers. Ecr. Berger, lycée, 17023 Perigny. Tél. (46) 34-75-87.

location (demandes)

- Paris ou proche banlieue sud, F2. Ecr. Wuillemin, Montrond 25620 Mamiroille.

échanges

- Couple enspts 2 enf. éch. vac. Noël appt 3 p. nf, garage, c/appt ou studio Alpes. Ecr. Combet, 71, rue de Bagnolet, 75020 Paris.

- 20 PAYS POUR VOS VACANCES
INTERVAC, 55, r. Nationale, 37000 Tours.

ventes

- Chenonceaux, mais. 3 p. + cuis., grenier, garage, ss-sol, tt cft, + terrain ds village : 13 U. Ecr. Levesque résid. L'Hermite, al. Kennedy, 76170 Lillebonne.
- Catelnau-le-Lez, F4 82 m², garage, park., 170 000 F. Tél. (67) 79-55-56.
- Esp., Cambrils, bd mer, appt mblé 50 m², séj. double + ch. + c. + s. de b., terr., 4 pers. Ecr. Soutoul, 17, rue Brest, 29220 Landerneau. Tél. (98) 85-21-85.
- ROUSSILLON - Villas en traditionnel 10 km de Perpignan - 10 km mer. Documentation et devis gratuits. Ecr. NOGUER Serge, B.P. 5, 66670 BAGES.
- 55 km Paris-Ouest, très beaux terrains à bâtir en tte propr. Px très avantageux, crédit. Lots de 550 à 1000 m². Rue de Porchoux, 60 La Houssoye (entre Gisors et Beauvais). Ecr. Lacroix, 79, rue de Joinville, 94700 Maisons-Alfort. Tél. 207-41-66.

achats

- 66-Alt. moy., mais. F3 ind., bon état, jard., cft ds lieu, accès fac. Ecr. P.A. n° 150.

hôtels - pensions

- COTE-D'AZUR : studios meublés, s. de b., cuisinette, parc, calme. Ecr. HOTEL VILLA GOURDON, chemin Dolce Farniente, 06110 LE CANNET de CANNES. Tél. 45-61-65.
- Groupes et classes en Cévennes, La Mouleyrette, Cognac, 650 m. Accueil : Noël et Pâques pr groupes ; janv. et juin pr classes. Ecr. Centre classes vertes, Cognac, 30170 St-Hippolyte-du-Fort. T. 85-21-81.

SKI FAMILIAL de déc. à avril ds les P.-O. soleil, gd calme, prox. stat. françaises et andorranes, axe N 20, SNCF : ligne directe Paris-Toulouse-La Tour-de-Carol.

TRANSPYRENEEN HOTEL *NN
66800 ENVEITG
confort, prix étudiés pour familles et stages de ski hors vacances, calme, parking, dépliant. Tél. (68) 04-81-05.

(Suite page 64.)



fischertechnik



La pierre d'angle d'un enseignement moderne

Demandez la documentation à
FISCHER-FRANCE - Service Scolaire - 12, rue Livio - 67100 Strasbourg - Tél. : 39.18.67

échanges et recherches

(Suite de la page 63.)

● Hôtel « Au Combérou », 15450 Thiézac, 10 km super Lioran, pens. Noël 45 à 48 F TTC, fév. chambre 2 pers. 26 F, p/déj. 5,5 F

● Vercors, Gorge de la Bourne, La Balme de Rencurel, 38680 Pont-en-Royans. Hôt.-rest. Collavet, Logis de France, tél. 4. Pension vac. Noël, fév., Pâques, arrang. hors saison. Local groupe 20.

● Hôtel de la Poste, 74-Lullin, tél. 10, cft, bonne table, 60 à 66 F net, hiv-été.

● Vacances de Noël en Auvergne Hôtel « Bon Accueil » Logis de France *NN 15800 Polminhac - Tél. 47-40-21

Cuisine familiale, calme, proximité station Super Lioran, prix modérés.

● ACCUEIL EN SAVOIE

ALBIEZ-LE-VIEUX, Savoie, alt. 1500 à 2100 m, enneigement abondant de décembre à mai, 7 téléskis, école de ski, promenades en forêts et en montagne, accès à ts les gds cols des Alpes ; chalet confortable « La Maison blanche » reçoit tte l'année classes, groupes enfants, jeunes, adultes, associations, comités d'entreprises. Ecr. ou tél. à : Fédération des Œuvres laïques de l'Ardèche, 6 bis, bd des Mobiles, 07002 PRIVAS. Tél. 64-02-44.

● Cannes près centre, hôtel Espéranto, tout confort, parking, TV, tél. (93) 39-13-88. Pension Noël prix modérés.

■ automobiles - caravanning

● Vd 504 blanche GL, 9500 km. Ecr. Galmiche, Vellescot, 90100 Delle.

● Vds 304 blanche, 9 ms, 7000 km. Ecr. Richet J.-P., 22, r. A.-Peugeot, 25700 Valentigney.

● Vds R 12 TN break, orange, 75, exc. état. Ecr. Courbin, éc., 33820 St-Caprais-de-Blaye.

■ correspondance scolaire

● Cl. rur. 16 CE1 ch. corresp. Ecr. Ec. pub., Commissey, 89430 Tanlay.

● 15 CM1-CM2 ch. corresp. mer ou mont., poss. voy. Ecr. éc. g. Ecoflant, 49000 Angers.

● 6 CE2, 9 CM1, 10 CM2 mx ch. corresp. Ecr. éc. de Fourges, 27630 Ecos.



REFLEX 24 x 36
APPAREILS 24 x 36
CAMERAS Super 8 et 16

PROJECTEURS
ACCESSOIRES
JUMELLES

TOUTES LES NOUVEAUTÉS — TOUTES LES MARQUES

PRIX DE GROS
aux membres du Corps enseignant.

J. LOTZ spécialiste
12, rue Richer, PARIS-9^e
REPRISES (Envoi province) CREDIT

● 3 SE, 3 CP, 3 CE1, 2 CE2, 6 CM1, 3 CM2 mx ch. corresp. Ecr. éc. Les Pradeaux, 65300 Issoire.

● Mise en relation de classes toutes régions. INTERCLASSES, 55, r. Nationale, 37000 Tours.

● 19 CM2 mx ch. corresp. rég. indif. Ecr. éc. Jean-Jaurès, 02500 Hirson.

● 26 CM2 mx ch. corresp. mer ou mont. Ecr. éc., 26, rue Jean-Macé, 72000 Le Mans.

● Cl. un. 3 SE, 3 CP, 11 CE, 5 CM ch. corresp. côte entre Caen et Calais. Ecr. éc. St-Martin-des-Champs, 77320 La Ferté-Gaucher.

● Troyes, 5^e mx ch. corresp. cl. équivalente Midi, Bretagne, Alsace. Ecr. P.A. n° 151.

● 29 CE2 mx dés. corresp. rég. Est ou côte Atl. Ecr. éc. mx Château Gombert, 38, bd Durbec, 13013 Marseille.

● 29 CE1 mx ch. corresp. rég. Ouest ou centre-Ouest. Ecr. éc. J. Zay, av. C. Pagé, 86100 Chatelleraut.

■ relations

● Inst. agréable div. ch. relat. M 32/50 a., sympa, moderne, dép. 66, 11, 34. Ecr. P.A. n° 152.

● 24 a., insp. police, bien, sympa, anti-conf., ép. J. F. intell. LISE, 58 bis, Ch.-Antin, Paris 9^e. 878-90-51.

● Ensgt 35 a., b. phys., ch. amie jeune, gaie pr rompre solitude. Ecr. P.A. n° 153.

● 30 a., kiné. agréab., rés., viv., sport., affect. ép. M. ouv., dyn. LISE, 58 bis, Chaus.-Antin, Paris 9^e. 878-90-51.

● Un regard me manque où je pourrais puiser et rendre en même temps une infinie tendresse. M. 48/60 ans répondez-moi ! Ecr. P.A. n° 154.

RELATIONS AMICALES

corresp., renc. sorties, ttes régions, ts âges, milieux div. c/3 timbres RENAISSANCE-éduc., B.P. 366, 13214 Marseille Cedex 1.

● Mariez-vous bien par l'Union des Familles fondée en 1913. Haute moralité, toutes situations. Mme Soulier, 28, rue de Turbigo, Paris-3^e. Tél. 272-35-02.

■ divers

● Monitrice dipl. CEMEA, sach. skier, ch. CV pr vac. Noël. Tél. 726-45-58.

● Vds Encyclopaedia Universalis complète état nf, px très intér. Ecr. Mme Lafarge, C.I.O., 6, r. Raymond-Marc, 30000 Nîmes.

● Vds cause déménagement piano à queue Pleyel, bon méc., beau meuble acajou : 7000 F. Tél. (49) 65-90-07.

● ASSOCIATION RECRUTE DIRECTEURS SEJOURS PAQUES DATES PARIS. Tél. 553-13-41

● Vds Club de plage (44), gros matériel + piscine couverte 8 x 2, affaire intéressante. Tél. 531-42-16 soir.

● Ch. presse CEL à volet occasion. Ecr. R. Gros, éc., 01580 Izernore.

● Prof. agrégé lettres, maître assist. univers. donne cours franç./lat. 6^e à agrég., prép. bac, licence. Tél. 343-34-62.

● Vds coll. « Portes de la Vie », 17 volumes état nf : 350 F. Ecr. Ecole Michelet, r. de Paris, 76300 Sotteville-les-Rouen.

● GRANDS VINS ROUGES DE BOURGOGNE appellation Givry

expédiés par cartons 12 bts : 150 F tous frais compris. Joindre chèque à la commande.

PARIZE Gérard, Poncey, 71640 GIVRY (petit propriét. récoltant - époux collègue)

● Viticulteur, époux instce, vente directe vin rouge 74 11°, cubit 33 l., 130 F franco. Ecr. Degrave R., 11700 Saint-Couat-d'Aude.

● VENTE DIRECTE COGNAC PINEAU DES CHARENTES. Doc. sur dem. Guy CHAINIER et FILS, vitic.-distill., ARTHENAC, 17520 ARCHIAC.

● Vitic., père coll., vd dir. vin rouge Bx Côtes de Bourg 73, 12 bqut. 108 F franco. Ecr. Goyon J., Villeneuve, 33170 Bourg-sur-Gde.

● DIRECTEMENT pour vos achats de vins de Bourgogne, J.-C. BOISSET fils et gendre de collègues, 21-Vougeot. Propriétaire en GEVREY-CHAMBERTIN, CÔTE DE NUITS - VILLAGES, BOURGOGNE ROUGE. Tarif général sur demande. Conditions particulières aux enseignants.

articles et documents
publiés dans l'éducation de 1971 à 1974

est
à nouveau disponible

envoi sur simple demande à
l'éducation

2, rue Chauveau-Lagarde
C. C. P. 31.680.34 La Source

75008 Paris
l'exemplaire 2 F

UNE GRANDE ÉCOLE D'ÉLECTRONIQUE ET D'INFORMATIQUE

offre toutes ces garanties d'avenir
depuis plus de cinquante ans



● DÉBOUCHÉS

A assuré depuis sa fondation la formation d'opérateurs et de techniciens que l'on retrouve en nombre important et souvent à des postes de direction dans l'Industrie et dans des organismes officiels tels que les ministères de l'Air, du Travail, de la Marine, de l'Intérieur, le Commissariat à l'Énergie Atomique ou dans les entreprises nationalisées. Ces anciens élèves sont spécialistes de la construction, de la mise au point, du dépannage, des recherches de laboratoires de la Radio, du Radar, de la Télévision, de l'Énergie Nucléaire, et de l'Astronautique.

● FORMATIONS ET DIPLOMES

Enseignement Général de la 6^e à la 1^{re} (Maths et Sciences), Technicien de Dépannage, Electronicien (B.E.P.), Agent Technique Electronicien (Bac-B.T.S.), Cours Supérieur (préparation à la carrière d'Ingénieur), Carrière d'Officier Radio de la Marine Marchande, Cours élémentaire et professionnel de transistors, Baccalauréat et C.A.P. d'INFORMATICIEN, PROGRAMMEUR, Dessinateur Industriel, Télévision en couleurs.

● CONDITIONS D'ADMISSION

Variables suivant les niveaux (de la 6^e au baccalauréat) et les diplômes préparés, elles se déterminent suivant le degré d'instruction générale de l'élève.

● DURÉES DES ÉTUDES

Elles dépendent des connaissances générales et de la carrière envisagée; elles peuvent s'étendre sur 2 à 5 ans suivant le cas.

● RÉGIME DES ÉTUDES

COURS DU JOUR : Externat-Internat.
Sécurité Sociale Etudiante à certaines classes de Technicien Supérieur.
COURS PAR CORRESPONDANCE

● BOURSES

Bourses Nationales - Bourses d'Enseignement Supérieur - Bourses Taxe d'Apprentissage.

● RÉFÉRENCES

Commissariat à l'Énergie Atomique
Ministère de l'Intérieur (Télécommunications)
Ministère des Forces Armées (Air-Terre-Mer)
Thomson-CSF, Alcatel,
L.M.T., C.I.I.

Compagnie Générale de Géophysique
Compagnie Air-France
Les Expéditions Polaires Françaises
Philips, etc. nous confient des élèves et
recherchent nos techniciens.

● PLACEMENT

Bureau de placement de l'Amicale des Anciens de l'École, reconnu par le Ministère du Travail.

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS, DEMANDER LE GUIDE DES CARRIÈRES 612 ED

ÉCOLE CENTRALE
des Techniciens
DE L'ÉLECTRONIQUE

Cours du jour reconnus par l'État
12, RUE DE LA LUNE, PARIS 2^e • TÉL : 236.78.87 +
Établissement privé

LE CENTRE INTERNATIONAL D'ARTS ET D'ARTISANATS



vous accueille — ainsi que vos élèves —

88/90, passage Brady, 75010 Paris
Tél. : 523.34.67

• dans 380 m² de boutique, dont 150 m² de caves voûtées et aménagées, des Artistes et Artisans **exposent** leurs productions, et vous **invitent** à leur art.

• Vous y trouverez également **toutes les fournitures pour l'artisanat et les beaux-arts**, ainsi qu'une **librairie spécialisée**.

Peinture sur tissus, Emaux,
Sculpture sur bois, Fer,
Cuir, Peinture et Aquarelle,
Tissage, Poterie, Sérigraphie,
Bijoux faits à la main, etc.

Ce Centre ouvert du **mardi au samedi de 10 h à 18 h 30** sans interruption, veut faire revivre un vieux quartier situé en plein cœur de PARIS.

Entrée : 46, rue du Faubourg Saint-Denis.
Métro : Strasbourg Saint-Denis.

Vacances des jeunes.

~ Automne ~ Hiver 76/77

Un programme exceptionnel pour les jeunes de 7 à 17 ans
établi par le

COMITE D'ACCUEIL



FONDATION DU MINISTERE DE L'EDUCATION
NATIONALE
88 Bd Saint Michel 75006 PARIS
TELEPHONE: 326 60 97 ou 325 11 61



a erithlieb paris

NOM

PRENOM

ADRESSE

CODE
POSTAL:

VACANCES DE LA TOUSSAINT

4 séjours
1 circuit:
La Gieltaz (Savoie)
Londres
Rome
Athènes
Istanbul

NOËL

Séjours à la neige
en Savoie
et Haute Savoie
Séjours linguistiques
en Angleterre
et
en Allemagne

Mi-Fevrier

Zône C
Séjours à la neige
Voyage à Rome
Circuit
en
Grèce

PRIX A PARTIR DE 590 FR\$

bon pour une documentation gratuite à retourner au COMITE D'ACCUEIL 88 Bd St Michel
75006 Paris